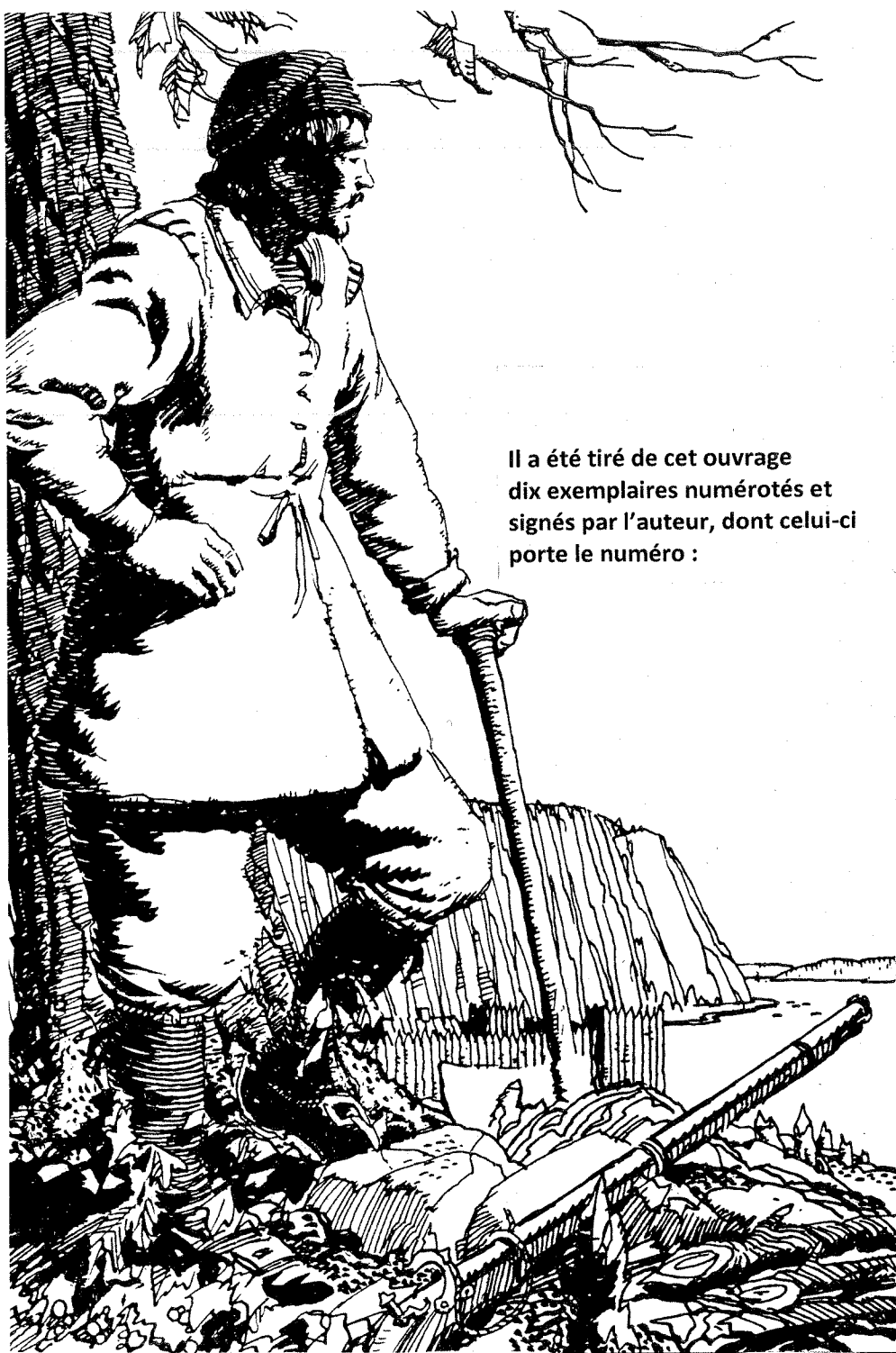


**LE CATALOGUE DES TRÉPASSÉS,
LE SIEUR DE LAVIOLETTE ET
LA FONDATION DE TROIS-RIVIÈRES**

par
B.-GUY HÉROUX

**L'AUTEUR
TROIS-RIVIÈRES
2017**



Il a été tiré de cet ouvrage
dix exemplaires numérotés et
signés par l'auteur, dont celui-ci
porte le numéro :

DÉPÔT LÉGAL – TROISIÈME TRIMESTRE 2017
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
ISBN -2-9805781-7-7



Bruno-Guy Héroux, 2017.

**Je dédie cet humble ouvrage à ma mère, Madame Suzanne Rheault, qui nous a toujours
aimés tendrement, mon frère René et moi.**

AVERTISSEMENT.

Cet ouvrage nous a coûté plus de 500 heures de travail, réparties sur sept mois. Le lecteur intéressé qui voudrait utiliser les idées et les conclusions originales de l'auteur à son avantage serait avisé d'en citer les coordonnées. Il y va autant du respect du travail intellectuel d'autrui que du droit de propriété de l'auteur.

REMERCIEMENTS.

Nous tenons à remercier Monsieur Brian Mac Cuarta, Directeur des Archives des Jésuites de Rome (ARSI) ainsi que Monsieur Mauro Brunello; Madame Barbara Beaudry, des Archives des Jésuites de France (AFSI) et Madame Valérie Grothé, des Archives des Jésuites du Canada (ACSI).

Également, nous tenons à remercier les employés de la Collection Nationale de la Grande Bibliothèque de Montréal du réseau Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour leur compétence, leur grande patience et leur amabilité à répondre à nos demandes.

On pourra communiquer avec l'auteur à l'adresse courrielle suivante : bghrheault@hotmail.com

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION.....	1
-------------------	---

CHAPITRE 1 – LE CATALOGUE DES TRESPASSEZ.....2

1.1 Introduction.....	2
1.2 Description des Catalogues.....	4
1.3 Qui ?.....	9
1.4 Quand ?.....	22
1.5 Où ?.....	25
1.6 Pourquoi ?.....	25
1.6.1 l'incendie de Québec.....	26
1.7 Conclusion.....	28

CHAPITRE 2 – LE SIEUR DE LAVIOLETTE ET LA FONDATION DE TROIS-RIVIÈRES.....28

2.1 Introduction.....	28
2.2 Le fondateur.....	29
2.3 La fondation.....	31
2.4 La barque.....	32
2.5 Une lettre du père Brébeuf.....	35
2.6 La fondation de Québec.....	35
2.7 La fondation de Montréal.....	35
2.8 Conclusion.....	35

CHAPITRE 3 – QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA THÈSE DE MONSIEUR YANNICK GENDRON.....36

3.1 Introduction.....	36
-----------------------	----

3.2 L'authenticité des Catalogues de Trois-Rivières.....	37
3.3 Le candidat Bochart.....	42
3.4 Bochart, un protestant ?.....	44
3.5 La Commission de Bochart.....	45
3.6 Un cadeau de Huron.....	46
3.7 Conclusion.....	46
CONCLUSION.....	48
SECTION DES ILLUSTRATIONS.....	50
NOTES.....	73
BIBLIOGRAPHIE.....	93

AVANT-PROPOS

PETITE LEÇON SUR LA PRATIQUE DU MÉTIER D'HISTORIEN

Tout comme devant un tribunal virtuel, celui qui veut écrire l'Histoire, reconstituer le passé, lui donner un sens, ou encore modifier l'Histoire déjà écrite, doit prouver les faits qui soutiennent ses conclusions.

Prouver, c'est démontrer la véracité d'un fait et la preuve qui rend l'existence d'un fait plus probable que son inexistence, est suffisante.

En histoire ancienne, il y a trois sortes de preuves recevables : L'écrit, la présomption et l'élément matériel.

L'écrit doit être analysé, pris dans son contexte. En effet, il est possible que celui qui a écrit il y a longtemps, copie, invente, parle à son avantage, veuille noircir quelqu'un ou cacher quelque chose. Il peut donc exagérer, omettre ou mentir.

La présomption est une conséquence qu'un historien tire d'un fait connu à un fait inconnu ou, pour ainsi dire, d'un fait prouvé à un fait non-prouvé.

Et on ne peut présumer un fait non-démontré, qui semble être la suite logique d'un autre qui lui a été démontré, que si on a éliminé toute autre possibilité. Autrement, ce fait non-démontré n'est que possible et non probable et en Histoire, c'est la preuve d'un fait que l'on cherche. L'Histoire n'a que faire des « possibles », parce qu'à côté d'un « possible », il peut exister d'autres « possibles » tous aussi pertinents.

En ce qui concerne l'élément matériel, ce peut être un objet, ou la représentation sensorielle de celui-ci, qu'on peut constater et dont on peut tirer des conclusions. Mais dans tous les cas, on doit en prouver l'authenticité.

C'est de cette façon qu'on écrit l'Histoire depuis plus de 75 ans. Si l'on procédait autrement, on n'écrit plus l'Histoire, mais une histoire ou, pour mieux dire, un roman historique.

(...) un véritable travail de bénédictin et l'on n'a pas beaucoup de bénédictins pour faire ce genre de travail.

Louis-Philippe Pigeon, ancien juge la Cour Suprême du Canada, 1967-1980. (1)

INTRODUCTION

En 2015, en fouinant dans une librairie, un livre d'histoire populaire de monsieur Gilles Proulx, commentateur radiophonique virulent et grand voyageur, attire notre attention. En le feuilletant, nous nous arrêtons à un paragraphe dont le sous-titre est « La colonie prend forme » où il est écrit :

« En 1634, Champlain donne un essor inégalé à la colonie. Au début de Juillet, il envoie Théodore Bochart Duplessis dit Laviolette, général de la Flotte de la Compagnie des Cents-Associés en Canada, construire un fort et une habitation à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Le 4 juillet sera la naissance de Trois-Rivières. » (2)

Stupéfait, nous tournons les pages jusqu'à la section biographique du livre et nous trouvons ceci :

« La Violette, Théodore Bochart Duplessis dit (1607-1653) Général de la flotte de la Compagnie des Cents-Associés au Canada, il fut le fondateur de Trois-Rivières. (...) De Champlain y envoya La Violette avec quelques artisans afin d'y ériger une habitation en 1634. » (3)

Sur le coup nous nous sommes dit, a-t-on enfin trouvé le véritable nom du Sieur de Laviolette ? Étant trifluvien, nous cherchons fébrilement dans ce livre quelques références ou bibliographie qui puissent nous éclairer sur cette trouvaille. Rien ! Déjà en partant, d'affirmer ce genre de chose sans référence, ça ne fait pas très sérieux. Nous cherchons sur le réseau internet au mot « Laviolette » et nous arrivons sur le site « wikipédia » qui reproduit un article anonyme dont la source est un documentaire intitulé « Sur les traces de Laviolette », réalisé en 2009, par messieurs Yannick Gendron et Pierre Saint-Yves. On y indique que le véritable fondateur de Trois-Rivières serait Théodore Bochart du Plessis.

Cherchant un écrit quelconque de ces messieurs nous tombons, toujours sur internet, sur un texte de 5 pages écrit par monsieur Yannick Gendron en janvier 2010 et portant le titre « Le mystère La Violette », dans lequel l'auteur prétend avoir « percé le mystère de sa véritable

identité », laissant entendre qu'on a caché au XVII^e siècle le nom de Bochart sous celui de Laviolette, parce qu'il était connu à cette époque que le Général de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France était protestant.

Nous trouvions que tout ceci n'avait aucun sens, notre culture historique, si modeste soit-elle se refusait obstinément à de telles conclusions, Il n'en fallait pas plus et c'était déjà beaucoup, pour stimuler notre désir d'étudier la question à fond. En effet, il s'agit encore d'un petit bijou de sujet comme nous les aimons, bien circonscrit, à documentation originale minimale et qui ne permet pas de dérapages sur des questions secondaires.

CHAPITRE 1 LE CATALOGUE DES TRÉPASSÉS.

1.1 Introduction

Le nom de Laviolette n'est mentionné que trois fois dans deux documents du XVII^e siècle, dont le « Catalogues des Trespasés » (4). Ce « catalogue » n'est en fait que le premier registre de sépultures de Trois-Rivières, sous un autre nom. Son auteur étant à ce jour inconnu y rédige une introduction de trois paragraphes, dont le premier dit ceci :

« Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France Ayant ordonné qu'on dressast une habitation en un lieu nommé les Trois rivières Monsieur de Champlain qui commandoit en ce pais envoya de Kébec Une barque soubz la conduite de Monsieur de la Violette Lequel mit pied à terre le quatriesme de Juillet de l'an 1634. avec quelque nombre de nos françois pour la pluspart artisans Et dès lors on donna commencement à la maison & habitation ou fort qui se Voit en ce lieu. »

(Voir notre section des illustrations)

Le second document dans lequel le nom de Laviolette est mentionné et dont l'auteur est également inconnu, s'intitule : « Catalogue des personnes Baptisés aux Trois Rivières » (5), dans lequel on trouve le baptême suivant :

« Le 18 febvrier 1635. Une femme Sauvage natisve de certains peuples qui sont plus bas Vers Tadoussac du meme costé nommez ouipirigoué ouaouakhi agée d'environ 35 ans ayant esté Instruite par le R P Paul le Jeune de la Compagnie de Jésus, fut baptisée par le mesme en la Chapelle domestique de cette habitation et nommé Anne Monsieur de La Violette commandant en ce lieu des Trois Rivières a esté son Parrain. » (6)

L'autre, de 1636, suit plus loin en ces termes :

« Le 17 avril Une Jeune Sauvagesse aagée de 13 ou 14 ans de la Nation de Tadoussac aiant esté Instruite par le P. Jaq Buteux fut baptisée par le mesme Elle eut pour parrain Mr de la Violette commandant au fort qui lui donna le nom de Marie selon la promesse que la fille avait faite à Notre Dame La Sainte Vierge Marie. » (7)

Quant au nom de Bochart, outre les Relations des Jésuites, on le trouve cité cinq fois dans quatre documents d'époque. Dans le « Catalogue des Trespassez », on trouve ceci :

« Le 27. Juillet fut enterré Lefebvre Valet de Mr. Le Général du Plessis lequel fut noié se baignant près du fort. » (8)

Et plus loin :

« Le 25. Juillet Un homme marin Trompette de Monsieur le Général du Plessis Bochart fut enterré au Cimetière de la Chapelle de la Conception des 3 Rivières. Il s'appelait Antoine. » (9)

Au « Catalogue des personnes Baptisées aux Trois Rivières », on trouve également ceci :

« Le 22 d'aoust fut baptisé en la chapelle par le P. Paul Le Jeune un enfant aagé de 6 ans montagnet de nation nommé Théodore par Mr le Général duplessis Bochart son parrain. » (10)

Dans le « Catalogue des Baptisés à Québec », on trouve ceci :

« Le dernier jour de febvrier 1633 Le P. Paul le Jeune Jésuite baptisa à Québec Marie fille de Guillaume Couillard et Guillemette hébert. Mr du Plessis Bauchart fut parrain et Marguerite le Sage fut marraine. » (11)

Quelle ne fut pas notre surprise de constater que celui qui a rédigé les Catalogues de Trois-Rivières, est le même qui a rédigé ceux de Québec. (Voir notre section des illustrations)

Le quatrième et dernier document où l'on voit le nom de Bochart est le « Catalogue des Bienfaiteurs de Nostre Dame de Recouvrance de Kébec », dans lequel on peut lire pour l'année 1634 :

« Monsieur du Plessis Bochart, pour lors général de la flotte, a donné deux tableaux en cuivre de médiocre grandeur, l'un de la Nativité de Nostre-Seigneur, l'autre qui représente Nostre-Dame, Saint Joseph et l'Enfant Jésus au milieu. » (12)

Profitons-en pour discuter d'une question immédiatement. Si Bochart fut parrain lors de deux cérémonies de baptême catholique et qu'il fait des cadeaux à la chapelle catholique des

Jésuites, c'est qu'il était catholique. D'ailleurs, nous croyons que les généraux de flottes de compagnies qui faisaient commerce en Nouvelle-France, devaient être catholiques, depuis 1626. (13)

Nous croyons que les gens de pouvoir, présents en Nouvelle-France à cette époque, qu'ils aient été civils ou religieux, ne pouvaient qu'être catholiques. Autrement, spécialement chez les ecclésiastiques, comment auraient-ils pu, par exemple, concilier l'exigence d'évangélisation des autochtones, contenue dans l'Édit de création de la compagnie de la Nouvelle-France (14), avec l'existence sur le territoire de deux sortes de pasteurs de religions différentes, s'arrachant chacun la clientèle indigène ou pire, fondant chacun leurs propres missions séparées. L'effort colonial français eut certainement été voué à l'échec à court terme. Nous sommes bien certain qu'il n'était pas question de transporter les querelles de l'Ancienne France dans la Nouvelle. (15)

Qu'un simple particulier protestant ait pu s'installer ici est une chose, mais il faut bien comprendre que dans sa pratique religieuse, il ne pouvait attendre aucun secours d'un pasteur de sa religion et ne pouvait assister à aucun office dans un temple protestant. Nous y reviendrons au Chapitre 3.

Nous avons souligné tout à l'heure que nous avons été surpris de constater que celui qui a rédigé les « Catalogues » de Trois-Rivières, était le même inconnu qui avait aussi rédigé ceux de Québec.

Or, le paragraphe introductif du « Catalogue des Trespassez » de Trois-Rivières nous donne deux informations capitales concernant la fondation de la ville : Un nom, celui de la Violette et une date, le mardi 4 juillet (tout comme cette année), 1634.

Nous avons déjà indiqué dans notre Avant-propos qu'une preuve écrite il y a longtemps devait être analysée, prise dans son contexte. Nous devons donc découvrir qui a écrit ces textes. Pourquoi ? pour savoir par exemple, s'il est un témoin oculaires des événements qu'il décrits ou s'il écrit sous la dictée, postérieurement aux faits, s'il copie ou tout simplement s'il invente. Nous tenterons donc de répondre à quatre questions concernant ces « Catalogues » :

- Qui les a écrits ?
- Quand ?
- Où ? et
- Pourquoi ?

1.2 Description des « catalogues »

Mais auparavant, décrivons succinctement les documents dans lesquels se retrouve l'écriture de notre rédacteur inconnu tout en recensant les actes qu'il a écrits. Pour l'instant, c'est le seul indice que nous ayons qui nous permette de l'identifier.

« Catalogue des Trespassez Au Lieu nommé Les Trois Rivières » (16). Ce « Catalogue » contient une introduction de trois paragraphes à la première page. Le document entier fait cinq pages de l'écriture qui nous intéresse, du 6 février 1634 (17) au 9 août 1637. Au bas de la page 5, figurent trois autres actes, d'autres mains. On reconnaît en premier lieu celle du Jésuite Claude Pijart dans un acte du 22 juillet 1638, on saute donc du mois d'août 1637 à juillet 1638, 11 mois. Ensuite suit un acte écrit par un autre Jésuite, Jacques de La Place, du 31 janvier 1639, son propre acte, cette fois-ci à six mois d'écart avec le précédent. Le dernier acte, tout en bas de la page, est celui de Jésuite Jacques Buteux, du 3 mars 1639, mais rédigé par le Jésuite précédent. Dans ces cinq pages fort propres, on compte les actes de sept célébrants : Les pères Le Jeune, Buteux, Quantin, Davost, Dumarché, Daniel et Claude Pijart. En tout 33 actes dont 18 sont identifiés au nom du père Buteux, mais tous écrits par un seul rédacteur, celui dont on cherche l'identité, d'une belle main qui, selon notre expérience daterait du tournant du XVII^e siècle, pleine de « bourgniolles » et de « guisgouilles » (18) et qui peut nous paraître à nous, à certains moments, fantaisiste.

Ajoutons à cela qu'il y a sept actes dont le célébrant n'est pas identifié. On compte aussi dix sépultures de Français sur le total. Certains ont dit que ce registre contenait des baptêmes : c'est faux. On y rappelle plutôt dans 19 de ces actes le nom du célébrant qui avait baptisé le défunt. Dans 15 cas, il s'agit du père Buteux.

Le « Catalogue des Trespassez » se poursuit ensuite, écrit par d'autres mains, jusqu'à la page 14 avec un dernier acte du 23 août 1678.

« Catalogue des personnes Baptisées aux Trois Rivières ». En ce qui concerne notre rédacteur inconnu, ce « catalogue » s'étend de la page 17 à 25, donc sur neuf pages. Il commence avec un acte du 18 février 1635 et se termine avec l'acte du 9 février 1638. Ce dernier acte écrit par notre inconnu prend fin par une note écrite par le père Claude Pijart comme suit : « il est fils d'Apican il est décédé ». Ensuite en page 26, Pijart continue la suite du « Catalogue », écrivant ses propres actes et ceux des autres. Suivent après lui d'autres célébrants et rédacteurs.

On doit noter qu'en page 22, le père Claude Pijart complète un acte du 22 septembre 1637 de notre rédacteur inconnu et ajoute un autre acte daté du même jour, tout de suite après, dont il est à la fois célébrant et rédacteur. C'est le dernier acte de cette page.

Il y a en tout 84 actes, dont 81 écrits de la main de notre inconnu, un de la main de Pijart et deux écrits par les deux.

Sur ces 84 actes, on dénombre dix célébrants. Il s'agit des pères Le Jeune, Buteux, Quantin, Garnier, Davost, Dumarché, Pierre Pijart, Daniel, Raymbaut et Claude Pijart, frère du précédent. Buteux y célèbre 42 fois. Il y a un seul acte dont le célébrant est inconnu.

Notons qu'on y trouve le baptême d'un seul néo-français, du 21 octobre 1637, en page 23, Michel, fils de Jean Godefroy de Lintot et de Marie Le neuf du Hérisson, dont le mariage à Trois-Rivières a dû avoir lieu, selon nos calculs, entre le 15 décembre 1636 et le 21 janvier 1637 mais dont l'acte s'est perdu, puisque le registre de cette époque ne nous est pas parvenu.

Le « Catalogue des personnes Baptisées » se poursuit ensuite jusqu'à la page 134, avec un dernier acte en date du 9 septembre 1679 et rédigé par d'autres célébrants et rédacteurs que celui dont on cherche l'identité.

Remarquons enfin qu'à partir de la page 22, commençant par l'acte du 23 août 1637, on trouve 21 actes où l'on y écrit que la personne baptisée est décédée, dont 11 de la main de notre rédacteur inconnu et d'autres de la main des pères Buteux et Claude Pijart. D'autres notes de ces deux pères sont écrites en marge de ces pages, quelques fois même intercalé dans le texte-même des actes. Celles de Buteux commencent à l'acte du 23 août 1637, celles de Pijart, à celui du 3 septembre 1637. Notons enfin, que le rédacteur inconnu écrit « 1636 », en haut de la page 18 et « L'an 1638 », au milieu de la page 24.

Nous n'avons trouvé qu'une seule rature, à l'acte du 30 avril 1636. Notre rédacteur inconnu a changé le nom du célébrant qui était Buteux pour celui de « Quentin » (19).

Il est utile de préciser ici, bien que nous y reviendrons au Chapitre 3, que ces « catalogues » ont été rédigés sur trois ans et que le seul Jésuite qui résidait en permanence à Trois-Rivières à cette époque était Buteux, mais ce n'est pas son écriture, comme nous le verrons. D'où il nous faut conclure que ces « catalogues » ont été copiés par un autre Jésuite à un moment ou à un autre. Nous disons « copiés », parce que nous croyons que les registres originaux n'ont pas été détruits pour être reconstitués après coup. Comme ces registres contiennent une centaine d'actes qui concernent les indigènes, il nous semble impossible qu'ils aient pu être reconstitués. Ces indigènes étaient nomades ou simplement de passage, beaucoup étaient décédés, comment alors retrouver les noms, les dates ? Logiquement, nous devons donc conclure qu'ils ont été copiés à partir de registres originaux aujourd'hui disparus.

Passons maintenant aux registres de Québec (20) dans lesquels on retrouve également l'écriture de notre rédacteur inconnu. Le premier s'intitule :

« Catalogue des baptisés à Quebec depuis l'année 1621 Jusqu'à 1640, dont le livre avoist esté bruslé le 15 juin 1640 en l'Incendie de la Chapelle maison. Et peu après on eut recours aux Particuliers pour en Renouveler en Mémoire. »

Il commence à la page 1 recto et finit à la page 4 recto. Il contient donc sept pages. Il commence par un acte du 24 octobre 1621 jusqu'au dernier acte du 18 décembre 1639. Au milieu de la page 4r, il y a une note écrite de la main de notre rédacteur inconnu qui dit ceci : « Ce sont tous les baptêmes recherchés des particuliers. Au feuillet Suivant sont les Mariages aussi recherchés (on tinrent ?) les autres en ordre. »

Cette note nous indique que l'ordre des registres n'était pas le même qu'aujourd'hui, puisque le registre suivant est le second « livre des Baptisés » et non le registre des mariages comme nous le verrons plus loin.

Ce registre contient 50 actes. Au début du registre, il y a les actes de quatre célébrants Récollets qui ne sont d'aucune utilité pour notre recherche. Il y a aussi deux actes dont on ne connaît pas le nom du célébrant. Les célébrants Jésuites sont : Charles Lalemant (21), Brébeuf, Le Jeune, de Quen, Adam, Raymbaut (22), Quantin, Pierre Pijart et Davost. 18 de ces actes ont pour célébrant Adam.

Ce sont tous des baptêmes d'enfants néo-français. Est-ce parce qu'on a pu retrouver les coordonnées des enfants amérindiens ? En effet, il n'est pas possible que pendant toute cette période il n'y ait eu aucun baptême d'amérindien. Notons qu'il y a trois actes dans ce registre où l'on indique que l'enfant mourut peu après. Aussi, au bas de la page 3v, il y a une note qui n'est pas d'époque et qui dit : « Je crois qu'il faut lire Provençal...c.c. ptre ». Déplorable ! (23) Notons aussi que les notes marginales ne sont pas d'époque non plus.

Le second registre écrit par notre rédacteur inconnue est celui des mariages et s'intitule :

« Catalogue des Mariages faits à Québec depuis l'an 1621 Jusqu'à 1640
dont le livre avoist esté bruslé le 15 juin 1640 en l'Incendie de la
Chapelle et Maison; Et peu après on rechercha en Mémoire des
Particuliers. »

Ce registre commence à la page 101r et arrête à la page 103r, contenant donc cinq pages, Les actes inscrits vont du 26 août 1621 au 9 janvier 1640. Il contient 23 actes, tous d'époux français. On y trouve les actes de deux célébrants Récollets qui nous sont inutiles. Il y a six célébrants Jésuites, ce sont : Charles Lalemant (24), Le Jeune, Adam, de Quen, Claude Pijart et Quantin.

En page 103r, dernière page de ce premier « Catalogue » des mariages, il y a une note au milieu qui se lit comme suit : « Suyvent au prochain feuillet tou Mariages depuis l'Incendie. » Enfin, au bas de l'acte de 12 août 1638, notre homme a raturé de nom « Godin » pour ensuite le réécrire.

Concernant le « Catalogue » des sépultures, le premier registre s'intitule :

« Catalogue des Chrétiens et Catholiques trépassés et enterrés au
Cemetière de Québec depuis l'année 1640 ».

Il s'agit d'une page-titre qui est à la page 186r. L'écriture n'est pas celle de notre rédacteur inconnu, cependant, il a écrit une note sur cette page qui se lit comme suit : « Le livre précédent fut bruslé en l'Incendie de la Chapelle et Maison le Jour de l'octave du S. Sacrement 15 Juin 1640. »

Il faut comprendre ici que le premier registre de sépultures de Québec n'a pas été reconstitué comme les deux autres. En effet, nous croyons qu'en ce temps-là les registres de sépultures

étaient les parents pauvres des registres d'état civil. Cela tient peut-être au fait que lors de la transmission du patrimoine, lors d'un décès, il n'y avait que les enfants légitimes qui succédaient et cela se constatait par les actes de mariages et de baptêmes. Nous avons remarqué d'ailleurs que les registres de sépultures étaient moins bien tenus, à preuve le « Catalogue des Trespasés » de Trois-Rivières, particulièrement à la page 6.

Ce « Catalogue » de Québec commence à la page 187r, avec ce titre : « Les Defuncts enterrés à Kébec » qui n'est pas de la main de celui dont on cherche l'identité. Le premier acte inscrit est du 24 mars 1640, donc antérieurement à l'incendie.

Si nous considérons dans leur ensemble les quatre registres que nous venons de décrire, nous pouvons compter 189 actes écrits de la main de notre rédacteur inconnu. Cependant, dans les seconds registres de baptêmes et de mariages de Québec, ainsi que dans le premier « catalogue » des sépultures que nous venons de décrire, nous avons recensé dix autres actes écrits de sa main ainsi que d'autres notes.

Ainsi, le second registre des baptêmes de Québec porte le titre suivant :

« Le livre des Baptisés tant Sauvages que François en la Chapelle de N. Dame de Recouvrance A Kébec depuis l'an 1640 1640. » (25)

On le retrouve à la page 5r, avec une note de notre rédacteur inconnu au milieu de celle-ci, se lisant comme suit : « Les livres des Baptesme, Mariages et déffuncts depuis environ 1621 Jusqu'à 1640 furent brulés en l'incendie de l'Eglise de Kébec et maison voisine, advenu le jour de l'octave du S. Sacrement le 15 juin 1640. Et par après on Recherche des particuliers les baptesmes et mariages qu'on a rescrits par ordre environ le milieu de ce présent livre. »

En dessous de cette note, il y en a une autre, de la main du père Jérôme Lalemant datant probablement de 1654, parce qu'une note semblable figure en page 26 du même registre. La note précédente confirme en tous cas que le premier registre des sépultures n'a pas été reconstitué.

Ce registre commence à la page 6r avec un acte du 9 janvier 1640, encore une fois antérieur à l'incendie et avec ce titre « Les Baptisés ». En page 7r, le titre est « Les Baptisés L'an 1640 ». Enfin, à la page 8r, le titre est : « Les Baptisés à Kébec ». Ces titres n'ont pas été écrits par celui dont on cherche l'identité. Cependant une autre note de sa main se trouve en page 7r entre le second acte du 20 mai 1640 et celui du père Davost, du 26 juillet. Elle se lit comme suit : « La Chapelle de Recouvrance ayant esté brulée on se Servit d'une Sorte de grand corps de logis pour chapelle, l'incendie fut le 15 Juin 1640. » (26)

Notre rédacteur inconnu fait référence ici à la salle des malades que les sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu prêtèrent aux Jésuites après l'incendie de leurs bâtiments. (27)

Notons qu'à la même page, notre homme réécrit les noms des père et mère d'un enfant baptisé le 9 septembre 1640, alors qu'ils y sont déjà, Louis Sédillot et Marie Guimont, on ne sait pourquoi.

Terminons par le second « catalogue » des mariages de Québec, dont le titre est :

« Catalogue des Mariages faicts en nouvelle France depuis la maison et Chapelle brulées à Kébec. »

Il n'a pas été écrit par notre rédacteur inconnu et commence à la page 104r par un acte du 20 juillet 1640. Cependant, dans le coin supérieur gauche de cette page, à moitié cachée par la reliure, il laisse une note qui dit : « Incendie arriva en juin 1640 l'octave du St. Sacrement 15. Jour de juin. »

De la main de notre rédacteur inconnu, nous trouvons dans ces trois derniers registres décrits plus haut, dix autres actes. Il y en a trois au second « Livre des Baptisés » : Celui du 26 juillet 1640, au nom de Davost, dont nous venons de parler, celui du 26 septembre 1641 au nom de Adam et celui du 13 octobre de la même année, au nom de La Place.

Au second « Catalogue des Mariages », nous trouvons celui du 25 septembre 1641 au nom de Adam et celui du 6 octobre de la même année, au nom du Jésuite Joseph-Imbert Dupéron.

Enfin, au premier « Catalogue des trépassés » de Québec, puisque le registre précédent n'a pas été reconstitué, on trouve cinq actes écrits par notre rédacteur inconnu, dont celui du 27 juin 1640, au nom du père Quantin et celui du premier juillet 1640, au nom du même père (28). Celui du 19 octobre 1641, au nom du père de Laplace, celui du 12 novembre 1641, au nom du père précédent et pour finir, celui du 23 novembre de la même année, au nom du père Brébeuf. Ce qui nous fait en tout 199 actes écrits de la main de celui dont on cherche l'identité.

Notons qu'après cette date du 23 novembre 1641, L'écriture dont nous cherchons l'auteur disparaît et ne revient plus. C'est un indice important qui peut nous aider à l'identifier. En effet, est-il mort ? parti aux missions éloignées pour ne plus revenir ? Est-il simplement retourné en France pour y rester ?

1.3 Qui ?

Après cette énumération fastidieuse pour certains, mais néanmoins nécessaire, il nous reste à établir l'identité de notre rédacteur inconnu. Pourquoi les historiens de se sont-ils pas penchés sur cette question ? Nous croyons que c'est parce que les historiens ne s'intéressent pas au registres d'état civil, ou pour mieux dire à la généalogie, sauf pour y vérifier ou établir quelques dates. Quant aux généalogistes, ils ont généralement peu d'attrait pour l'histoire, peut-être parce ils n'en ont pas la formation. Pourtant, il s'agit bien de l'histoire de registres d'état civil. Il nous semble qu'on assiste ici au cloisonnement des spécialités.

On peut établir l'identité de notre rédacteur inconnu de plusieurs façons.

La première est ce qu'en ont dit les commentateurs et historiens.

La seconde est l'orthographe des noms de personnes que reproduit notre rédacteur inconnu dans ses « Catalogues ». On sait qu'à l'époque, on tenait assez peu compte de l'orthographe des noms de famille excepté, bien sûr, pour celui qui écrivait son propre nom.

Une troisième façon est celle dite de « comparaison-élimination ». Il s'agit de trouver un écrit de notre rédacteur inconnu, indépendant des « catalogues » et bien identifié à son nom. À défaut de trouver un tel écrit, on doit procéder à l'élimination de tous les Jésuites qui ont contribué par leur écriture à la rédaction des « catalogues » et qui ne correspondent pas à celle dont on cherche l'auteur, ou mieux, par le même procédé, à l'élimination de tous les Jésuites présents en Nouvelle-France à cette époque. Le dernier restant, devant être le bon.

Pour ce faire, il faut bien cibler le groupe de personnes dont l'écriture sera analysée. À cet effet, nous avons écarté d'emblée les « frères » Jésuites, ou coadjuteurs temporels, qui étaient généralement voués aux tâches domestiques et travaux manuels, et les « donnés » (29) pour ne garder que les pères Jésuites eux-mêmes. Il va sans dire qu'une localisation géographique du Jésuite identifié au rédacteur inconnu doit être concordante. C'est-à-dire qu'il doit s'être trouvé à Trois-Rivières avant 1640 et même avant 1639, puisque sa dernière inscription aux « catalogues » de ce lieu est datée du 9 février 1638. De la même façon, il doit s'être trouvé à Québec après 1640, plus précisément après le 15 juin 1640, date de l'incendie de la chapelle et de la maison des Jésuites. Cela nous permet une double vérification de l'identité de notre rédacteur inconnu.

Enfin un dernier moyen pour l'identifier serait le « test de l'écriture personnalisé ». Pour illustrer cette méthode, voici un exemple : Si on demande à une personne d'écrire de sa main une liste de noms de dix personnes incluant le sien, il devrait être possible à quelqu'un d'autre d'identifier le rédacteur de cette liste. En effet, parce que l'écriture du rédacteur est nécessairement personnelle, tandis que quand il écrit le nom d'autres personnes, il le fait d'une manière conventionnelle.

Alors, qu'en ont dit les commentateurs et historiens ?

Débarrassons-nous d'abord d'une note apparaissant à la page précédant le « Catalogue des Trespassez », à laquelle nous attribuons le numéro 0v. Tout en haut de cette page, il est écrit : « Préface écrite par le Père Le Jeune ». Le rédacteur réfère ici bien sûr à l'introduction du « catalogue ». Mais le mot « écrite » a été barré, pour être remplacé au-dessus par le mot « composée ».

Nous ne savons qui est l'auteur de cette note et nous ne voulons pas le savoir parce que son contenu est faux. Ce n'est pas l'écriture de Le Jeune qui apparaît à l'introduction du « catalogue ».

Pour avoir une bonne idée de l'écriture de ce père, on pourra consulter les premières pages des trois premiers « livres » des baptêmes, mariages et sépultures de Montréal, à partir de 1642. (30) En effet, le père Le Jeune y a copié les premiers registres de la première paroisse de

Montréal, apparemment sur l'ordre du père Jérôme Lalemant, alors Supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France. (31) Il passa l'hiver 1645-1646 à Montréal.

Notre commentateur s'étant aperçu qu'il ne s'agissait pas de l'écriture de Le Jeune, a donc barré le mot « écrite » pour le remplacer par le mot « composée ». Mais lors, comment sait-on que Le Jeune a « composé » cette introduction ? Et pourquoi Le Jeune d'abord ? N'est-ce pas possible qu'un autre Jésuite l'ait composée et même écrite ? Le commentateur ici, présume à tort. On relira au début de cet ouvrage nos deux paragraphes portant sur la « présomption » de notre « Petite leçon sur la pratique du métier d'historiens ».

Cette note qui semble dater de la fin du XIX^e siècle est complètement inutile, parce que non-fondée en fait. Le malheur, c'est que d'aucuns peuvent la prendre pour argent comptant. On relira notre paragraphe sur « l'écrit » dans notre « Petite leçon ».

En ce qui concerne les historiens dits « sérieux », nous en avons recensé deux. Premièrement, Benjamin Sulte (32). En 1870, parlant du « Catalogue des Trespassez » il écrit : « La note placée en tête est de la main du Père Le Jeune ». Il réfère ici à l'introduction du « catalogue » (33). Il commettra la même erreur en 1881, commentant de nouveau l'introduction du « catalogue », il écrit : « Cette pièce est de l'écriture du Père Le Jeune » (34). Enfin en 1896, commentant de nouveau cette introduction, il écrira : « Cette page qui est de l'écriture du Père Le Jeune... » (35)

Comme Gérard Malchelosse reproduit l'article de Sulte de 1896 en 1933, il faut croire que Sulte n'avait pas changé d'idée sur le sujet de son vivant. Comment est-il possible que Sulte ait cru pendant 53 ans que Le Jeune avait écrit le « Catalogue des Trespassez » sans en avoir sérieusement analysé l'écriture ? C'est un total manque de professionnalisme. A moins que ce ne soit parce que, comme nous l'avons dit plus haut, les historiens ne s'intéressent pas à la généalogie. Ou encore, parce que Sulte n'a pas osé avouer son erreur et porter atteinte lui-même à sa propre réputation d'historien. Tout cela bien sûr est secondaire.

Mais comparons avec l'opinion du généalogiste Cyprien Tanguay, l'auteur du fameux « Dictionnaire général des familles canadiennes », publié en sept volumes de 1871 à 1890, qui nous dit en 1886 : « Juin 1640 Le 14.- Les registres des mariages, baptêmes et sépultures de Québec sont détruits dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance. C'est au P. Le Jeune que nous devons la copie des actes qu'il a recueillis avec soin et qui forment le premier volume de ces précieux documents généalogiques. Le même Père avait ouvert, en 1636, les registres de Trois-Rivières » (36)

Notons immédiatement l'erreur de « 1636 ». Mais au-delà de ce détail, comment Tanguay a-t-il pu se tromper sur l'identité du rédacteur, qu'une simple analyse par comparaison aurait éclairé ? Avait-il remarqué que la morphographie des « catalogues » de Québec était la même que celle des ceux de Trois-Rivières et partant aurait pris l'opinion de Sulte sur le sujet ? Fort possible, tout ce petit monde se fréquentait.

Quant au fait que le père Le Jeune aurait « ouvert » les registres de Trois-Rivières, le mot est trop imprécis pour pouvoir en tirer une autre conclusion que celle que les premiers actes de baptême et de sépulture ont été enregistrés au nom de Le Jeune à titre de célébrant. L'avons-nous déjà dit, les généalogistes ont peu d'attrait pour l'histoire !

Il nous reste l'historien Lucien Campeau. Dans une biographie du prêtre séculier Gilles Nicolet, Campeau nous dit : « Le père Lalemant l'employa en 1645 à recopier proprement le registre de la paroisse de Québec » (37). Donc, selon Campeau, les premiers registres reconstitués de Québec, dateraient de 1645. Encore ici, une simple analyse par comparaison de l'écriture du prêtre a suffi à l'écarter.

Le premier acte écrit de la main de Nicolet (qui écrivait son nom avec un seul « l », est un acte de Québec du 15 février 1643 (38). Un autre très bel exemple de son écriture se trouve intercalé entre les actes de 1647, mais que le prêtre avait oublié d'enregistrer en 1643 (39).

Campeau nous dit encore, dans l'introduction du Journal des Jésuites : « Les registres de la paroisse de Québec ayant été brûlés en 1640, les inscriptions s'en trouvaient perdues. Mais toutes celles qui étaient survenues depuis lors, courant peut-être le risque de se perdre, le Supérieur (Jérôme Lalemant) les fit recopier dans un registre au commencement de son terme (1645) par M. Gilles Nicolle, prêtre séculier qui se trouvait alors au pays » (40).

Or, les seconds registres de baptêmes et de mariages et le premier registre de sépultures de Québec n'ont pas été « recopiés » mais bien reconstitués et encore, seulement pour 34 actes d'entre-eux, 24 actes de baptêmes et 10 actes de sépultures. Et ce ne fut pas de la main de Nicolet. Erreur donc de Campeau sur deux questions, à moins qu'il ait voulu parler des nouvelles inscriptions survenues après l'incendie faites dans ces registres. Mais alors, nul besoin de les « recopiées » puisqu'elles sont nouvelles ! Ce n'est pas clair et partant, ce n'est pas professionnel.

La seconde manière pour identifier notre rédacteur inconnu est celle qui concerne l'orthographe des noms propres. Voici ce que nous avons trouvé : Premièrement, le nom de Charles Lalemant que notre rédacteur écrit avec deux « l » dans les registres de Québec, alors que les deux Lalemant, tant Charles que Jérôme, écrivent leur nom avec un seul « l ». (41)

Par ailleurs, Charles Lalemant retourne en France en 1638 pour ne plus revenir, ce qui l'exclut d'emblée de la reconstitution des registres de Québec (42) et partant, de la copie de ceux de Trois-Rivières. (43)

Un autre Jésuite que nous devons écarter à cause de son nom mal orthographié par notre rédacteur inconnu, c'est Claude Quantin. En effet, notre copiste, dans les registres de Trois-Rivières, l'écrit avec un « e » plutôt qu'avec un « a », comme le père l'écrivait lui-même. (44)

Cependant dans le « Catalogue des Baptisés » et celui des mariages, il arrive que notre rédacteur inconnu écrive Quantin avec un « a », comme s'il corrigeait son erreur après avoir

rencontré ce père (45). À cause de cette erreur, Quantin est écarté à titre de rédacteur des « catalogues », mais aussi parce qu'il est retourné de France au début du mois d'octobre 1641, avec les pères Le Jeune et Adam, alors que notre rédacteur continue d'écrire jusqu'au 23 novembre de cette année-là. (46)

Dans la même catégorie des noms mal orthographiés, il nous reste celui de Charles Raymbaut. Un acte du 14 juin 1637 du « Catalogue des Baptisés de Québec » dans lequel notre inconnu écrit Raimbaut avec un « i » au lieu d'un « y ». Même erreur dans l'acte du 16 juin 1637 au « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières. De plus, ce qui exclue Raymbaut en tant que rédacteur des « catalogues », c'est son écriture elle-même, fort belle d'ailleurs, dans quatre actes dont il est lui-même le célébrant, inscrits au « Catalogue des personnes Baptisés » de Trois-Rivières. (47) Enfin, Raymbaut est aux missions éloignées en 1641 et 1642. Il reviendra à Québec au printemps 1642 pour y mourir le 22 octobre.

La troisième manière d'établir l'identité de notre rédacteur inconnu est celle dite de « comparaison-élimination ». Or, nous avons eu beau chercher, nous n'avons trouvé aucun écrit indépendant des registres d'état civil et identifié au nom de celui que l'on cherche, ni ici, ni dans les archives des Jésuites de Rome ou de France. Aucune note non plus dans les « catalogues » eux-mêmes, ne serait-ce que des initiales.

Nous avons cru un temps, au début de notre recherche, qu'il s'agissait de Jean de Brébeuf. En fait, nous voulions que ce soit lui. Après tout, il a bien passé trois ans à Québec, Sillery et même Trois-Rivières de 1641 à 1644. Le problème, c'est qu'il n'était pas à Trois-Rivières aux alentours de 1638 pour copier les registres de ce lieu. Nous venons de dire que nous voulions que ce soit lui, parce qu'il s'agit d'un personnage beaucoup plus considérable que les autres Jésuites. Mais en histoire, l'orgueil est mauvais conseiller.

Après un examen attentif de son écriture, il a bien fallu se rendre à l'évidence qu'elle n'a rien à voir avec celle de notre rédacteur inconnu (48), dont les majuscules (les minuscules sont souvent écrites de manière conventionnelles, sauf quelques « e » de notre rédacteur inconnu) sont si caractéristiques.

Cependant on retrouvera, pour ceux que cela intéresse, de beaux exemples de l'écriture de Brébeuf d'actes qu'il a écrit à titre de célébrants dans le « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières en date du 3 juillet 1642 et du 10 décembre 1643. (49)

L'abbé Jean Panneton a bien tenté de nous montrer un exemple d'écriture de Brébeuf, mais il a fait une erreur, C'est plutôt l'écriture de Joseph-Imbert Dupéron écrivant un acte du père Brébeuf qu'il a reproduit. (50)

Par contre Monsieur l'abbé jouit de l'immunité, non seulement parce que la préface de son ouvrage est signée par le grand historien de la Nouvelle-France Marcel Trudel, mais aussi parce que nous croyons qu'il s'agit d'une simple erreur de sélection d'images reproduite du « Catalogue ». L'acte de Brébeuf, qu'il signe de son nom, se trouve quelques actes plus haut sur la même page en date, comme nous l'avons dit, du 3 juillet 1642 (51).

Les historiens Vaugeois et Lacoursière ont mieux réussi, il y a longtemps, peut-être sans le savoir, en reproduisant le titre de la première page du « Liber Baptizatorum » de Sillery, qui est de la main du père Jean de Quen, auquel on a accolé un acte du père Vimont, alors Supérieur de Jésuites en Nouvelle-France, du 30 mars 1642, mais écrit par le père Brébeuf (52).

Nous devons donc procéder à l'élimination des Jésuites qui étaient alors présents en Nouvelle-France, avec comme date butoir le 31 décembre 1644 et dont l'écriture ne correspond pas à celle que l'on cherche et ceci en tenant compte bien sûr de leur localisation géographique, comme nous l'avons déjà expliqué.

Comment se composait la population de la Nouvelle-France en 1645. Trudel l'a évaluée à 600 personnes, dont une centaine de couples et une centaine d'enfants (53). Peut-être une soixantaine de religieux, hommes et femmes, le personnel administratif de la compagnie de la Nouvelle-France, 10 ou 20 personnes et surtout les engagés dont le nombre pouvait s'élever jusqu'à 200 hommes (54).

À l'aide du « Catalogue des immigrants » de Marcel Trudel, nous avons dressé une liste de 36 Jésuites qui ont œuvré en Nouvelle-France à cette époque. Nous avons analysé les registres d'état civil de Québec, Sillery, Trois-Rivières et Montréal et nous en avons extrait la liste des célébrants et des rédacteurs, comme suit :

Arrivée	nom	célébrant	rédacteur
1636	Adam	X	X
1633	Brébeuf	X	X
1642	Bressany	X	X
1634	Buteux	X	X
1643	Chabanel	X	X
1636	Chastellain	-	-
1639	Chaumonot	-	-
1633	Daniel	X	-
1633	Davost	X	X
1637	De La Place	X	X
1632	de Nouë	X	-
1635	de Quen	X	X

1642	d'Eudémare	X	-
1643	Druillette	X	-
1635	Dumarché	X	-
1638	Dupéron, Fr.	X	
1640	Dupéron, Jos.-Imbert.	X	X
1643	Gareau	X	X
1636	Garnier	X	-
1637	Gondoin	-	-
1636	Jogues	-	-
1634	Lalemant, Ch.	X	-
1638	Lalemant, Jer.	-	-
1632	Le Jeune	X	X
1635	Le Mercier	-	-
1638	Le Moyne	-	-
1643	Lyonne	-	-
1633	Massé	X	-
1640	Ménard	X	X
1637	Pijart, Cl.	X	X
1635	Pijart, Pie.	X	-
1639	Poncet	X	X
1635	Quantin	X	-
1637	Ragueneau	-	-
1637	Raymbaut	X	X

On aura remarqué immédiatement que sur 36 Jésuites, il n'y en a que 27 qui ont administré les sacrements sur les bords du Saint-Laurent, dans les 11 registres que nous avons analysés et ce, de 1621 à 1644 inclusivement. De ces 27 célébrants, il n'y en a que 15 qui rédigent, écrivant par le fait même tous en leur nom et au nom de leurs confrères qui y ont écrit ou non (55). Pourquoi cela ? Ceux qui y ont « célébré », mais qui n'y ont pas écrit, n'étaient-ils que de passage ou écrivaient-ils trop mal ? On ne sait pas.

Par ailleurs des actes ont été certainement irrémédiablement perdus, particulièrement ceux de sépultures de Québec d'avant l'incendie du 15 juin 1640, dont on n'a pas reconstitué le « Catalogue ». Nous croyons aussi que les actes n'étaient pas enregistrés le jour même de la célébration, ni devant témoin. Les Jésuites prenaient probablement des notes abrégées qu'on retranscrivait par la suite dans les registres. Combien de temps après le fait, on ne sait pas. Quand un père écrit en latin dans un registre « ego », c'est-à-dire « moi » et,, par exemple, « Johannes de Brébeuf » et que c'est Joseph-Imbert Dupéron qui écrit, il y a de quoi s'étonner ! (56) Mais il faut bien comprendre que les ordonnances royales en vigueur à l'époque exigeaient seulement qu'on tienne registres sans beaucoup d'autres formalités. Quant aux instructions des évêques dans le Rituel sur le sujet, elles variaient selon le diocèse.

En outre, pouvait-on modifier ces registres à volonté, les corriger ou omettre des actes, comme cela semble être arrivé à Montréal, où les pères Poncet et Dupéron avaient baptisé trop à la légère au goût du Supérieur Vimont. On sait que le père Le Jeune y fut envoyé par le Supérieur Jérôme Lalemant, peut-être pour y remédier. (57) Il va sans dire que le lustre de l'authenticité de ces documents s'en trouve assez terni ! Mais comme ce sont les seuls documents du genre dont nous disposons, de la meilleure preuve, nous devons les considérer comme authentiques jusqu'à preuve du contraire.

Comment avons-nous établi la liste des rédacteurs qui précède. C'est ce que nous devons démontrer maintenant.

Nous avons déjà écarté auparavant cinq Jésuites de cette liste. Il nous reste donc 31 pères qui, potentiellement auraient pu rédiger les quatre « Catalogues » de Trois-Rivières et de Québec. Il nous faudra en écarter 30 dont l'écriture et la localisation géographique ne correspond pas à celles de notre rédacteur inconnu, en presumant bien sûr que les « Catalogues » de Trois-Rivières ont été rédigés à cet endroit et ceux de Québec, à Québec.

Commençons par le père Chastellain. Il est aux missions éloignées de 1640 à 1644 (58). Il ne peut donc avoir rédigé les « Catalogues de Québec » durant cette période.

Suit le père Chaumonot, qui arrive en Nouvelle-France en 1639, peut-être un peu tard pour avoir rédigé les « Catalogues de Trois-Rivières, mais qui séjourne également au pays des Hurons de 1640 à 1644. Nous possédons un exemplaire de son écriture, elle ne correspond pas (59).

Aussi le père Druillette qui arrive en Nouvelle-France en 1643, trop tard pour avoir rédigé les « Catalogues » de Trois-Rivières et peut-être même ceux de Québec, mais aussi parce que son écriture ne correspond pas à celle de notre rédacteur inconnu (60).

Maintenant le père Gondoin, qui a surtout officié à Miscou, situé à la pointe sud de la Baie des Chaleurs, et qui retourne en France pour ne plus revenir en 1639 (61).

Le père Jogues lui, qui est aussi aux missions éloignées de 1640 à 1644 et qui, pris par les Iroquois, mais sauvé à la dernière minute, passe en France en 1644 (62). Son écriture ne correspond pas non plus (63).

Quant au père Jérôme Lalemant, non seulement son écriture ne correspond pas à celle recherchée, mais il est aussi aux missions éloignées, c'est-à-dire au pays des Hurons, de 1638 à 1645 (64).

En ce qui concerne le père Le Mercier, il est aussi au pays des Hurons de 1640 à 1644 et son écriture ne correspond pas non plus (65).

Pour le père Le Moyne, nous disposons aussi d'un exemplaire de son écriture qui n'a rien à voir avec celle dont nous recherchons l'auteur (66). Il est aussi aux missions éloignées de 1640 à 1644.

Le père Ragueneau lui, est aussi aux missions éloignées, chez les Hurons, de 1641 à 1644 mais il fit un saut à Québec en 1641. Nous connaissons sa belle écriture (67).

Nous devons écarter encore le père Dumarché qui retourne en France en 1637 pour ne plus revenir (68).

Également le père François Dupéron, frère de l'autre, qui est aussi aux missions de 1640 à 1644 (69) et qui, bien sûr, n'a pu rédiger les « Catalogues » de Québec. Il nous a laissé un seul acte de baptême dans le « Liber Baptizatorum » de Sillery du 13 juillet 1638 mais écrit par le père de Quen.

Pour ce qui est de Pierre Pijart, frère de l'autre, il œuvre aussi au pays des Hurons de 1640 à 1644. Il nous a laissé seulement un acte de baptême à Trois-Rivières du 6 juin 1637 et un à Québec du 29 janvier 1639 rédigés par notre rédacteur inconnu (69a).

Nous écartons aussi le père Daniel qui est également aux missions éloignées de 1640 à 1644 mais qui a laissé à Trois-Rivières trois actes de baptêmes des 2, 8 et 9 août 1637, ainsi que deux actes de sépultures des 3 et 8 août de la même année, écrits bien sûr par le rédacteur dont on cherche l'identité.

Le père Garnier est aussi écarté parce qu'il est aussi aux pays des Huron dans ces missions éloignées de 1640 à 1644. Il nous a laissé un seul acte de baptême à Trois-Rivières du 23 juin 1636, écrit par notre rédacteur inconnu (69b).

Écartons aussi le père Lyonne, arrivé en Nouvelle-France en 1643, beaucoup trop tard, qui est aussitôt envoyé à Miscou (70).

À partir d'ici, il nous reste 16 Jésuites. Nous devons en éliminer 15, le dernier restant étant notre homme. Remarquons que généralement les Jésuites ont l'écriture et la signature modeste. Rien à voir avec l'empreinte empanachée et paraphée des grands de cette époque ou de ceux qui se croyaient tels. L'attitude contraire eut révélé un attachement aux biens et aux passions de ce monde, l'argent, la gloire ou simplement l'orgueil. En outre, ils étaient tenus à une obéissance absolue envers leurs supérieurs. Plus d'un s'est cassé les dents à essayer d'entrer dans l'auguste « Compagnie », comme ce Robert Cavelier de la Salle, découvreur du delta du Mississippi (qui avait déjà été visité par les Espagnols, faut-il le dire).

Commençons donc par le Jésuite Jacques Buteux. Nous avons déjà dit que nous possédions un exemplaire de son écriture et de sa signature (71). On trouvera de belles pages de son écriture dans le « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières (72), sans oublier le registre intitulé « Missio Metabiroutensis 1642-1643 », dont les premières pages sont de la main de Buteux. Ce petit registre qui pourrait un brouillon à première vue, est intercalé dans celui de Sillery (73). Quoiqu'il en soit, cette écriture n'a rien à voir avec celle de celui dont nous cherchons l'identité.

Passons maintenant à l'écriture de Jean de Quen. Les Archives de la Ville de Montréal que nous avons consulté et où l'on retrouve son écriture et sa signature (74). L'écriture de Quen peut se voir pratiquement toutes les pages du « Liber Baptizatorum » de Sillery. D'ailleurs c'est lui qui en écrit le titre, l'introduction et les premières pages. D'autres belles pages de son écriture se retrouvent dans le « Liber Baptizatorum » de Montréal (75). Cette main non plus n'a rien à voir avec celle que l'on cherche.

L'écriture de Poncet maintenant. Les Archives de la Ville de Montréal possédait bien un document écrit de sa main, mais il a disparu (76). Nous nous sommes donc replié sur une note du Jésuite Lucien Campeau qui nous dit que les annotations marginales des premières pages du « Catalogue des Bienfaiteurs » sont de Poncet (77). De beaux exemples de l'écriture de Poncet se trouve au « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières (78). Son écriture est un peu semblable à celle de Brébeuf, mais sans les « guisgouilles » et les « bourgnioles » (79). Cette écriture n'est pas celle dont on cherche l'auteur non plus.

Pour ce qui est de l'écriture de Enemond Massé (80), nous possédons une copie d'une lettre manuscrite du 10 juin 1611, adressée au père Général Aquaviva à Rome et qui avait été envoyée de Port Royal, en Acadie (81). Fort belle écriture pour l'époque, mais pas celle dont nous recherchons l'auteur.

Il faut mentionner au passage que Massé était déjà venu en Nouvelle-France en 1625. Il y séjourna jusqu'en 1629, à la prise de Québec par les frères Kirk, première conquête anglaise ! (82). Remarquons aussi que dans toute sa carrière, plus de 13 ans, il n'a laissé que deux actes de baptêmes à Sillery et encore, écrits par de Quen (83). Tout comme le père Anne de Nouë, lors de son deuxième séjour, il fut longtemps au Séminaire Notre-Dame des Anges, situé sur la rive

gauche de la rivière Saint-Charles, près de Québec (84). Notons enfin que les Relations des Jésuites le mentionne à Trois-Rivières en 1635, 1636 et 1637, bien que son nom n'apparaisse nulle part, à titre de célébrant, aux « Catalogues de ce lieu (85).

Dans cette catégorie de ceux dont on possède une preuve d'écriture indépendante des registres d'état civil, il nous reste Le Jésuite Barthélémy Vimont dont on possède un extrait de lettre qui nous est fourni par Thwaites (86). On trouvera de beaux exemples de son écriture dans le second « Catalogue de Baptisés » de Québec à partir de 1645, registre qui porte par ailleurs le titre de « Livre des Baptisés » (87). Malheureusement, ce n'est pas l'écriture du Jésuite que l'on cherche à identifier.

Il nous reste dix Jésuites à écarter. Commençons par ceux qui sont arrivés trop tard pour avoir copier les « Catalogues » de Trois-Rivières, puisque nous croyons qu'ils l'ont été avant 1640 et même 1639.

D'abord René Ménard, arrivé en 1640, dont nous avons identifié l'écriture dans plusieurs actes que l'on peut retrouver au « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières, après 1652 (88).

Ensuite, Georges d'Eudemare, arrivé en 1642, qui a célébré deux baptêmes à Trois-Rivières en 1644 et un à Sillery en 1642. Ils ont malheureusement été écrits par Jean de Quen. Cependant nous croyons avoir pu identifier son écriture au « Liber Matrimonium » de Montréal. En effet, il s'agit de trois actes de mariages de 1647 et 1648 (89).

Continuons avec François-Joseph Bressany, qui arrive aussi en 1642. Nous pouvons retrouver son écriture dans les seconds « Catalogues des Baptisés », celui des « Mariages » et du premier « Catalogue des Trépassés » de Québec (90).

Remarquons au passage, que le Jésuite Félix Martin a bien essayé de reproduire la signature de Bressany, mais il n'a reproduite que celle écrite de la main de Jean de Brébeuf (91).

Léonard Gareau lui, arrive en 1643. Des exemples de son écriture se trouvent au « Liber Baptizatorium » de Sillery (92).

Pour ce qui est du père Noël Chabanel, aussi arrivé en 1643, un seul exemplaire de son écriture et de sa signature se trouvent aussi au « Liber » de Sillery. C'est un acte de baptême du 5 mai 1644 (93).

Pour les Jésuites qui sont arrivés avant 1640, nous avons déterminé que quand on trouve dans un registre une liste d'actes continue de la même écriture qui n'est pas autrement identifié que par le nom du célébrant et que la majorité d'entre eux sont écrits au nom du même père et qu'une liste d'une écriture semblable existe dans un registre d'un autre endroit, comme par exemple : Québec et Trois-Rivières, Trois-Rivières et Montréal ou encore Montréal et Sillery, c'est qu'il s'agit de l'écriture du père qui a rédigé les actes de ces deux listes.

Prenons par exemple le cas de Jacques De La Place. On a une pleine page d'actes écrits au nom de ce père, du 6 janvier au 10 mars 1639 au « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières (94), tandis qu'à Québec, on trouve aussi une pleine page de cette même écriture au nom du même père, du 30 mai 1643 au 5 mars 1644 au second « Catalogue » des baptisés de Québec, appelé « Livre des Baptisés ». Si cette écriture n'est pas autrement identifiée, on doit en conclure que c'est celle du père qui rédige ces actes (95).

Prenons aussi le cas de Claude Pijart. L'écriture de Pijart est partout, dans tous les registres de la Nouvelle-France à cette époque. Il signe tous les actes des trois registres de Montréal à partir de 1650 (96). Une pleine page de son écriture se trouve aussi au « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières couvrant la période du 19 mars au 24 mai 1638 (97). Nous pourrions allonger cette liste mais ce serait inutile, ni La Place ni Pijart n'ont copié les « Catalogues » de Trois-Rivières.

Nous pouvons dire la même chose de l'écriture du père Joseph-Imbert Dupéron, dont on trouve une belle page de son écriture au « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières (98). On retrouve la même écriture au « Liber Baptizatorum » de Sillery (99). Nous avons déjà souligné que le père Félix Martin avait confondu, en 1852, l'écriture de Brébeuf avec celle de ce Dupéron (100).

Il reste donc sur notre liste trois Jésuites. Ce sont Nicolas Adam, Anne de Nouë et Ambroise Davost. Nous devons donc en écarter deux pour identifier le rédacteur des « Catalogues » de Trois-Rivières.

Nous commencerons par Nicolas Adam. C'est l'abbé Ferland qui nous renseigne cette fois-ci. En 1854, il écrit : « Dans un acte de sépulture, le P. Nicolas Adam raconte un accident arrivé à un P. Jésuite, qui se rendant au couvent N.-D. des Anges à Québec... » (101). Cet acte, c'est celui du premier mai 1640, du premier « Catalogue des Trépassés » de Québec (102). La Relation des Jésuites de cette année-là raconte l'évènement en détail (103).

Nous ne savons pas sur quel document s'appuie Ferland pour avoir identifié l'écriture de Adam que l'on ne retrouve nulle part ailleurs que dans les registres d'état civil de Québec. Adam a plus de 50 actes à son actif à titre de célébrant, dont près de la moitié ont été signés par lui-même. Il a toujours officié à Québec. Tout comme Ambroise Davost, il y est au moins depuis 1638 (104). C'est donc lui qui a écrit les premières pages des seconds « Catalogues des Baptisés », appelé « Livre » et « Catalogue des Mariages », ainsi que le premier « Catalogue des Trépassés » de Québec, puisque le tout premier registre de ce type n'a pas été reconstitué après l'incendie.

Son dernier acte écrit de sa main en est un de mariage du 3 septembre 1641 (105). Après cette date, son écriture disparaît pour ne plus reparaître, mais notre rédacteur inconnu rédige ses deux derniers actes, dont le second est un acte de baptême du 28 septembre 1641 (106). Après cette date le nom-même d'Adam disparaît. Est-il mort ? Non, le premier Jésuite à mourir en Nouvelle-France est Charles Raymbaut qui fut enterré le 22 octobre 1642 (107). Il est retourné en France pour ne plus revenir, probablement au début du mois d'octobre, à partir de Tadoussac, parce que les gros navires transatlantiques ne remontaient pas jusqu'à Québec à cette époque (108).

Le père Le Jeune dira du père Adam : « que la charité a rappelé pour ses infirmités est retourné en France » (109).

Passons maintenant au père Anne de Nouë. Tout comme Massé, ce père est une énigme. En 14 ans de carrière en Nouvelle-France, il n'a laissé qu'un seul acte d'état civil à son actif, un baptême à Québec, du 13 mai 1641 mais qui a été écrit de la main de Adam (110).

Nous ne pouvons croire un seul instant, qu'un Jésuite qui n'a célébré qu'un seul baptême dans toute sa carrière en Nouvelle-France et qui en a fait écrire l'acte par un autre, se voit vu confier le mandat de copier les registres de Trois-Rivières et de reconstituer les registres de Québec.

Notons par ailleurs, que ni Adam ni de Nouë n'ont résidé à Trois-Rivières dans la seconde moitié des années 1630.

Il nous reste donc Ambroise Davost, qui est bien le rédacteur inconnu du « Catalogue des Trépassés » de Trois-Rivières et de son introduction et du « Catalogue des personnes Baptisées » du même lieu. D'autant plus que Davost passe l'hiver 1636-1637 et celui de 1637-1638 à Trois-Rivières, y laissant trois actes de baptême et un acte de sépulture signés de sa main aux registres (111).

Un quatrième et dernier acte de baptême de Davost, écrit sous la plume du père Claude Pijart marque la fin de son séjour à Trois-Rivières, puisqu'à la fin de l'année 1638, on le retrouve à Québec, au moins jusqu'en 1642 (112).

De sa copie des « Catalogues » de Trois-Rivières et de sa reconstitution de ceux de Québec, Davost nous laisse donc 189 actes écrits de sa main en son nom et aux noms de différents pères. Il y signe lui-même sept des siens (113),

Davost confirme aussi notre idée de départ à l'effet que les 15 Jésuites qui ont écrit dans les 11 registres de cette époque, ont écrit non seulement leurs propres actes mais aussi ceux des autres (114).

Nous avons déterminé l'écriture de 29 Jésuites sur 36. Nous n'aurions pu analyser que la morphographie des 27 célébrants des 11 registres de cette époque, ou encore seulement celle des 15 rédacteurs de ceux-ci ou enfin, seulement celle des célébrants ou rédacteurs des premiers registres de Trois-Rivières, tout en tenant compte, dans tous les cas, de leur localisation géographique, que nous serions arrivé au même résultat. Mais nous avons préféré ratisser le plus large possible pour qu'il n'y ait aucun doute.

Ainsi, nous laisserons à d'autres « Bénédictins », apprentis graphologues et paléographes, le soin de tenter d'appliquer la quatrième méthode d'analyse que nous avons évoquée dite du « test de l'écriture personnalisée », tout qu'en croyant sincèrement que personne n'osera s'y frotter, mais qu'en ce qui concerne Davost, le test, selon nous, se serait avéré positif.

Reste à savoir pourquoi l'écriture de Davost s'arrête subitement le 23 novembre 1641 dans les registres de Québec. Si cet acte a été rédigé le jour-même, ce que nous ne croyons pas, il était beaucoup trop tard pour retourner en France. À cette date, Davost n'est pas aux missions éloignées, au pays des Hurons, non plus et l'on perd sa trace. En 1642, aucun Jésuite ne retourne en France.

Il faut attendre 1643, pour le retrouver à Montréal, mais Campeau nous dit qu'étant malade, « il dut se retirer à Québec » (115). Il laissait dans le « Liber defunctorum » ou « Sepulorum » de Montréal, c'est selon, trois actes de sépultures datés du 9 juin 1643, copiés par le père Le Jeune (116).

Était-il à Montréal depuis sa fondation au milieu du mois de mai 1642 ? On ne sait pas. Quoiqu'il en soit, il quitte la Nouvelle-France à l'automne 1643 et meurt d'une forte fièvre en mer (117).

La prochaine question à laquelle nous devons répondre est quand le « Catalogue des Trépassés » et celui des « personnes Baptisées » ont-ils été écrits ?

1.4 Quand ?

Plusieurs historiens et commentateurs se sont prononcés sur cette question.

En 1852, le Jésuite Félix Martin nous dit que le registre est « antérieur à 1638 » (118). Ensuite vient J.-B.-A. Ferland, qui nous dit en 1861, que l'acte de baptême du « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières du 18 février 1635, est « le plus ancien acte de ce genre qui existe dans le pays ». Il veut dire le plus ancien écrit « de ce genre », bien sûr (119).

Et nous retrouvons Sulte qui, en 1870, répète Ferland, mais en prenant un acte de sépulture tiré du « Catalogue des Trépassés » daté lui, du 6 février 1635 (120).

En 1896, il dira « Le Catalogue des Trépassés a le mérite d'être le plus ancien acte écrit qui existe en original dans toute l'Amérique du Nord, le Mexique excepté ». On comprend ici, le plus ancien acte écrit « de ce genre » (121). Mais parlant de la première page de ce registre, celle qui en contient l'introduction si précieuse, il écrit : « Cette page (...) paraît avoir été détachée il y a une centaine d'années et transportée à Québec, probablement pour faciliter une étude historique. Et elle resta oubliée dans le greffe de la Paix jusqu'en 1850 ». Il dit encore quelques lignes plus bas : « Sa date devrait être du 6 février 1635, mais elle a dû être écrite en 1636, sinon plus tard, sans cela comment expliquer que < Monsieur de Champlain commandait en ce pays > ? puisqu'il mourut le 25 décembre 1635, il faut donc que le père Le Jeune ait écrit l'en-tête du registre après cet évènement. » (122)

Passons à l'opinion du plus grand historien de la Nouvelle-France qu'ait connu le Québec, Marcel Trudel qui, en 1979, nous dit ceci : « La première inscription à l'état civil des Trois-Rivières est de 1634, ce qui en fait le plus ancien registre du Canada » (123). Avons-nous déjà souligné que les historiens ne s'intéressent pas aux registres d'état civil ?

Larose en 1980, quant à lui, parle des « Catalogues » de Trois-Rivières, comme des plus anciens registres du Québec (124). Hébert répète Larose en 1994 (125). Et pour finir, il y a l'abbé Panneton en 2002, qui nous dit que le « Catalogue » est le plus vieux document manuscrit du Canada (!) (126).

Nous nous sommes très sérieusement penché sur la question et nous avons analysé les « Catalogues » de Trois-Rivières très attentivement. Nous avons peu appris du « Catalogue des Trépassés », il est propre. Il s'arrête en page 5, avec un acte du père Buteux du 9 août 1637, écrit par Davost. Mais suit tout de suite après un acte dont le célébrant est inconnu, mais écrit par le père Claude Pijart, du 22 juillet 1638. L'acte est incomplet.

Remarquons tout de suite l'espace de temps qu'il y a entre le 9 août 1637 et le 22 juillet 1638 : 11 mois, où semble-t-il il n'y a eu aucune sépulture. Cela semble irréal n'est-ce pas ?

L'acte suivant est celui du père de La Place, écrit par lui-même et qui date du premier janvier 1639. Il y a donc cinq mois de différence entre l'acte précédant et celui-ci. Peut-être faut-il comprendre, comme nous l'avons souligné précédemment, que les registres de sépultures ont beaucoup moins d'importance aux yeux des autorités que les autres. Mais, continuons...

Le « Catalogue des personnes Baptisées » lui, est beaucoup plus intéressant, parce qu'à partir de la page 22 (127), commencent les notes marginales et les ajouts aux textes-mêmes des actes, faits par les pères Buteux et Pijart. Ces annotations et ces ajouts consistent en des précisions à apporter aux actes eux-mêmes. Mentionnons par ailleurs, que le premier acte de Claude Pijart dans ce registre, date du 31 juillet 1637.

Buteux et Pijart fournissent donc des renseignements supplémentaires de manière à compléter, dans le corps-même des actes, les informations qui y sont contenues. Buteux rédige six de ces ajouts intercalaires, Pijart, cinq. On y mentionne que la personne baptisée est décédée.

Buteux rédige ainsi 14 notes marginales et sept ajouts intercalés aux textes-mêmes des actes où on indique par exemple le nom des parents de la personne baptisée ou son origine tribale. Pijart pour sa part, ne rédige que sept de ces ajouts. (128)

On peut se demander à quel moment ces notes et ces ajouts ont-ils été écrits ? Après le départ de Davost ou pendant qu'il rédigeait ? Davost a-t-il rédigé ces registres d'un seul coup, jusqu'en 1638, ou s'il a continué, après avoir copié les actes de 1635, 1636 et 1637, de rédiger jour après jour, à partir d'août 1637, les actes au « Catalogue des personnes Baptisées » jusqu'au 9 février 1638 ? Logiquement, nous préférons cette dernière hypothèse.

Par ailleurs, aurait-il été possible que Buteux et Pijart puissent se souvenir de tous ces détails portant sur des noms Montagnais, Hurons et Algonquins après le départ de Davost au printemps 1638 ? Nous croyons que non. Et si les actes qu'écrivait Davost, sont complétés par les notes et les ajouts de Buteux et de Pijart, est-ce parce que au moment où Davost rédige, ces informations supplémentaires n'ont pas encore été recueillies par les pères concernés ? Nous le croyons.

Aussi curieux que cela puisse paraître, la rédaction par Davost du « Catalogue des Trépassés » cesse au moment-même où l'on écrit au « Catalogue des personnes Baptisées » que cette personne est décédée. Cela nous indique à coup sûr que ces indigènes ne sont pas morts à Trois-Rivières, autrement on aurait inscrit leur acte de sépulture au registre concerné (129). Ces indigènes étaient nomades, il a probablement fallu attendre leur retour pour qu'il puisse dire aux Jésuites qui était décédé parmi ceux qui avaient été baptisés avant leur départ.

Évidemment, ces indigènes ne connaissaient pas l'usage du calendrier, ils étaient donc incapables de préciser la date d'un décès.

De tout ceci, nous pouvons conclure que, très probablement, le « Catalogue des Trépassés » de Trois-Rivières a été copié à l'été 1637, se terminant avec l'acte du 9 août. Quant au « Catalogue des personnes Baptisées », il a lui aussi été copié par Davost à l'été 1637, mais il a été par la suite continué par le même père, en original, jusqu'au 9 février 1638. C'est probablement sur l'ordre de Le Jeune, alors Supérieur des Jésuites en Nouvelle-France, que Davost s'exécuta (130).

Ce qui est certain, c'est qu'il ne pouvait agir de son propre chef en cette matière. Nous croyons également que Le Jeune a dû préciser la manière dont on doit tenir les registres et rédiger les actes. Nous croyons que cela explique les notes et les ajouts des pères Buteux et Pijart à partir de d'août 1637.

Ces copies des premiers registres d'état civil de Trois-Rivières, sont donc les plus anciens documents de ce genre au Canada, sinon en Amérique de Nord (131) et jusqu'à preuve du contraire, on doit les tenir pour authentiques.

En ce qui concerne les « Catalogues » de Québec (132), on pourrait penser que déterminer le moment de leur rédaction, ne se rapporte pas directement à notre sujet. Pourtant, le moment où ils ont été écrits doit nécessairement concorder avec la présence de Davost à Québec.

À cet effet, nous pouvons affirmer qu'ils ont été écrits à l'été 1641, probablement sur l'ordre ou à la suggestion du père Vimont, alors Supérieur des Jésuites en Nouvelle-France (133), tout comme le second « Catalogue des Baptisés », appelé « Livre », le second « Catalogue des Mariages » et le premier « Catalogue des Chrétiens et Catholiques Trépassés », qui eux ont été écrits par le père Nicolas Adam, du moins en ce qui concerne les premières pages de ces trois documents. Il y a trop de correspondance entre ces deux séries de registres qui nous font conclure en ce sens,

Par exemple, cette note du père Davost, laissée à la fin du premier « Catalogue des Mariages », qui dit : « Suyvent au prochain feuillet tou Mariages depuis l'Incendie ». Cela nous indique que le second « Catalogue des Mariages » était prêt.

Ou encore, le fait que le « Livre des Baptisés » commence par un acte du 9 janvier 1640, plus de cinq mois avant l'incendie (134), tout comme le « Catalogue des Chrétiens et Catholiques Trépassés » commence avec un acte du 24 mars 1640, plus de deux mois avant l'incendie (135).

Et, que dire de cette note de Adam concernant la noyade d'Estienne Sévestre et d'Adrien D'Abancour, surnommé La Caille, arrivée le 2 mai 1640, qui dit : « L'an 1641 Jean Joliet gendre dud. La Caille(...) trouva ses ossements ès Isles, Les rapporta (...) ». Cela démontre sans l'ombre d'un doute que ce registre a été écrit à l'été 1641 (136).

Nous croyons d'ailleurs que ces deux pères ont travaillé de concert à la rédaction de ces cinq registres. L'écriture du père Adam s'arrête d'ailleurs le 3 septembre 1641 (137), celle de Davost s'arrête peu après, le 23 novembre de la même année (138).

1.5 Où ?

À la question : « où les registres de Trois-Rivières ont-ils été écrits ou copiés ? », On ne sera pas surpris d'apprendre que c'est à Trois-Rivières qu'ils l'ont été (139). Les cinq registres de Québec eux, ont été écrits à Québec, bien sûr.

1.6 Pourquoi ?

Il nous reste à savoir pourquoi les « Catalogue de Trois-Rivières » ont été copiés, tout comme ceux de Montréal, par ailleurs (140). Il nous est apparu assez rapidement, qu'étant donné que la plupart des 116 actes de ces deux registres ont le père Jacques Buteux comme célébrant, il est fort possible que ce soit lui, à l'origine, qui ait écrit ses propres actes en plus de ceux de ses confrères. Rappelons d'ailleurs que le père Le Jeune ne passe que l'hiver 1634-1635 à Trois-Rivières.

D'autre part, nous ne trouvons aucune indication d'une catastrophe quelconque, feu, eau, moisissures, ayant pu endommager ou détruire les registres originaux (141). C'est pourquoi il nous apparaît que c'était le père Buteux le problème. En effet, quand il baptisait, il avait cette fâcheuse tendance à faire des listes de baptisés. Il inscrivait l'année, la date et déroulait plusieurs noms de baptisés les uns à la suite des autres, ce qui est tout à fait irrégulier puisque chaque baptisés avait droit à son acte. À l'évidence, Buteux n'était pas un homme de bureau mais un homme de terrain, à preuve, cette quantité de notes marginales et intercalaires qu'a laissées Buteux au « Catalogue des personne Baptisées » à partir du mois d'août 1637.

Un bel exemple de sa façon de faire se trouve aux premières pages du recueil « Missio Métabiroutensis » (142). Nous croyons donc que ces registres étaient mal tenus, raison pour laquelle Le Jeune est intervenu à l'été 1637.

Avec tous ces noms indigènes, Davost a sûrement eu besoin de l'aide de Buteux pour que ce dernier lui dise ce qu'il avait exactement écrit dans les registres originaux. Que sont devenus ces « originaux », tout comme pour ceux de Montréal, ils sont disparus.

En ce qui concerne les registres de Québec, nous savons qu'ils ont été détruits dans l'incendie de la maison et la chapelle des Jésuites, le 15 juin 1640. Point n'est besoin de chercher plus loin, Davost nous l'a répété pas moins de six fois dans les notes qu'il a laissé aux registres.

Cependant, un doute s'est élevé à l'effet de savoir si l'incendie avait eu lieu le 14 ou le 15 juin 1640 (143).

1.6.1. L'incendie de Québec.

Clarifions donc cette question un fois pour toutes même si elle dépasse notre sujet.

Des six notes de Davost qui nous indiquent que l'incendie a bien eu lieu le 15 juin 1640, trois nous précisent que ce jour était celui de l'octave du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu. La Fête-Dieu tombe toujours un jeudi, c'est-à-dire le jeudi suivant l'octave de la Pentecôte qui elle, tombe toujours un dimanche, cinquante jours après Pâques. Ce qui fait que l'octave du Saint-Sacrement tombe nécessairement un vendredi.

Plusieurs historiens, et non les moindres, ont prétendu que ce vendredi était le 14 juin et non le 15.

Ferland, en 1861, cite la date du 15 juin, mais renvoie à « l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec » qui dit le 14 (144). Il répète la même chose en 1863 (145).

Vient ensuite le « Journal des Jésuites » des messieurs Laverdière et Casgrain, qui affirment que l'incendie eut lieu le 14 juin (146).

Suit Tanguay qui note « Le 14 juin », comme jour de l'incendie (147).

Et finalement Campeau en 1979 et 1989 qui par quatre fois affirme qu'il s'agit bien du 14 juin (148).

Précisons que les Relations des Jésuites n'ont jamais indiqué la date de l'incendie (149). Mais une lettre de Vimont à Vitelleschi, de septembre 1640, dit ceci : « Die octavo Sanctissimi Sacramenti (...) Dei providentia (...) exitatus est ignis in aedibus nostris easque penitus consumpsit cum ipso sacello quod erat contiguum. » (150)

Il nous reste « l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec », dont nous avons parlé plus haut. Elle fut publiée en 1751. Elle a été écrite par Marie-Andrée Régnard-Duplessis (1687-1760), dite mère de Sainte-Hélène, qui arriva en Nouvelle-France en 1702 à l'âge de 15 ans. Entrée chez les Hospitalières, elle aurait écrit cette histoire sous la dictée de Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté (1650-1623), dite mère de Saint-Ignace.

Voici comment mère de Sainte-Hélène raconte l'incendie : « le 14 juin à quatre heures du soir, le feu prit à la maison des Jésuites, qui en peu de temps fut toute brûlée, sans que l'on pu sauver leur Église, que les flammes consumèrent aussi fort promptement. » (151)

Il est difficile de savoir à quel moment a été écrit ce texte, mais nous le situons entre 1715 et 1723. Ce qui est certain toutefois, c'est que ce texte n'a pu être écrit par des contemporains de l'évènement, d'où le fait que sa précision, quant à la date de l'incendie, peut être fort douteuse.

Terminons cette énumération par une note située au bas de la page-titre du « Catalogue des Chrétiens et Catholiques Trépassés » de Québec, qui suit celle de Davost, où l'on dit : « L'octave du S. Sacrement tomboit cette année le 14 juin aussi l'Histoire de l'Hôtel-Dieu dit que c'était le 14 à quatre heures du soir. » (152)

Nous ne savons pas qui a écrit cette note, mais à cause du mot « tomboit » et cause de l'année de publication du livre, il nous faut la dater de seconde moitié du XVIII^e siècle, jusqu'à peut-être les années 1810 ou 1820.

Qu'est-ce qui fait dire à son auteur que l'octave du Saint-Sacrement ou de la Fête-Dieu tombait cette année-là le 14 juin ?

Nous avons reconstitué le calendrier de l'année 1640 à l'aide des 24 calendriers annuels, de 1645 à 1668 qui ont été publiés au « Journal des Jésuites », après la préface et avant le début du Journal (153).

Le calendrier de l'année 1640 correspond exactement à celui de 1668, année aussi bissextile. Il va sans dire que nous avons vérifié l'exactitude des dates et des jours correspondants à l'aide du Journal lui-même. Nous y avons trouvé 36 dates accompagnées de leur jour de la semaine correspondants. Elles se sont toutes avérées exactes, sauf une, où le père Jérôme Lalemant nous dit que l'octave de la fête du Saint-Sacrement de l'année 1660 est le 3 juin. Or le 3 juin tombe un jeudi, il y a donc erreur, car comme nous l'avons déjà dit, cet octave tombe toujours un vendredi et, par conséquent, le 4 juin 1660 (154).

Notons tout de suite que le calendrier de 1668 n'indique que les fêtes religieuses qui tombent à date fixe, comme Noël où le Jour de l'an (Circconcision) et non pas celles qui tombent à jour fixe, comme par exemple celle de Pâques ou de la Pentecôte qui elles, tombent toujours un dimanche.

Or le calendrier de 1668 qui correspond à celui de 1640, indique bien que le 15 juin est en effet un vendredi. Mais alors, d'où vient l'erreur du vendredi 14 juin ?

Un peu de recherche et d'attention auraient évité à plusieurs doctes personnages de faire cette grossière erreur. Et cette erreur, c'est le père Nicolas Adam qui en est à l'origine, dans une note inscrite au « catalogue des Chrétiens et Catholiques Trépassés » de Québec. Parlant de la noyade d'Adrien Dabancour dit La Caille et de Estienne Sévestre dont nous avons déjà parlé plus haut, il dit ceci : « Le 24^e May de la mesme année 1640. Le P. Nicolas Adam dit la messe en la

Chapelle de Québec, & le lendemain veille de la Pentecoste il la dit de rechef pour les deux trépassés. » (155)

Comme la fête de la Pentecôte tombe toujours un dimanche, Adam nous indique que cette fête a donc eu lieu le 26 mai 1640. En comptant les jours jusqu'à la Fête-Dieu, et ensuite jusqu'à l'octave de cette fête, on arrive effectivement au vendredi 14 juin 1640. Le problème, c'est que cette année-là, le 26 mai tombe un samedi. Et voilà l'erreur ! Il aurait dû écrire le « 25^e May », ou « Le Lendemain avant-veille de la Pentecoste », parce que cette année-là, la fête de la Pentecôte tombait le dimanche 27 mai.

Ce qui démontre aussi, comme s'il fallait encore le faire, que les registres de Québec qu'a écrit de père Adam, ont bien été écrit en 1641, puisqu'il ne se souvient pas à quelle date exacte, date mobile, la Fête-Dieu tombait cette année-là. Voilà donc le mystère résolu, l'incendie a bien eu lieu le vendredi 15 juin 1640, comme nous l'a dit maintes fois Davost.

1.7 Conclusion.

En cette fin de chapitre, profitons-en pour résumer nos conclusions :

C'est le père Ambroise Davost (1583-1643) qui a rédigé le « Catalogue des Trespassez Au Lieu nommé Les Trois Rivières », ainsi que son introduction;

Il a aussi rédigé le « Catalogue des personnes Baptisées aux Trois Rivières »;

Il les a copiés à Trois-Rivières sur l'ordre du père Le Jeune à l'été 1637, parce que les registres originaux avaient été mal tenus;

Il a rédigé, en original, le « Catalogue des personnes Baptisées » du mois d'août 1637 au mois de février 1638;

CHAPITRE 2 LE SIEUR DE LAVIOLETTE ET LA FONDATION DE TROIS-RIVIÈRES

2.1 Introduction.

Il faut être prudent lorsque l'on parle de la fondation de Trois-Rivières. De quoi parle-t-on au juste ? De la fondation de la ville ou de l'établissement qui l'a précédée, c'est-à-dire le fort ou l'habitation ?

Montarville Boucher de la Bruyère faisait remarquer avec justesse à ses auditeurs trifluviens que : « votre ville commence avec l'année 1650, pas avant »(156). Parlant de la ville naissante des Trois-Rivières, il ajoutait : « notre but est de préciser son véritable commencement

(...) si vous voulez bien garder en mémoire la nuance qui existe entre l'établissement par M. de la Violette, d'un simple poste pour le trafic des fourrures et la création d'une ville au caractère permanent. Votre ville prend corps messieurs, de 1650 à 1653, avec Pierre Boucher comme fondateur ayant en ses mains tous les pouvoirs : civil, militaire et judiciaire. » (157)

Evidemment, Montarville ne manque pas l'occasion de saluer ici son ancêtre comme étant le véritable fondateur de la ville. Cependant, Pierre Boucher n'agissait alors que sur les ordres du Gouverneur de la Nouvelle-France de l'époque, Louis d'Ailleboust de Coulonge. Quant à savoir si le fort ou l'habitation, duquel La Violette était le premier commandant, avait un caractère permanent, poser la question, c'est y répondre !

Toutefois, pour les besoins de notre ouvrage, nous considérons que l'embryon de ville dont La Violette était le commandant, est bien le fondement de cette ville que nous connaissons si bien.

2.2 Le fondateur.

Pour fonder quelque chose, encore faut-il en avoir le pouvoir, soit en toute liberté ou sur permission. La Violette n'avait pas ce pouvoir (158). Si Davost écrit que La violette était le premier commandant de Trois-Rivières, cela signifie qu'avec ses soldats, il assurait l'ordre et la sécurité de l'habitation et rien n'indique, par ailleurs, qu'il fut le maître d'œuvre des premières constructions qui s'y firent.

Rappelons cet extrait de l'introduction du « Catalogue des Trespassez » écrit par le père Davost : « Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France Ayant ordonné qu'on dressast une habitation en un lieu nommé les Trois Rivières Monsieur de Champlain qui commandoit en ce pais envoya de Kébec une barque soubz la conduite de Monsieur de la Violette Lequel mit pied à terre le quatriesme de Juillet de l'an 1634 (...) »

À la première lecture, on ne le remarque presque pas, mais la précision du texte de Davost est presque chirurgicale. En fait, elle est juridiquement, rigoureusement exacte.

C'est que la Nouvelle-France appartient à la Compagnie du même nom depuis 1627. Sa Majesté le Roi Louis XIII a donné aux Cents Associés à perpétuité « en toute propriété, justice et seigneurie le fort et l'habitation de Québec, avec tout ledit pays de la Nouvelle France dite Canada », et leur permettant de « faire bâtir et fortifier places... » (159)

À l'article concernant la nomination du Commandant de la Nouvelle France, l'acte précise : « et pour commander(...) ensemble dans les places et forts qui sont jà édifiés et qui seront ci-après par eux (les Cents Associés) construits et entretenus pour la sureté du dit pays... » (160)

Donc, comme nous venons de le voir, c'est bien la Compagnie de la Nouvelle-France qui fait construire les habitations et les forts.

Ainsi, dans l'acte de concession du fief Hertel, du 3 décembre 1633, on précise : « à l'endroit où la Compagnie fait bâtir une habitation » (161). De la même façon, dans l'acte de concession du fief des Jésuites du 15 février 1634, on précise : « à l'endroit où notre dite Compagnie fait construire une habitation » (162).

Mais n'oublions pas cependant, la Commission de Lieutenant du Vice-Roi de la Nouvelle-France de Samuel de Champlain donné par le Duc de Ventadour, le 5 février 1625, en ces termes : « (...) en vertu du pouvoir à nous donné par sa Majesté, avons commis, ordonné, député (...) notre lieutenant pour représenter notre personne au dit pays de la Nouvelle France; et pour cet effet, lui avons ordonné d'aller se loger, avec tous ses gens au lieu de Québec (...) et autres endroits que le dit sieur de Champlain avisera bon être, faire construire et bâtir tels forts et forteresses qui lui sera besoin et nécessaire (...)» (163)

C'est pourquoi Champlain n'hésite pas dans sa lettre au Cardinal Richelieu, datée du 18 août 1634, à écrire : « j'ay dressé deux nouvelles habitations dont l'une, qui est la quinze lieues au dessus de Kébec(...) en une isle que mon devoir m'a obligé de nommer de vostre nom (...) L'autre est placé en l'un des beaux endroits de tous le pays, quinze lieues au dessus de l'isle de Richelieu (...) » (164)

Champlain, qui n'a ni titre de noblesse, ni fortune, n'a que ses exploits à raconter. On le sent bien ici et en toute déférence pour son bienfaiteur. (165)

La même année, le père Le Jeune pourra écrire : « nos François ont maintenant trois habitations sur le grand fleuve de Saint Laurens : une à Kébec, fortifiée de nouveau; l'autre à quinze lieuës plus haut dans l'isle de Sainte Croix, où Monsieur de Champlain a fait bâtir le fort de Richelieu; la troisième demeure se bastit aux Trois Rivières, quinze autres lieuës plus haut, c'est à dire à trente lieuës de Kébec. » (166)

C'est donc bel et bien Champlain qui a fondé Trois-Rivières au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France. Mais comme il avait déjà fondé Québec, sans tambour ni trompette d'ailleurs, il aurait été ennuyeux, pour la petite élite trifluvienne du XIXe siècle, que ce fût aussi lui qui fonda notre ville. Lavolette était sûrement un homme de confiance de Champlain, un officier, un inconnu certes, comme beaucoup de gens de cette époque, ouvriers, soldats, administrateurs qui n'ont été ici que de passage (167).

C'est que la documentation civile nous manque cruellement. Comme le faisait remarquer l'abbé Ferland en 1863, parlant de l'incendie de la chapelle de Québec et de la maison des Jésuites le 15 juin 1640 : « Dans cet incendie furent aussi détruits tous les papiers du greffe et une grande partie des contrats entre particuliers. » (168)

Quant aux « Relations de Jésuites », elles ne sont pas une histoire de la Nouvelle-France. Comme le dit si justement le père Le Jeune : « ie ne prétands pas décrire tout ce qui se fait en ce pays, ains seulement ce qui tend au bien de la foy et de la religion. » (169)

Ainsi, lorsqu'apparut le nom du providentiel inconnu qu'était Laviolette, au milieu du XIX^e siècle, sur une page longtemps égarée, écrite de la main du père Ambroise Davost, l'élite trifluvienne a sauté sur l'occasion et s'en est réjouie, en faisant du premier commandant de Trois-Rivières, son fondateur, se distinguant ainsi de Québec. (170)

Et pourquoi pas ? Laviolette vaut d'être honoré comme le premier officier supérieur qui a rempli sa mission pendant deux ans dans cet embryon de ville qu'était l'habitation, le fort de Trois-Rivières. Et ce n'est pas parce que la documentation civile nous manque que nous devons le mettre de côté et lui substituer quelqu'un de plus considérable, comme Bochart, mais qui n'a rien eu à faire avec les fonctions qu'a assumées Monsieur de la Violette.

2.3 La fondation

Voyons maintenant comment la « Relation des Jésuites » de 1634 parle de la fondation de Trois-Rivières. Cette année-là, le père Paul Le Jeune écrit :

« Le premier de juillet le P. Brébeuf & le P. Daniel partirent dans une barque, pour s'en aller aux trois Rivières, au devant des Hurons, la barque allait commencer une nouvelle habitation en ce quartier là, le P. Davost qui estoit descendu de Tadoussac, pour l'assistance de nos François, suivit nos Pères trois jours après, en compagnie de Monsieur le Général, qui voulait se trouver à la traite avec ces Peuples. » (171)

Le Général de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France, Théodore du Plessis Bochart, arriva le mercredi 5 juillet avec le père Davost. (172)

Il s'ensuivit une longue négociation entre les Jésuites, Bochart, Jacques Couillard de Lespinay et Olivier Letardif d'une part, les Algonquins et les Hurons d'autre part, pour que les amérindiens amènent avec eux au pays des Hurons (173) nos trois Jésuites et sept Français, probablement des « donnés » (174).

Finalement, les pères Brébeuf, Daniel et un « donné » s'embarquèrent avec les Hurons et, deux autres « donnés », avec les Algonquins, le vendredi 7 juillet 1634 (175). Le père Davost suivra le samedi 15 juillet, avec deux autres « donnés ». Enfin, les deux derniers « donnés » s'embarqueront le dimanche 23 juillet (176).

« Tout cecy se passoit », nous dit le père Le Jeune, « en un lieu nommé les trois Rivières, trente lieues plus haut que Kébec; » (177)

Le Jeune ne dit rien de plus concernant la « fondation » de Trois-Rivières. Manifestement, le sujet ne l'intéresse pas. Notons tout de suite que le père Davost resta donc dix jours à Trois-Rivières, c'est pourquoi il pourra écrire le premier paragraphe de l'introduction du « Catalogue

des Trespassez », à l'effet que Champlain envoya Laviolette commencer l'habitation, ou le fort de Trois-Rivières.

Non seulement Davost nous donne, dans ce paragraphe, le nom du responsable de la mission, mais précise sa date d'arrivée avec un certain nombre de personnes dont la plupart sont des ouvriers, mais pas seulement.

Or, Le Jeune n'a trouvé moyen de parler que des trois Jésuites, de leurs « donnés » et de trois employés de la Compagnie, soit Bochart, Couillard et Letardif. Étonnant ! Mais comme il précise que la « barque » à l'intérieur de laquelle prennent place les pères Brébeuf et Daniel est celle qui « allait commencer une nouvelle habitation en ce quartier là », nous sommes bien forcé de conclure que Laviolette, ses ouvriers et ses soldats y prenaient place aussi.

Notons aussi que Davost, parti de Québec le mardi 4 juillet, arrive en compagnie de Bochart le lendemain, le père Le Jeune nous précisant : « le Général qui se vouloit trouver à la traite avec ces peuples ».

Il n'est pas question ici, pour Le Jeune, de penser une seconde que Bochart est à Trois-Rivières pour y construire l'habitation, ou en être le commandant. Il n'y sera que pour la traite, comme il y sera les deux étés suivants.

Il faut toujours penser ici, que les « Relations des Jésuites » sont attendues chaque année impatiemment, chaque été, par le petit peuple de la Nouvelle-France. Les noms de plusieurs personnes y figurent et les gens veulent savoir ce que le père Le Jeune peut bien dire d'eux. Les « Relations » sont en quelque sorte, à défaut d'autre chose, une espèce de revue de l'année. D'ailleurs, elles sont envoyées de France par les bateaux que commande Bochart. Pouvons-nous croire un seul instant que, durant ce long voyage en mer, Bochart ne les a pas lues ? Lui que les Jésuites encensent de toutes parts. Son nom est cité pas moins de 20 fois dans les « Relations » de 1632 à 1636. « Monsieur le Général » par-ci, « Monsieur le Général » par-là, au moins 15 fois de plus. Les Jésuites sont en extase devant Bochart !

Si Bochart eut été à l'origine de la construction de l'habitation ou du fort de Trois-Rivières ou qu'il en eût été le commandant, n'aurait-il pas fait remarquer à Le Jeune à l'été 1635, année de publication de la « Relation » de 1634, qu'il avait oublié de mentionner qu'il était le « fondateur » de Trois-Rivières et son commandant ? Et en 1636, lorsqu'il ramène sur ses bateaux la « Relation » de 1635, ne serait-il pas revenu à la charge si Le Jeune ne s'était pas encore exécuté ? Ne perdons pas de vue que Bochart fait carrière, tous ses exploits, toutes ses missions servent à étoffer son curriculum vitae. Poser la question, c'est y répondre. Non, vraiment, Bochart n'a rien à voir avec la « fondation » de Trois-Rivières ou son commandement.

2.4 La barque.

Maintenant, qu'en est-il de cette « barque », dont on entend si souvent parler dans les « Relations » ou dans le « Journal des Jésuites » ? Ce qui est certain, c'est que ce n'est pas un canot français ou une chaloupe, à moins qu'on ne confonde les deux.

Lorsque Le Jeune quitte Trois-Rivières en août 1636 en compagnie des Hurons destinés au Séminaire Notre-Dame des Anges, il dit : « nous les prismes et menasmes à la chaloupe (...) Nous montasmes donc dans la Barque, on lève l'ancre, on tire le canon du fort, et pierriers et autres pièces de fonte de la Barque pour salut et nous voilà sous voile. » (178)

Il s'agit donc d'une embarcation à voile, mais il est très difficile d'en établir la forme, le tonnage ou la voilure. Cependant, le « Journal des Jésuites mentionne souvent toutes sortes de bateaux. On y parle de chaloupe, de barques, de bacs, de grands bateaux, de gabares, de frégate de flibots et de brigantins. On ne sait pas si les Jésuites qui rédigent le « Journal » nomment bien les embarcations.

Ainsi, le père Jérôme Lalemant écrit le 21 novembre 1646 : « Ce mesme jour arriva la nouvelle assurée du plus grand désastre qui fut encore arrivé en Canada, scavoir, la perte ou débris du brigantin qui alloit de Québec aux Trois Rivières, dans lequel estoit une bonne partie de ce qui estoit nécessaire pour le magasin & habitants des Trois Rivières. Nous y perdismes beaucoup. » (179)

Le père Vimont, parlant de la même affaire, écrira dans le « Catalogue des Chrétiens et Catholiques Trépassés » de Québec, le 2 décembre de la même année : « le 6 dudit mois 1646 Une barque montant aux Trois Rivières ayant fait naufrage vers le Cap à l'arbre, neuf hommes furent noyés en ce naufrage tous ont coulé à fond excepté Un trouvé dans ladite barque fracassée. » (180)

Or, un brigantin et une barque, ce n'est pas la même chose. Au XVIII^e siècle, un brigantin compte au moins deux mâts, mais nous ne sommes pas encore au XVIII^e siècle !

Ce brigantin-là ou cette barque avait à son bord neuf hommes et des marchandises. Dans le « Journal », plus tard, on parle d'un autre brigantin avec 40 hommes à son bord (181). Par ailleurs, on y parlera aussi d'une chaloupe transportant 8 ou 9 matelots (182), et même de la « chaloupe de Québec », transportant cette fois-ci 25 hommes, en 1659 (183).

Il y a aussi des particuliers qui possèdent des barques. M. Bourdon (184), M. Gravel et M. Godefroy (185), M. Le Ber (186) et M. de la Motte (187). Quant aux chaloupes, il y a celle de M. Barreau (188), celle de M. Langlois (189), celle de M. Abraham (190) et celle de M. Maheu (191).

Que dire de tout cela, sinon que les embarcations sont diverses et de divers tonnages, probablement toutes à voile. Lionel La Berge nous rappelle qu'en 1665, l'Intendant Talon allait « entreprendre la construction de barques de 30 à 40 tonneaux » (192), qui sembleraient être les plus en usage à cette époque.

Quand les Jésuites parlent des bateaux transatlantiques, ils parlent le plus souvent de « vaisseaux » ou de « navires ». Or, ces navires s'arrêtent à Tadoussac et à l'époque dont on

parle, ne remontent pas plus loin. Ainsi, quand les pères Le Jeune, Adam et Quantin partent pour la France, à la fin de septembre ou au début d'octobre 1641, c'est à Tadoussac qu'ils s'embarquent, étant descendu de Québec dans une barque (193).

Dans notre « section des illustrations », nous avons reproduit ce que nous croyons être une barque, c'est-à-dire avec un seul mât. Premièrement, l'image de cette barque tirée de la carte de la Nouvelle-France de Marc Lescarbot de 1609 à un mât et à un pont seulement. Deuxièmement, celle illustrée par Samuel de Champlain dans sa carte de la Nouvelle-France de 1632. Cette fois, il s'agit d'une barque avec un seul mât, mais à deux ponts et armées de canons (194). Peut-être est-ce sur ce genre de bateaux que Bochart tira du canon lors du départ des pères Brébeuf et Daniel, le vendredi 7 juillet 1634 (195).

Nous sommes bien persuadé que les gros porteurs ne sillonnaient pas le Saint-Laurent à cette époque. Les écueils étaient trop nombreux, entre autres, entre Grondines et Deschaillons, et les profondeurs mal estimées. La Compagnie de la Nouvelle-France ne pouvait se permettre de prendre de tels risques financiers.

Rappelons ce passage du père Le Jeune dans la « Relation » de 1635 : « Le troisieme de Septembre, nous nous embarquasmes le Père Buteux et moy, pour aller secourir nos François en la Nouvelle Habitation qu'on commençoit aux Trois Rivières. Nous passasmes proche de l'Islet Richelieu (...) Dépassés cet Islet jusqu'à une bonne traite de chemin au-delà, le passage est fort dangereux, à qui n'a la cognoissance du vray chenal, nous touchasmes une fois, échoûasmes une autre, et nostre barque dans un grand nordest, frisa une roche qui donna de l'horreur à tous ceux qui la virent (...) Le huitiesme, nous arrivasmes aux Trois Rivières (196).

Voici comment Champlain en 1633 décrit sommairement le lieu : « Le passage de la dite rivière laquelle on ne peut passer la nuit avec des barques, pour le danger qui est en cet endroit tant du violent et rapide courant qu'il y a jusqu'à deux tiers de flot, comme aussi pour les roches et batteures fort dangereuses qui y sont de toutes parts. » Et, il continue plus amplement, parlant de l'îlet Richelieu : « La situation du dit islet est très commode et de telle assiette qu'on la peut nommer clef de toute la rivière, pour être au milieu (...) Il a quelque soixante pas de longueur et trente de largeur, lequel on peut très bien fortifier et quinze homme le pourront conserver (...) Et faut par nécessité que les vaisseaux ou barques en passent à cent cinquante ou deux cents pas au plus, n'y ayant d'autre pour pouvoir esquiver. Et de nécessité il faut que lesdits vaisseaux attendent les deux tiers du flot pour y pouvoir passer, à cause du grand courant d'eau qui y descend avec une telle rapidité qu'il est impossible de surmonter sans hazard de se perdre, quelque bon vent que l'on aye, ne le pouvant passer que de jour; d'autant qu'il y a une difficulté très grande, pour le nombre de rochers et de vase qui s'étendent près d'une demie lieue d'un costé à l'autre, de telle façon que cela est effroyable à voir de basse mer, hormis le chenal, comme dit est, qui n'a pas plus de cent cinquante pas de large, entre deux batteures de rochers très dangereuses (...) Le fond est de roches avec grande quantité de grosses pierres qui sont d'un costé et de l'autre. » Trudel nous dit que l'îlet est situé en face de l'actuelle village de Grondines. (197)

C'est pourquoi, quand les pères Brébeuf et Daniel s'embarquent avec Laviolette et ses hommes le samedi premier juillet 1634, ils n'arrivent que le mardi 4 juillet suivant, alors que Bochart, qui

part de Québec le 4, y arrive le 5. Quelques fois il faut attendre le moment favorable, d'autres fois il se présente tout de suite. Le père Jérôme Lalemant lui-même fit le voyage du 30 avril au 5 mai 1646, non sans une certaine exaspération (198).

2.5 La lettre du père de Brébeuf.

Arrêtons-nous un peu pour contempler un document extraordinaire sur l'histoire de Trois-Rivières que nous avons reproduit en partie dans notre « section des illustrations ». Il s'agit de cette lettre de Brébeuf à Castillon, du lundi 3 juillet 1634, où Brébeuf écrit à la fin de celle-ci, en bas à gauche, « de La Nouvelle France en chemin des 3 Rivières ce 3 Juillet 1634 » (199). La barque a dû s'arrêter à l'îlot Richelieu avant de continuer sa route sous un vent et des courants plus favorables.

2.6 La fondation de Québec.

Profitons-en aussi pour rappeler les tous débuts de l'habitation de Québec le jeudi 3 juillet 1608, puisque nous n'avons aucune description de la fondation de Trois-Rivières. Champlain écrit à cette occasion : « De l'isle d'Orléans iusques à Québec, y a une lieue, & y arrivai le 3 juillet : où estant, ie cherchai lieu propre pour nostre habitation, mais ie n'en peu trouver de plus commode, ny mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelé des sauvages, laquelle estoit remplie de noyers. Aussitost j'employai une partie de nos ouvriers à les abbatre pour y faire nostre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre fouiller la cave & faire des fossez & l'autre à aller quérir nos commoditez à Tadoussac avec la barque. La première chose que nous fismes fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert (...) » (200). Il y avait 28 hommes avec Champlain pour construire cette habitation.

2.7 La fondation de Montréal.

Relisons aussi la description des débuts de l'habitation de Montréal écrits par François Dollier de Casson. Parlant du jour suivant le dimanche 18 mai 1642, il écrit : « Le lendemain (...) on commença d'ordonner toutes choses à l'égard du poste où on était; chacun d'abord campas sous des tentes, ainsi qu'en Europe lorsqu'on est à l'armée, ensuite on coupa des pieux avec diligence et on fit d'autre travaux afin d'environner et d'assurer contre les surprises et insultes qu'on avait à craindre des Iroquois (...) Pendant l'été on s'employa à faire venir ce qu'on avait laissé à Pizeaux (201) et ailleurs; ce qui obligeait M. de Maison-Neufve à voir continuellement une partie de son monde occupé à la navigation; et le réduisait à n'avoir que 20 soldats avec lui. » (202)

2.8 Conclusion.

Comme on le voit, la construction d'une habitation n'est pas une affaire dont on peut s'occuper à temps partiel. Pour construire l'habitation de Trois-Rivières, on a dû transporter une trentaine d'hommes, dont certains étaient certainement soldats, des vivres, des armes, des munitions, des outils, du matériel de camping et quoi d'autre encore ? Il faut à tout moment être à l'affût des incursions iroquoises (203) et même peut-être des indigènes alliés, assurer l'ordre parmi cette petite population composée exclusivement d'hommes qui ont sûrement un œil sur les « accueillantes » Amérindiennes. Enfin, il faut un responsable sur place en permanence et ce responsable, c'est Laviolette, commandant de Trois-Rivières. Bochart lui, est absent de la Nouvelle-France neuf ou dix mois par année. Il est invraisemblable qu'il n'y eût personne de responsable pendant ce temps, à moins que Bochart n'y ait nommé un subalterne. Or, non seulement, nous n'avons aucune preuve que Bochart ait fondé Trois-Rivières ou qu'il en fût le commandant de 1634 à 1636, mais encore, aucun indice que Bochart y ait eu un remplaçant. Le Jeune est formel et il s'agit d'un fait incontestable : « Monsieur le Général se vouloit trouver à la traite avec ces peuples » en juillet 1634. Le Jeune ne dira jamais rien de plus !

Ce qu'écrit Davost à propos de Laviolette, dans l'introduction du « Catalogue des Trespassez » de Trois-Rivières, est beaucoup plus probable que ce que n'écrit pas Le Jeune à propos de Bochart, dans les « Relations ».

C'est pourquoi nous devons conclure que le sieur de la Violette est le véritable fondateur de Trois-Rivières, même s'il agit sur les ordres de Champlain. Comme Champlain lui-même qui, fondateur de Québec, agit sur les ordres de Pierre du Gua de Monts, Lieutenant Général de la Nouvelle-France d'alors, ou Maisonneuve qui, fondateur de Montréal, agit sur les ordres de la Société Notre-Dame de Montréal.

CHAPITRE 3 QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA THÈSE DE MONSIEUR YANNICK GENDRON.

3.1 Introduction

Il existe deux documents de Monsieur Gendron qui datent de quelques années déjà, mais qui sont les seuls qui font état d'une argumentation complète, basée sur des faits et qui, selon lui, font que Théodore du Plessis Bochart « mérite, plus que tout autre personnage de la même époque, d'être considéré comme le fondateur de Trois-Rivières. » (204)

Ces documents s'intitulent : « L'énigmatique La Violette » et « Le mystère La Violette », publiés en 2009 et 2010 et dont le second est un résumé du premier.

Gendron y déclare : « nous avons enfin trouvé La Violette », « nous avons enfin percé le mystère de sa véritable identité ». (205)

Sa thèse est assez simple, mais constitue tout un programme. Selon Gendron, Bochart serait le véritable fondateur de Trois-Rivières et son commandant de 1634 à 1636, Ce serait les Jésuites qui auraient substitué le nom de Bochart par celui d'un personnage fictif, qu'ils auraient appelé La Violette, parce que Bochart aurait été protestant.

Pour étayer sa thèse, l'auteur tente d'abord de discréditer l'authenticité du « Catalogue des Trépassés » et le « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières, seuls documents où, par trois fois, apparaît le nom de Laviolette. Ensuite, il essaie de démontrer que Bochart était le meilleur candidat pour fonder Trois-Rivières et en être le commandant. Après cela, Gendron tente de prouver que Bochart était protestant et qu'à cause de cela, après son départ de la Nouvelle-France en 1636, le rédacteur des « Catalogues » a volontairement inventé un personnage fictif du nom de La Violette, pour en faire le fondateur et le commandant de Trois-Rivières, à la place de Bochart.

Sa thèse repose, dit-il, sur « une rigoureuse critique du <Catalogue> et une relecture des Relations des Jésuites. » (206)

3.2 L'authenticité des Catalogues de Trois-Rivières.

Commençons d'abord par cette contestation d'authenticité de documents d'époque dans lesquels apparaît le nom « de La Violette ».

Il n'est guère facile de contester l'authenticité d'un document qui date de quelques siècles. Par exemple Marcel Trudel l'a fait concernant le « Brief discours » attribué à Samuel de Champlain (207). Nous l'avons fait nous-mêmes à propos d'une lettre de Robert Cavelier de la salle adressée à l'abbé Bernou, du 22 août 1682 (208). C'est une tâche ardue. La technique est pourtant simple si l'opération peut être démontrée, bien sûr. Pour monsieur Gendron, il s'agit de discréditer l'écrit sur lequel apparaît le nom de La Violette, pour qu'aussitôt celui de Bochart s'illumine. C'est le principe de la balance.

Voyons comment Gendron parvient à cette conclusion.

Remarquons premièrement, que Gendron considère le « Catalogue des Trépassés » et le « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières, comme étant un seul et même document, ce qui est une erreur. Nous avons bien décrit les deux « Catalogues » au chapitre premier de notre ouvrage.

Gendron écrit du « Catalogue des Trépassés » : « Il s'agit en fait du premier registre de baptêmes (les baptisés) et de sépultures (les trépassés) de la paroisse Immaculée Conception de Trois-Rivières (1635-1679) » (209). Et il continue : « le <Catalogue des trépassés>, bien mal nommé puisqu'il compte un grand nombre de baptêmes » (210). Or, même si les « Catalogues » sont reliés ensemble, il s'agit de deux documents distincts, faut-il le répéter ? Ça commence mal !

Gendron nous dit que les « Catalogues », les registres de Trois-Rivières, ont été rédigés certainement vers 1638, soit deux ans ou plus après le départ de La Violette (211), bien que Gendron nous dise aussi « qu'il apparaît probable qu'un tiers, un clerc à l'emploi des Jésuites par exemple ait rédigé les premières pages (des) <Catalogues> jusqu'en 1638 » (212).

Nous ne pouvons tenir compte de cette dernière conclusion, concernant l'année de rédaction des « Catalogues ». C'est vers 1638, après, ou jusqu'en 1638 ? Ce n'est vraiment pas professionnel de laisser le lecteur en plan de cette façon, mais nous retiendrons tout de même l'année 1638 comme année de rédaction des « Catalogues » parce que cette conclusion est inscrite aux deux documents de Gendron.

Mais alors, pourquoi « vers » ou « après » 1638 ? Tout simplement parce que l'écriture de Davost s'arrête le 9 février 1638 au « Catalogue des personnes Baptisées ». Or, c'est faux. Nous avons démontré dans notre premier chapitre que le « Catalogue des Trépassés » et le « Catalogue des personnes Baptisées » ont été rédigés, copiés, à l'été 1637, bien que la rédaction du « Catalogue des personnes Baptisées » s'est poursuivie, en original, jusqu'au 9 février 1638.

Et qu'est-ce que c'est que cette histoire de « clerc » à l'emploi des Jésuites qui aurait rédigé les « Catalogues » ? (213) Ce sont les Jésuites à titre de religieux qui sont affectés à la rédaction des registres de leur paroisse. Personne d'autre ne peut y écrire qu'eux. Ce ne sont sûrement pas les frères ou les « donnés », voués aux travaux domestiques et aux tâches matérielles qui auraient rédigé des registres d'état civil. Non ! Ici, Gendron fait preuve d'une paresse étonnante. Il ne veut pas s'astreindre, comme nous l'avons fait, à rechercher qui a rédigé ces registres. Comme nous l'avons expliqué au premier chapitre, c'est pourtant une tâche essentielle.

Et Gendron de poursuivre : « Nous avons procédé aussi à une lecture attentive du Catalogue (des personnes Baptisées). Les baptêmes inscrits dans le registre suivent scrupuleusement ceux rapportés dans les Relations des Jésuites, à la différence près, qu'ils sont parfois plus détaillés, notamment en ce qui concerne les parrains dans le Catalogue. » (214)

Que cache donc ce « notamment » ? Ce ne sont pas seulement quelques noms de parrains de baptisés qui manquent aux Relations des Jésuites. Voyons plutôt :

De fait, dans les « Relations » de 1635, 1636 et 1637 (une année des « Relations » comprenant la période de l'automne de l'année précédente, celle de l'hiver, du printemps et de l'été de l'année courante), sur 40 baptêmes d'amérindiens, il manque 24 noms de parrains sur 36 mentionnés au « Catalogue ». Également, il manque aux « Relations » 17 noms de tribus d'appartenance des personnes baptisées sur 29. 16 fois sur 25, l'âge de la personne baptisée n'est pas mentionné dans les « Relations ». 13 fois sur 16, le nom du père de la personne baptisée manque. 8 fois sur 13, le nom amérindien de la personne baptisée manque aussi. 5 fois sur 40, on n'y indique pas son nom de baptême français. Et enfin, 3 fois sur 3, le nom de la mère de la personne baptisée, manque aux « Relations ».

Il faut remarquer cependant, qu'en deux occasions, les « Relations » nous donnent le nom amérindien de la personne baptisée qui n'apparaît pas au « Catalogue », ainsi que le nom amérindien d'un père d'une personne baptisée et celui d'un parrain.

Comme le lecteur peut le constater, nous avons procédé à une analyse exhaustive des « Catalogues ». Nous croyons que nous sommes le premier à le faire.

Évidemment, on ne parle pas dans les « Relations », du décès d'une dizaine de Français morts de maladie ou d'accidents, qui apparaissent au « Catalogue des Trépassés », pas plus que du baptême de Michel Godefroy de Lintot, premier trifluvien néo-français baptisé à Trois-Rivières, le 21 octobre 1637, au « Catalogue des personnes Baptisées ». Le père Le Jeune ne s'intéresse pas à eux. Ils y sont pourtant.

Malgré cette trop grande différence qui existe entre le « Catalogue des personnes Baptisées » et les « Relations des Jésuites, Gendron de conclure : « La comparaison entre les baptêmes et les sépultures consignés dans le registre (n'oublions pas que l'auteur croit qu'il n'y a qu'un seul registre) et ceux publiés dans les « Relations » (...) est sans équivoque. Le « Catalogue » les reprend systématiquement, c'est-à-dire dans un ordre qui nous laisse croire que les « Relations » en sont la source. » (215)

Dans « L'énigme La Violette », l'auteur parlait de manière plus modérée. Il écrivait : « Il nous apparaît très sérieusement probable que le <Catalogue> a été partiellement composé par une seule et unique personne à partir de notes ayant servi à la rédaction des « Relations ». (216) Le principal indice réside dans l'adéquation quasi parfaite qui existe entre les données dans l'ordre et les omissions des actes inscrits tant dans le registre, que dans les « Relations ». (217) Ouf ! que voilà une rédaction laborieuse.

Ce qui est à la fois incompréhensible et inacceptable chez Gendron, c'est qu'il nous parle d'une « adéquation quasi parfaite » entre les données des « Relations » et celles des « Catalogues ». Mais, comme cette « adéquation » n'est pas parfaite justement, il nous dit que les « Catalogues » n'ont été que « partiellement composés à partir de notes ayant servi à la rédaction des « Relations ». Quelle est la signification de ce « partiellement » ? Quelle est la proportion des « Catalogues » qui ont été composés à partir de ces notes ? Et l'autre partie, d'où vient-elle ? Cela Gendron ne nous le dit pas, probablement parce qu'il ne le sait pas. Cela enlève beaucoup de crédibilité à sa conclusion.

Par ailleurs, il est exact de dire que des « notes » ont servi à la rédaction des « Relations ». Il en est ainsi en 1636 et 1637 où le père Le Jeune ne vient à Trois-Rivières qu'à l'été, au temps de la traite. Soit qu'il copie les « Catalogues » originaux, en demandant aux pères sur place, de lui fournir les circonstances des baptêmes de l'année, soit que ces pères font tout ce travail eux-mêmes par écrit.

Mais, peut-on penser que ces notes ou ces mémoires ont aussi servi à la rédaction des « Catalogues » ? Voyons plutôt :

Mentionnons d'abord cette erreur de nom amérindien de la baptisée dont La Violette est le parrain. Au « Catalogue des personnes Baptisées », le 18 février 1635, on la nomme

« Ouipérigoué ouaouakhi ». Le même nom apparaît au « Catalogue des Trépassés » en date du 8 mars de la même année. Or, comment expliquer que Le Jeune, dans la « Relation » de cette année-là, l'appelle « Ouétata Samakhéou » ?

Aussi, dans l'acte de baptême du 4 août 1637, Davost écrit que le nom du père de la baptisée est « Kinechcaouat », alors que Le Jeune nous dit que ce père s'appelle « Ouémistigauchiou » (?)

Remarquons également que pour l'année de la « Relation » de 1636, le « Catalogue des personnes Baptisées » compte 24 actes, alors que la « relation » en compte 25. Cela est dû au fait que Le Jeune y mentionne un baptême fait par « un jeune français », le 17 mars 1636. Or, ce baptême ne se trouve pas au « Catalogue des personnes Baptisées », mais au « Catalogue des Trépassés », un acte de sépulture du 22 mars de la même année. On y précise l'âge de l'enfant qui est de 3 ans, le nom amérindien du père et le nom du célébrant civil, Thomas Godefroy.

Et, chose fort étonnante, pour l'année de la « Relation » de 1637, le « Catalogue des personnes Baptisées » nous donne 15 baptêmes, alors que la « Relation » n'en contient que 14 ! Il s'agit du baptême manquant d'un Huron de 40 ans, baptisé par le père Daniel appelé Robert, le dimanche 2 août 1637, dont Jean Aléaume est le parrain. Le jour suivant, au « Catalogue des Trépassés », apparaît son acte de sépulture copié par Davost qui l'appelle de son nom amérindien. Comme Le Jeune ne parle pas de ce baptême, c'est donc que les fameuses « notes » dont il se sert pour écrire les « Relations » ne sont pas la source des « Catalogues ».

Autre fait troublant, deux baptêmes apparaissent au « Catalogue des personnes Baptisées » qui n'apparaissent pas à la « Relation » de 1637. Celui du 29 septembre 1636, d'une Algonquine de 5 à 6 ans, appelée Marie, baptisée par Buteux et dont le parrain est le commandant de Trois-Rivières d'alors, Antoine Bras-de-Fer de Châteaufort, ainsi que celui du 12 décembre de la même année, d'une autre Algonquine de 12 ans appelée aussi Marie, baptisée par le père Davost qui copiera ce « Catalogue » à l'été 1637 et dont les parrains et marraine sont Monsieur du Hérisson et Marie Le Neuf.

Plus troublant encore, ces deux baptêmes que mentionne Le Jeune dans sa « Relation » de 1637, celui du 12 décembre 1636, d'une Marie âgée de 2 à 3 ans, dont monsieur de Godefroy est le parrain ainsi que celui du 18 juillet 1637 d'un Huron, baptisé par le père Daniel, dont le nom de baptême est Robert. Ces deux actes n'apparaissent pas au « Catalogue des personnes Baptisées » !

Pour finir, il manque un acte de baptême à la fois au « Catalogue des personnes Baptisées » et à la « Relation » de 1637 dont la preuve nous est fournie par un acte de sépulture du 22 juillet 1637 au « Catalogue des Trépassés ». Il s'agit d'un Algonquin nommé Jean qui, copie Davost, a été baptisé par Buteux.

Remarquons que dans la « Relation » de 1638, qui comprend l'automne de 1637, Le Jeune ne détaille pas assez les baptêmes de Trois-Rivières, mais ceux-ci sont détaillés au « Catalogue » correspondant. Il y en a 24 pour l'automne 1637, en plus des 19 autres qui suivent, tous écrits par le père Davost, jusqu'au 9 février 1638. Cela démontre que des registres existaient bel et bien avant 1638 et que les « notes » ne sont pas la source des « Catalogues ».

En ce qui concerne le « Catalogue des Trépassés », pour chaque année des « Relations », nous trouvons par exemple pour l'année 1635, un acte de sépulture d'indigène correspondant au baptême inscrit au « Catalogue des personnes Baptisées ». Pour l'année 1636, on trouve 15 sépultures pour 11 baptêmes correspondants. Pour l'année 1637, il y a sept sépultures pour six baptêmes correspondants. Pour l'année des « Relations » de 1638, il n'y en a pas.

Que penser de tout cela ?

Il est clair que les « notes » de Le Jeune qui ont servi à la rédaction des « Relations » n'ont pas servi à rédiger les « Catalogues » de Trois-Rivières, copiés par Davost et, inversement, les « Catalogues » copiés par Davost ne sont pas la source de ces « notes ». Il nous semble que c'est exactement la même situation qui se présente concernant le manuscrit de la « Relation des Jésuites » de 1634, copiée par le Jésuite Nicolas Adam (voir note 171). Et les « Catalogues de Trois-Rivières et les « notes » ayant servi à la rédaction des « Relations » ont été copiés plus ou moins précisément à partir de « Catalogues » originaux aujourd'hui disparus, tout comme ceux de Montréal, copiés par le père Le Jeune. C'est la seule conclusion logique à tirer de cette analyse.

Mais monsieur Gendron a tellement hâte de discréditer l'authenticité des « Catalogues » de Trois-Rivières, qu'il ne se donne même pas la peine de les analyser en profondeur. Il tire des conclusions prématurées à partir d'observations sommaires. Le truc est simple, en doutant de l'authenticité des « catalogues », on doute de la fiabilité des informations qui y sont contenues et partant, on en vient à douter de l'existence-même de La Violette à cette époque !

Ce que nous dit Gendron en fait, c'est que quand les pères Le Jeune et Buteux sont arrivés à Trois-Rivières, ils n'ont pas tenu de registres d'état civil et leurs successeurs non plus, jusqu'en 1638, sinon en 1639. Les Jésuites ont pourtant tenu registres à Québec dès leur retour en 1632. Ils l'ont fait à Sillery, à partir du moment de la fondation de la mission, en 1638. Ils l'ont fait à Montréal, à partir de 1642, année de sa fondation. Pourquoi n'auraient-ils pas tenu registres à Trois-Rivières ? Qu'y avait de si spécial à cet endroit pour qu'on procède autrement et surtout quelle preuve en avons-nous ? C'est complètement absurde et cela ne repose sur aucun fondement.

Et, que penser de cette interprétation de Gendron qui écrit : « Sur les 300 baptêmes consignés à Trois-Rivières en 1637, seulement une trentaine sont notés dans les Relations, les mêmes qui apparaissent dans le registres. » (218) Premièrement, ce ne sont pas tout à fait les mêmes qui apparaissent au registre, comme nous venons de le voir. Deuxièmement, Le Jeune nous dit clairement dans la « Relation » de cette année-là : « Cette année, nous en avons baptisé plus de 300, tant aux Hurons qu'à Kébec et aux Trois Rivières. » (219) Est-ce cela que monsieur Gendron appelle une « relecture » des « Relations » ?

« Autre élément notable », nous dit Gendron « dix mois sépare l'inscription du 18 février 1635 au <Catalogue>, de la seconde. Serait-ce à dire que les Jésuites n'ont pas œuvré durant cette période ? ou serait-ce plutôt qu'aucun autre baptême n'est mentionné dans les Relations pendant ces dix mois, par conséquent non réinscriptible dans le Catalogue ? » (220), alors que

Le Jeune précise : « Vingt-deux Sauvages ont esté baptisés ceste année. Si nous avons la cognoissance des langues, ie croi que la foy prendroit de grands accroissements. Nous n'osons encore confier le baptisme qu'à ceux que nous voyons en danger de mort, ou à des enfans qui nous sont assurez. » (221) Voilà la raison du délai et quand Le Jeune parle de 22 baptêmes, il veut dire bien sûr par toute la Nouvelle-France.

Gendron nous avait conviés à « une rigoureuse critique des <Catalogues> », mais force nous est de constater qu'il a complètement failli à la tâche de discréditer un écrit ancien. Il est tellement omnubilé par Bochart, qu'il manipule les faits, leur fait dire ce qu'ils ne disent pas et passent sous silence ce qu'ils disent. Il y a des trous dans son raisonnement qu'il ne prend même pas la peine de combler, parce que l'important pour lui, c'est d'effacer La Violette au profit de Bochart et c'est complètement raté !

3.3 Le candidat Bochart.

Mais, comme Gendron continue de croire qu'il a réussi à discréditer le « Catalogue des Trépassés » et celui « des personnes Baptisées », dans lesquels apparaît par trois fois le nom de La Violette, il écrit le plus simplement du monde : « En conséquence de cette relecture du Catalogue et des Relations, nous avons orienté nos recherches vers un autre individu, (...) compte tenu des contraintes liées à l'installation d'une nouvelle habitation, au commerce et à la navigation (...), Théodore Bochart du Plessis. Théoriquement, il s'agit du meilleur candidat pour diriger la construction de la nouvelle habitation de Trois-Rivières. » (222)

Voilà qu'à près de 400 ans de distance, monsieur Gendron se transforme en directeur du personnel de la Compagnie de la Nouvelle-France !

Croyant mordicus que La Violette est le nom d'emprunt de Bochart que lui ont donné les Jésuites, parce qu'il était protestant, Gendron reprend le premier paragraphe de l'introduction du « Catalogue des Trépassés » en ces termes : « Il nous livre une première indication de la principale fonction du fondateur. Puisque Champlain envoya <une barque soubz la conduite de Monsieur de la Violette>, il était donc un capitaine de navire expérimenté. » (223) « Cela », nous dit Gendron, « réduit d'emblée le nombre d'individus potentiels et exclut quelconque commis sans pouvoir ni autorité. » (224)

Premièrement, le fait que La Violette ait pu être un capitaine de bateau nous étonnerait beaucoup. Il nous semble que cette spécialité ne correspond pas à un commandant qui sera stationné à Trois-Rivières pendant deux ans. La compagnie de la Nouvelle-France a autre chose à faire d'un capitaine de navires que de l'affecter à terre pendant tout ce temps. Quand Davost écrit que la barque était « soubz la conduite »..., veut-il dire qu'il était capitaine de navire, ou chef d'expédition, précisément celle de veiller à la construction du fort et de l'habitation de Trois-Rivières et d'en assurer la sécurité ?

De plus Gendron nous dit que « la barque française est un navire à voiles, qui va d'une dizaine de tonneaux à 700, dans sa version trois mâts. » (225) « deux, peut-être trois mâts, jusqu'à 700 tonneaux. (...) La Violette commandait un navire de moyen ou de fort tonnage. » (226)

Nous avons traité de cette question au chapitre précédent et nos constatations nous portent à croire que cette barque n'a qu'un seul mât, bien qu'elle puisse être à deux ponts, le pont supérieur pouvant être garni de canons, comme cette barque qui illustre la carte de la Nouvelle-France de Samuel de Champlain de 1632 (voir notre section des illustrations). Rappelons qu'un bateau plus gros, en cas d'accident, aurait été une perte fort dispendieuse pour la Compagnie de la Nouvelle-France. C'est pourquoi nous croyons que ce genre de barque était de faible tonnage, peut-être cent tonneaux tout au plus.

Quant à savoir si le fait d'être un capitaine de navire expérimenté, « réduit d'emblée le nombre d'individus potentiels pouvant accomplir cette fonction », on ne nous fera pas croire que Bochart était le seul capitaine de bateau en Nouvelle-France ! Mais cela, monsieur Gendron ne nous le dit pas, il nous fait l'économie d'en dresser la liste, délicate attention, il va sans dire.

Et, le fait que La Violette ait pu être « un quelconque commis sans pouvoir, ni autorité » est une remarque dont on aurait pu se passer, d'autant plus qu'elle n'est pas fondée, puisque Davost, dans le « Catalogue des personnes Baptisées », nous dit par deux fois qu'il est commandant de Trois-Rivières et qu'il doit donc voir à l'ordre et à la sécurité de ses habitants, armes à la main.

Les « Catalogues » de Trois-Rivières conservent donc toute leur authenticité ici, comme nous l'avons établi tout au long de cette étude. Le fait que les « Relations des Jésuites » ne parlent pas de la Violette n'y change rien, elles ne parlent pas non plus d'une foule d'autres personnes. L'avons-nous déjà dit ? Les « Relations des Jésuites » ne sont pas une histoire de la Nouvelle-France (227). N'avons-nous pas souligné aussi que la documentation civile nous manque cruellement et que, si elle nous était parvenue, elle aurait pu nous renseigner sur l'identité de la Violette ? (228)

De toute façon, Davost nous dit dans le premier paragraphe du « Catalogue des Trépassés » que la Violette mit pied à terre à Trois-Rivières le mardi 4 juillet 1634, alors que Bochart, nous dit Brébeuf, n'y arriva que le 5 (229). Curieusement, monsieur Gendron néglige de commenter cet important détail. Gardons en mémoire qu'aucun document ne contredit ces faits et que conséquemment, ils doivent tenus pour avérés.

Que Bochart ait été un capitaine de navires expérimenté, cela ne fait aucun doute, puisqu'il est Amiral de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France. Qu'il connaissait « parfaitement la route périlleuse jusqu'à Trois-Rivières », qu'il ait « côtoyé les populations locales et bravé les dangers inhérents au Nouveau Monde, dont la rudesse de ses hivers, (...) les risques épidémiques et l'hostilité de certaines tribus amérindiennes » (230), cela n'y change rien. Non seulement aucune preuve n'existe à l'effet que Bochart ait été le fondateur de Trois-Rivières, mais il existe des preuves à l'effet contraire (231).

Quand Gendron nous dit que « l'existence-même de La Violette le résiste pas à l'analyse (232), nous lui répondons que c'est plutôt sa thèse qui n'y résiste pas.

3.4 Bochart, un protestant ?

Qu'en est-il du Bochart protestant ? Après tout, une partie importante de la thèse de Gendron repose à dessus. Il écrit : « Omet-on volontairement son nom dans le <Catalogue>, parce qu'il est connu au moment de sa rédaction que le Général de la flotte est protestant ? » (233)

Il ira même jusqu'à écrire : « que dans l'introduction du <Catalogue des Trépassés>, un clerc à l'emploi de Jésuites ait volontairement omis son nom en raison de son appartenance connue en 1638 à la religion protestante » et il continue : « Quant aux deux inscriptions au <Catalogue> (des personnes Baptisées) qui soutiennent l'existence de La Violette, le nom du parrain n'est pas attesté dans les < Relations >. Cela laisse le loisir au scribe d'y écrire le nom du fondateur et d'écarter celui de Bochart pour le poste de commandant, car le 18 février 1635 et le 17 avril 1636, le général est indubitablement en France. » (234)

En voilà tout un roman ! L'auteur reconnaît toutefois que cette conclusion « appartient davantage au domaine du possible qu'à l'univers des certitudes, » (235) et « qu'il n'existe aujourd'hui aucune preuve permettant d'associer le nom de Bochart à celui de La Violette. » (236)

Tout cela n'est évidemment que présomption sinon invention. Tout cela provient de la disqualification de l'authenticité des « Catalogues », dont Gendron a tenté sans succès de faire la preuve. Et cette preuve n'existant pas, tout ce qu'on pourrait en tirer tombe de lui-même !

Mais, tout de même, Bochart était-il protestant ? Nous croyons que non. Premièrement, parce Gendron n'en a pas la preuve formelle lui-même. Il écrit : « Bien que nous ne disposons pas d'une preuve irréfutable, les circonstances nous portent à croire que Théodore Bochart (...) est bel et bien protestant, ses parents le sont. » (237)

Que son frère Mathieu ait été protestant, son oncle René, son cousin Samuel et la famille de son épouse, Charlotte Vaudrin, le soient, cela ne prouve pas grand'chose. En effet, cela nous rappelle la famille de Caën, de la Compagnie de Montmorency, qui faisait trafic de fourrures en Nouvelle-France avant la Compagnie de la Nouvelle-France, ou des Cents Associés.

La famille de Caën se composait des frères Guillaume, protestant et d'Ezéchiél, catholique. (238) Le fils de Guillaume porte le même nom que son père. C'est lui qui perdra sa commission de Général de la flotte de la Compagnie de Montmorency et qui sera interdit de séjour en Nouvelle-France. Son cousin Émery, fils d'Ezéchiél, est catholique et c'est lui qu'on retrouvera en 1633 en Nouvelle-France. Il remettra les clefs du fort de Québec à Bochart qui, lui-même, les remettra à Champlain. (239)

Lorsque Richelieu fera perdre à Guillaume de Caën sa commission de Général de la flotte en décrétant que, désormais, la flotte sera sous direction catholique, cela ne posera aucun problème pour de Caën, puisqu'il y fera nommé son beau-frère, Raymon de la Ralde, catholique.

(240) Or, la sœur de Guillaume de Caën, épouse de la Ralde, est probablement protestante. Abjure-t-elle avant le mariage ? On ne sait pas, mais tout cela nous démontre qu'en France à cette époque, certaines familles se divisaient en branches catholique et protestante, pour pouvoir probablement « manger aux deux râteliers », soit qu'il s'agissait d'intérêts commerciaux ou de l'obtention de fonctions influentes.

Quand Gendron nous dit : « Toutes les informations convergent, Théodore Bochart du Plessis était un huguenot. » (241), on reste sur sa faim, la démonstration nous manque.

Du reste, est-il seulement possible que les Jésuites de la Nouvelle-France, qui avaient des yeux et des oreilles partout en France, n'aient pas su que Bochart était protestant, eux qui passent leur temps à l'encenser de 1632 à 1636, dans les « Relations » ? Cela ne tient pas la route.

Si le Cardinal de Richelieu avait décidé en 1626, que désormais le Général de la flotte de la Compagnie de Montmorency, ou de Caën, devait être catholique, pourquoi aurait-il permis que, dans la Compagnie de la Nouvelle-France, le Général de la flotte puisse être de nouveau protestant ? Cela n'est simplement pas possible. Nous soutenons donc que Bochart était catholique. (242)

Gendron nous fait sourire quand il écrit : « Ils sont nombreux (les protestants) à passer dans le nouveau monde et à s'y comporter en bons catholiques, comme le fera le Général. » (243) Après de patientes recherches, le grand historien de la Nouvelle-France, Marcel Trudel, a établi qu'entre 1627 et 1663, il n'était venu en Nouvelle-France que 18 protestants. Là-dessus, un seul retourna en France. Tous les autres se sont convertis, soit avant de partir, soit une fois en arrivés en Nouvelle-France. (244)

Comment Gendron est-il arrivé à cette conclusion que certains sont restés protestants, tout en affectant d'être catholiques ? C'est complètement farfelu, c'est une affirmation gratuite qui ne repose sur aucun fondement.

Le père Le Jeune écrit en 1637 : « Les vaisseaux nous avoient laissé deux personnes de la religion prétendue; Elles se sont rangé à la vérité de l'Église Catholique, et ont protesté publiquement qu'ils désiraient vivre et mourir en cette sainte créance. » (245) Cela nous laisse deviner qu'on savait de quelle religion étaient ceux qui descendaient des bateaux et qu'ils n'avaient aucun avenir en Nouvelle-France s'il ne changeait pas de religion.

3.5 La Commission de Bochart.

Par ailleurs, comment est-ce possible que le Général de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France ait pu cumuler cette fonction et celle de commandant de Trois-Rivières, c'est-à-dire d'être affecté sur mer et sur terre à la fois ? À cela, Gendron nous répond : « sa charge lui procure une certaine autorité sur terre et sur mer », et plus loin : « Il semble que sa commission de Général de la flotte le destine principalement à commander sur mer et de façon secondaire, elle lui donne l'autorité suffisante pour œuvrer à ce titre à Trois-Rivières. » (246)

Or, la commission de Bochart est muette sur le sujet. Sa commission de Général de la flotte n'est vraisemblablement la source de son pouvoir d'intervention sur terre, si jamais il en fut investi. Gendron, de nouveau, étire la sauce !

3.6 Un cadeau de Hurons.

Illustrons une dernière fois, comme si c'était nécessaire, la manière de travailler de monsieur Gendron. « en août 1636 (...) » écrit-il « les Hurons soulignent son départ définitif (celui de Bochart) vers la métropole en lui offrant une jeune Iroquoise (...) Comment justifier un tel présent, si ce n'est en témoignage de respect et de reconnaissance acquis lors des échanges commerciaux, mais aussi lors de ses interventions diplomatiques ou pour ses habitudes hospitalières et celles de ses représentants au fort de Trois-Rivières. » (247)

Voici comment le père Le Jeune résume l'affaire : « Le quatorzième du mesme mois d'Aoust, les Sauvages vindrent voir en corps Monsieur le Général pour lui présenter cette jeune Hiroquoise (...) Celuy qui l'avoit prise (...) se leva en harangua en cette sorte (...) << Voicy une jeune prisonnière que nous vous présentons pour mettre en la place de l'un des trois français qui ont été tués il y a quelque temps bien près d'ici.>> » (248)

Premièrement, il ne s'agit pas de Hurons, mais de Montagnais. Le Capitaine qui l'avait prise, nous dit Le Jeune, était de Tadoussac et s'appelait Makhéabichtchiou. Deuxièmement, il ne s'agit en rien d'un cadeau d'adieu qui souligne le départ définitif de Bochart, mais de l'exécution d'une promesse tenue par les Montagnais trois ans plus tôt pour venger la mort de trois français tués par les Iroquois. (249)

3.7 Conclusion.

Que nous reste-t-il de tout ce fatras ? Premièrement, que les « Catalogues » de Trois-Rivières sont des écrits authentiques, copiés par le père Davost, à partir de documents originaux aujourd'hui perdus, tout comme ceux de Montréal qui, par ailleurs, l'ont été par le père Le Jeune. Deuxièmement, que La Violette et Bochart sont deux personnes distinctes qui ont bel et bien existé à la même époque. Troisièmement, que Bochart n'était pas protestant. Quatrièmement, que les Jésuites n'ont jamais comploté pour faire disparaître le nom de Bochart à titre de fondateur et commandant de Trois-Rivières, puisqu'il ne l'a jamais été. Cinquièmement, que la commission de général de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France de Bochart ne lui donnait pas l'autorité de commander sur terre lui, qui de toute façon, était absent de la Nouvelle-France neuf à dix mois par année.

Il est vrai cependant que Bochart s'occupait des relations avec les tribus amérindiennes, surtout après la mort de Champlain. Il fallait se partager le travail d'ambassade pendant que le nouveau Gouverneur Huault de Montmagny prenait le temps de s'habituer aux us et coutumes du pays.

Du reste, Trois-Rivières n'est pas le port d'attache de Bochart, mais simplement le lieu le plus avancé sur le Saint-Laurent pour faire le commerce des fourrures avec les indigènes. Bochart y sera chaque été pour en remplir son bateau et ramené sa cargaison en France. C'est d'ailleurs ce que nous dit Le Jeune dès 1634 (250) et jamais il ne nous dira par la suite, qu'il est en position d'autorité à Trois-Rivières, ou qu'il y commande.

Nous sommes formel, il n'y a aucun indice, encore moins de preuve, qui nous permette de croire que Théodore du Plessis Bochart mérite le titre de fondateur de Trois-Rivières ou qu'il mérite une quelconque reconnaissance de la part des autorités pour y avoir accompli quoique ce soit.

A ce titre, il vaudrait bien mieux reconnaître les noms des huit ouvriers qui y sont décédés en 1635 et en 1636.

Le travail de monsieur Gendron est bâclé. Son analyse et son interprétation des faits sont approximatives et incomplètes, son argumentation est partielle et donc, ses conclusions sont erronées.

En fait, les articles de Gendron tiennent du roman historique et non de l'Histoire. Nous comprenons que les péripéties de Bochart décrites en long et en large dans les « Relations des Jésuites » font de lui un personnage plus considérable que ne l'a jamais été La Violette, mais voilà, encore fallait-il prouver que Bochart était le véritable fondateur et le commandant de Trois-Rivières de 1634 à 1636.

Gendron part d'une idée préconçue, manipule les faits, les pétrit, les façonne, les modèle de manière qu'ils puissent s'insérer dans le moule de sa thèse.

Il commence par essayer de discréditer l'authenticité du « Catalogue des Trépassés » et celui « des personnes Baptisées » de Trois-Rivières, en comparant les informations qui y sont inscrites avec celles contenues aux « Relations des Jésuites ». Suivant une analyse et une interprétation approximatives et incomplètes des faits, il ne retient que les données qui soutiennent sa thèse et que le lecteur non-initié ne vérifiera jamais.

L'authenticité des « Catalogues » étant ainsi mis en doute, les informations qui y sont contenues deviennent elles-mêmes douteuses et le nom-même de La Violette devient celui d'un personnage fictif inventé par les Jésuites.

Mais pourquoi donc les Jésuites auraient-ils caché le nom de Bochart à titre de fondateur et de commandant de Trois-Rivières ? La réponse est toute trouvée : parce qu'il est protestant et qu'un protestant oeuvrant en Nouvelle-France ne saurait, selon l'idée que se fait Gendron des Jésuites, aspirer à l'honneur d'avoir contribué au développement de cette colonie que les Jésuites veulent catholique. Bochart est-il protestant ? Gendron tente sans succès de nous le faire croire, alors que les faits et le contexte historique nous disent tout le contraire.

Monsieur Gendron est un expert en communications. Il commence par réaliser un documentaire avec monsieur Saint-Yves, pour lequel ils reçoivent un prix, on ne sait d'ailleurs pourquoi. Il

s'assure de la complaisance des médias toujours avides de nouvelles, de nouveautés et couronnera le tout par la publication d'un livre qui devrait paraître en novembre 2017.

Monsieur Gendron fait ce qu'on appelle de l'Histoire-spectacle, de celle qui est très bien emballée, qui séduit, qui éblouie, propre à susciter l'adhésion du spectateur à une thèse par l'image et la mise-en-scène. Lorsque nous avons mis la main sur l'argumentation écrite et documentée de monsieur Gendron, sa thèse s'est effondrée comme un château de cartes !

Nous l'avons déjà dit, nous encourageons la publication d'une étude sur Bochart, mais pas au point qu'on le substitue à La Violette à titre de fondateur de Trois-Rivières. Monsieur Gendron va à la fontaine avec un seau plein au lieu d'y aller avec un seau vide, en toute impartialité, prêt à remettre en cause des éléments de sa thèse, devant des faits immuables et bien compris.

Et c'est ici qu'entre en scène Monsieur de Chaufort. Mais qui est donc de Chaufort ? Il s'agit de Marc-Antoine Bras-de-fer de Châteaufort, capitaine ou commandant de Trois-Rivières qui succède à La Violette. Il est mentionné par Davost au « Catalogue des personnes Baptisées » comme parrain de trois indigènes les 26 septembre 1636, 8 juillet 1637 et le 6 février 1638. Davost a abrégé son nom pour une raison qui nous échappe. (251)

Si la documentation civile ou religieuse était muette sur ce personnage et que n'avions que le « Catalogue » pour nous informer de son existence, serions-nous en droit de douter qu'il ait jamais existé ? Pourrions-nous croire qu'il s'agit d'un personnage fictif, inventé par les Jésuites dont le nom cache l'identité de quelqu'un d'autre ?

CONCLUSION.

Par une belle soirée du mois d'août 2016, Monsieur de La Violette nous téléphone. Il nous apprend qu'on veut le dépouiller de son titre de fondateur de Trois-Rivières. Qu'un certain Théodore du Plessis Bochart serait demandeur dans cette affaire et qu'une date d'audition aurait déjà été fixée, à son insu, devant le tribunal virtuel de l'Histoire.

Il nous demande de faire valoir ses droits. Il dit que personne d'autre ne veut le défendre et que même les médias seraient contre lui. Il nous invite à contacter un père Jésuite du nom d'Ambroise Davost qui pourrait éventuellement témoigner en sa faveur. Après avoir discuté avec le père Davost, nous décidons de prendre le dossier en main et de défendre le Sieur de la Violette.

Cette histoire est fantaisiste dites-vous ? Pas tant que ça, parce que l'étude que vous avez entre les mains constitue la défense de monsieur de la Violette dont le tribunal virtuel de l'Histoire sera éventuellement saisi.

Ainsi, nous croyons avoir fait œuvre utile en découvrant le nom du père Jésuite qui a rédigé les « Catalogues » de Trois-Rivières et peut-être œuvre plus utile encore en sauvegardant le nom de La Violette à titre de fondateur de notre ville.

Ce qui ne nous a pas empêché de croire, parce que nous le voulions, que les « Catalogues » avaient plutôt rédigés par le père Brébeuf, personnage plus considérable que Davost. Une comparaison attentive de l'écriture des deux pères, nous a convaincu du contraire.

Nous avons aussi cru que les « Catalogues » de Trois-Rivières avaient été écrits en 1641, mais à Québec, par Davost toujours, parce que nous croyions que les « Catalogues » originaux étaient gardés là et qu'ils y avaient été détruits, tout comme ceux de Québec, dans l'incendie du 15 juin 1640. Mais aucune preuve n'existait à l'appui de cette conclusion. Nous avons dû déclarer forfait de nouveau.

C'est cela le travail de l'historien, chercher toujours, trouver quelques fois, analyser, interpréter, se tromper et recommencer. Il faut aussi conclure à partir de faits vérifiés et c'est ce que nous avons fait dans cet ouvrage qui nous a demandé tant d'heures de travail et qui, quelques fois, nous a mené sur des pistes qui n'allaient nulle part.

Que dire de plus, sinon que nous l'avons fait parce que nous ne voulons pas ajouter au cynisme ambiant dont l'odeur flotte sur le Québec depuis quelques années. Cynisme ressenti par les Québécois face aux élites actuelles trop gourmandes et souvent démissionnaires et qui ferait dire à monsieur tout-le-monde : « Regardez, nos ancêtres aussi nous ont menti ! »

Nous ne parlons pas ici non plus de toutes les demies-vérités, quand ce n'est pas carrément des mensonges que l'on peut trouver sur le réseau internet, sur des sites souvent fort bien présentés et attrayants. La prudence par la vérification est de mise plus que jamais. C'est peut-être l'un des grands défis que nous aurons à relever dans le présent siècle, celui de la véracité et de l'exactitude des faits rapportés, de la démonstration des liens qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres, de leur analyse, de leur interprétation et des conclusions impartiales qu'on peut en tirer.

Nous sommes un petit peuple en Amérique du Nord, nous ne pouvons nous permettre de nous enfermer de la médiocrité. Nous avons le devoir d'être meilleurs que les autres.

SECTION DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Introduction du « Catalogue des Tréspassez » de Trois Rivières.....	51
Première page du « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières.....	52
Première page du « Catalogue des Baptisés » de Québec.....	53
Relation des Jésuites de 1634, édition originale, extraits.....	55
Relation des Jésuites de 1635, édition originale, extraits.....	61
Dessin de bateau, tiré d'une carte de Lescarbot de 1609.....	70
Dessin de bateau, tiré d'une carte de Champlain de 1632.....	71
Portion inférieure d'une lettre manuscrite du père Jean de Brébeuf du 3 juillet 1634.....	72

Note : Nous aurions voulu ajouter une carte de cette époque à cette section, mais l'authenticité de ce « Plan de Québec » attribué à Jean Bourdon, supposément de 1640 et supposément copié par P.-L. Morin en 1881, est trop controversée pour que nous puissions en tirer quoi que ce soit de valable. (Voir Niellon, Sépulture, Appendice 2, dossier cartographique, remarques sur la planche 10);

Catalogue des Trespassez Au Lieu nommé Les Trois Rivières.

Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France ont
ordonné qu'on dressât une Habitation & un lieu nommé les Trois
Rivières Monsieur de Champlain qui commandoit & ne peut
envoyer de Richer dans une barque sous la conduite de Monsieur de
la Rivière lequel mit pied à terre le quatriesme Juillet de l'année
1634. avec quelque nombre de nos François pour la plupart
artisans de leur ordonnance communément à la maison d'Habitation
ou fort qui se doit & se lie.

Le 15^e de Septembre de la même année Le Sr. Beau-
seigneur le Baron, Sr. P. Bontemps Religieux de la Compagnie
de Jesus partit de Richer dans une barque pour arriver à
le 8. du même mois pour assister nos François & le salut de
leurs âmes.

Pour la fin de Décembre de la même année le Sr. de
la Rivière partit par nos François & rapporta quelque chose qui
ont donné communément aux Eschiers de l'endroit & se faire

Catalogue des personnes baptisées aux
Trois Rivières.

Le 18. february 1675. Une femme Sauvage natifve de ce pays
peuple qui sont flurbas & Tadoussac du même royaume -
sépulture savauxi age de dix 3. ans ayant été Induit par le
R. P. Paul le Barre de la Compagnie de Jesus, fut baptisée
par le même de la espèce domestique de ce pays habitant dit
nommé d'un Monsieur de la violente romme au d'un de la
de Trois Rivières a été son parrain.

Le 12. de decembre de même Année d'Algonquins de la -
petite Nation fils de Makabistongis son père & sa mère savauxi
aïeux été Induit par le P. Jacques Buteux de la Compagnie de
Jesus fut baptisé par le même par la Cabanne ou il étoit
malade & nommé Claude Il étoit age d'un 17. ans

Le 22. de Decembre 1675. Un jeune garçon montagnais age
de dix ans, fils d'un nommé Trismand & de Esprit savauxi
Mère, fut baptisé au fort & nommé André par M. de Mont-
le P. Jacques Buteux qui l'avoit Induit & baptisé.

Le 27. du même mois d'ay fut baptisée par le P. Jacques
Buteux une petite fille age de dix 2. ans fille du Cap. de la
Montagnais Capitaine de la fut nommé Marie par M. de
Mont- & M. Nicollat la parrain de la savauxi & savauxi
savauxi.

Le même Jour de decembre 1675 fut baptisée une
Savauxi age de dix 3. ans par le P. Claude Buteux de la
Induit par le même fut nommé d'un par M. Nicollat
Induit du fort. Il étoit fils de Trismand & Esprit
son père & mère.

1622

P. Denis Rec.

1629
Marguerite

1625
Pouder Couillard

7 oct. 1667

1629
Belam-Metling

Louise Combar

Elizabeth Gould

Navic. Conell

RELATION
DE CE QVI S'EST PASSE'
EN LA
NOVVELLE FRANCE,
EN L'ANNEE 1634.

Enuoyée au
R. PERE PROVINCIAL
de la Compagnie de IESVS
en la Prouince de France.

*Par le P. Paul le Jeune de la mesme Compagnie,
Superieur de la residence de Kebec.*



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur
ordinaire du Roy, rue S. Jacques, aux Cicognes.

M. D C. X X X V.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

326 *Relation de la Nouvelle France*,
 fort bien, & que le Pere Lallemant baptisale lendemain.

Le 24. du mesme mois, feste de S. Iean Baptiste, le vaisseau de l'Anglois commandé par le Capitaine de Lormel, monta iusques icy, & nous apporta le P. Iacques Buteux en assez bonne santé, Monsieur le General nous honorant de ses lettres, me manda que ce bon Pere auoit esté fort malade pendant la trauersée, & le Pere nous dit qu'il auoit esté secouru & assisté si puissamment, & si charitablement de Monsieur le General & de son Chirurgien, qu'il en restoit tout confus, maintenant il se porte mieux que iamais il n'a fait.

Le premier de Juillet le P. Brebœuf & le P. Daniel partirent dans vne barque, pour s'en aller aux trois Riuieres, au deuant des Hurons, la barque alloit commencer vne nouvelle habitation en ce quartier là, le P. Dauost qui estoit descendu de Taboussac, pour l'assistance de nos François, suiuit nos Peres trois iours apres, en la compagnie de Monsieur le General, qui se vouloit trouuer à la traite avec ces peuples. Ils attendirent là quelque temps les Hurons, qui ne sont point

en l'année 1634.

327

descendus en si grand nombre cette année qu'à l'ordinaire, à raison que les Hiroquois estans aduertis que cinq cens hommes de cette nation tiroient en leur pays, pour leur faire la guerre, leur allerent au deuant au nombre de quinze cens dit on, & ayant surpris ceux qui les vouloient surprendre: ils en ont tué enuiron deux cens, & pris plus d'une centaine de prisonniers, dont Louys Amantacha est du nombre: on disoit que son pere estoit mis à mort, mais le bruit est maintenant qu'il s'est sauué des mains de l'ennemy. On nous rapporte que ces Hiroquois triomphans ont renuoyé quelques Capitaines aux Hurons pour traiter de paix, retenans par deuers eux les plus apparens, apres auoir cruellement massacré les autres.

Cette perte a esté cause que les Hurons sont venus en petites troupes, au commencement ils ne sont descendus que sept Canots: Le Pere Brebœuf en ayant eu nouuelle, les aborde, & fait tout ce qu'il peut pour les engager à le receuoir, & ses compagnons, & les porter en leur pays, ils s'y accordent volontiers. Là des-

328 *Relation de la Nouvelle France*,
 sus vn Capitaine Algonquain, nommé la
 Perdrix, qui demeure en ville, fit vne
 harangue, par laquelle il recomman-
 doit qu'on n'embarquast aucun Fran-
 çois: Voila les Hurons qui doiuent pas-
 ser par le pays de ce Capitaine, à leur re-
 tour entierement refroidis: sur ces en-
 trefaites arriue Monsieur du Plessis,
 tout cecy se passoit en vn lieu nommé
 les trois Riuieres, trente lieuës plus haut
 que Kebec; comme il desiroit ardem-
 ment que nos Peres penetraissent dans
 ces nations, il fit assembler les Algon-
 quains en Conseil, notamment ce Capi-
 taine, pour luy faire rendre raison de sa
 deffence; il en apporte plusieurs, on luy
 satisfaiët sur le chāp, il insistoit, comme
 ie le conjecture, des lettres du Pere Bre-
 bœuf, sur le desordre qui arriueroit, au
 cas que quelque François mourut aux
 Hurons; on luy repart que les Peres n'e-
 stans point en son pays, la paix entre les
 François, & ses Compatriotes, ne seroit
 point rompue, quoy qu'ils mourussent
 d'vne mort naturelle ou violente. Voila
 les Algonquains contents: mais les Hu-
 rons commencerent à s'excuser sur leur

Note : Deuxième ligne, il faut lire « en l'Isle » et non pas « en ville ». Il s'agit de l'île aux Allumettes, située en face de la ville de Pembroke en Ontario, mais l'île est du côté québécois de la frontière;

en l'année 1634. 329

petit nombre , qui ne ſçauoit paſſer tant de François ſur la petiteſſe de leurs Canots, & ſur leurs maladies; en vn mot ils euſſent bien voulu embarquer quelques François bien armez, mais non pas de ces longues robbes, qui ne portent point d'arquebuſes. Monsieur du Pleſſis preſſe tant qu'il peut, prent noſtre cauſe en main, on trouue place pour quelques vns; vn certain Sauuage ſ'adreſſe au Pere, & luy dit, faiſ moy traiter mon petun pour de la porcelaine, & mon Canot eſtant deſchargé; ie prendray vn François, le Pere n'en auoit point, mais Monsieur du Pleſſis ſçachāt cela, & Monsieur de l'Eſpinay acheterent ce petun; voila donc place pour ſix perſonnes, quand ſe vint à ſ'embarquer, les Sauuages qui eſtoient malades en eſſect, diſent qu'ils n'en ſçauoient porter que trois, deux ieunes hommes François, & vn Pere; les Peres promettēt qu'ils rameneront, ils font des preſents, Monsieur du Pleſſis en fait auſſi, inſiſte tant qu'il peut, ils n'en veulent point receuoir dauantage.

Le Pere Brebœuf a recours à Dieu,

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSE'
EN LA
NOUVELLE FRANCE
EN L'ANNE'E 1635.

Enuoyée au
R. PERE PROVINCIAL
de la Compagnie de IESVS
en la Prouince de France.

*Par le P. Paul le Jeune de la mesme Compagnie,
Superieur de la residence de Kebec.*



A PARIS.

Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur
ordinaire du Roy, rue saint Iacques,
aux Cicognes.

M. DC. XXXVI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



RELATION

de ce qui s'est passé
AVX HVRONS,

EN L'ANNEE 1635.

*Enuoyée à Kebec au Pere le Jeune,
 par le P. Brebeuf.*



ON R. PERE,

C'est pour vous rendre compte
 de nostre voyage en ce Pays des Hu-
 rons, lequel a esté remply de plus de
 fatigues, de pertes & de cousts que
 l'autre, mais aussi qui a esté suivy
 & le sera, Dieu aidant, de plus de
 benedictions du Ciel.

H

114 *Relation de la Nouvelle*

Dés que l'an passé mil six cens trente quatre, nous arriuasmes aux trois Riuieres, où se faisoit la traite, nous-nous trouuasmes dans plusieurs difficultez & perplexitez. Car d'un costé il n'y auoit qu'unze canots de Hurons pour nous embarquer dix personnes que nous estions de surcroist, & qui pretendions aller en leur Pays. D'autre costé on estoit extrêmement en doute s'il en descendroit cette année là d'autres, attendu le grand eschet qu'ils auoient receu en guerre par les Hiroquois, nommez *Sontrerrhonons* au Printemps dernier, & la crainte qu'ils auoient d'une nouvelle armée. Cela nous mettoit fort en doute, si nous deuions prendre l'occasion d'aller telle qu'elle s'offroit, ou en attendre vne meilleure.

En fin tout bien considéré nous

resolusmes de tenter fortune, iugeans qu'il importoit du tout, d'auoir vn pied dans le Pays, afin d'en ouurir la porte, qui sembloit estroitement fermée à la Foy. Cette resolution fut encore plus aisée que l'exécution, qui parauanture eust esté impossible sans le soin, la faueur & la liberalité de Monsieur du Plessis Bouchard General de la flotte : car incōtinent apres son arriuée, qui fut le cinquiesme Iuillet 1634. il fit tenir Conseil avec les Bissiriniens, auxquels il proposa le dessein qu'il auoit d'enuoyer quelques-vns avec eux, & de nous ioindre aux Hurons. Ils en firēt plusieurs difficultez, & l'vn des Capitaines de l'Isle nommé la Perdrix par dessus tous ; neantmoins les raisons & les presens les gagnerent.

Le lendemain matin l'Assemblée se fit de rechef, par le commande-

116 *Relation de la Nouvelle*

ment de Monsieur du Plessis Bo-
chard, où les Bissiriniens & les Hu-
rons se trouuerent. Le mesme des-
sein leur fut representé; mais pour
respect les vns des autres ils resolurēt
tous ensemble de n'embarquer au-
cun François, & n'y eut pour lors
aucune raison qui les-peust fléchir.
Surquoy nostre entreprise sembloit
encore estre rompuë pour ce coup;
mais au depart de l'Assemblée vn
des *Attiguenongha*, me tirant à quar-
tier, me dit que ie l'allasse veoir en
sa cabane. Là il me fait entendre
que luy & son camarade en embar-
queroient trois; ie respons que nous
ne pouuions aller moins de cinq,
sçauoir nous trois, & deux de nos
hommes.

Sur cela les *Arendarhonons*
s'estant eschauffez à nous embar-
quer, nous trouuasmes place pour
six; si bien que nous resolusmes de

partir, & laisser les deux petits garçons que nous deuions mener iusqu'à quelque autre occasion : aussi tost nous distribuâmes nos paquets, & fîmes des présens à vn chacun pour les encourager, & le lendemain septième du mois, M^r du Plessis Bochard leur en fit encore d'autres, en consideration seulement de ce qu'ils nous embarquoiêr, & les festoya tous ensemble d'vn festin de trois grandes chaudières. Mais la contagion qui a couru l'année passée parmy tous ces Peuples, avec de grands rauages, ayant en vn instant saisi plusieurs de nos sauages, & remply tout le reste de peur, nous causa derechef vne grande confusion, & nous mit en de grandes peines, veu qu'il falloit partir sur le champ. Nos six canots estans reduits à trois, & nos deux Peres & moy nous trouuans dessem-

118 *Relation de la Nouvelle*

barquez ; il me falloit chercher de nouveaux hommes ; reprendre nostre petit equipage ; deliberer qui s'embarqueroit, & qui demeureroit ; choisir entre nos pacquets ceux que nous porterions , & donner ordre pour le reste , & tout cela en moins de demye-heure , où il eust esté besoin des iournées entieres. Neantmoins recognoissans bien que nostre embarquement estoit vn coup de partie pour le Ciel , nous pensâmes qu'il falloit y faire tous nos efforts , pour resister à ceux de l'ennemy commun du salut des hommes , que nous ne doutions nullement s'estre meslé dans cét affaire. I'y fis tout mon pouuoir , nous redoublâmes les presens , nous diminuâmes nostre petit bagage , & prîmes seulement ce qui concernoit le saint Sacrifice de la Messe , & ce qui estoit absolument necessaire pour la vie. Mon-

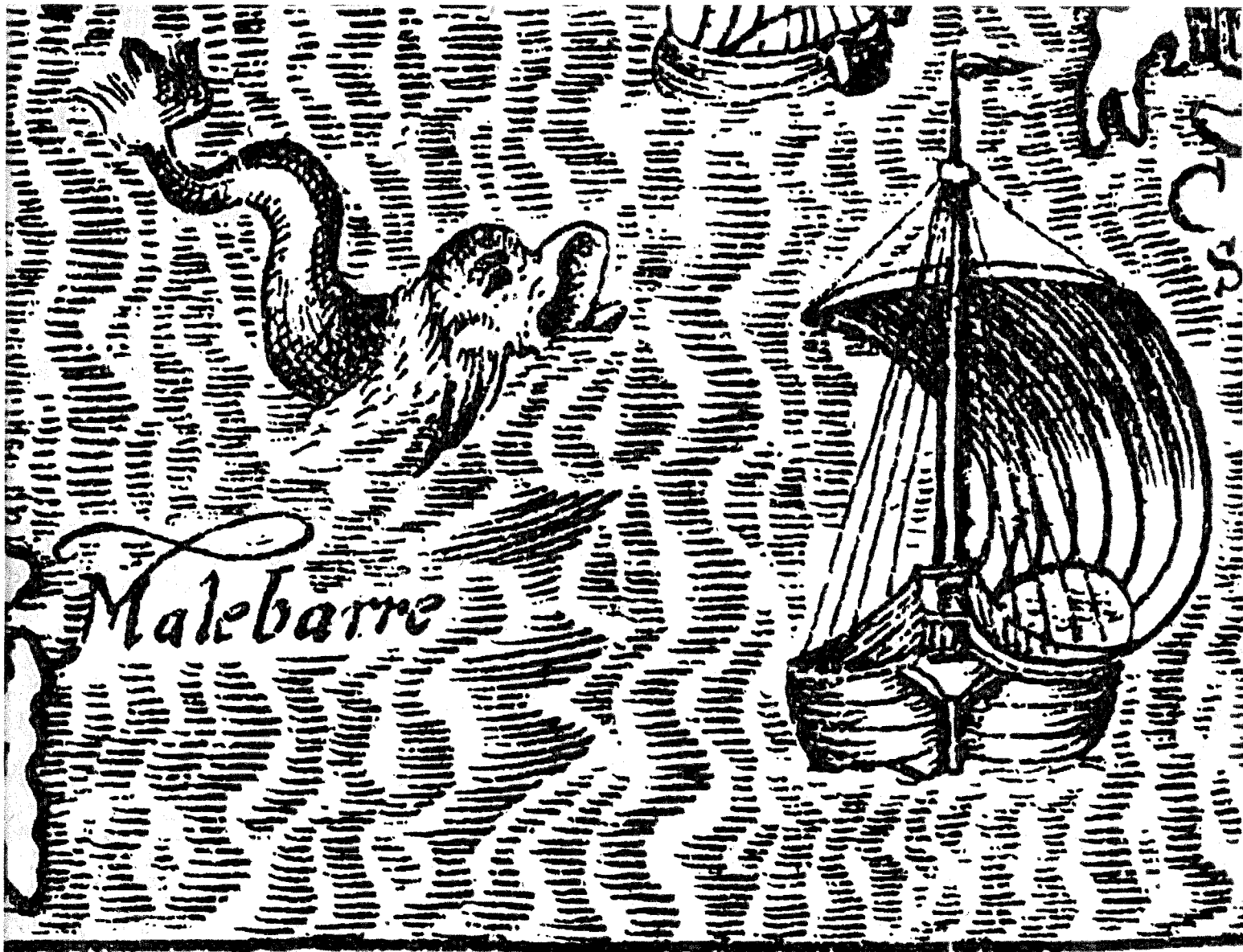
sieur du Plessis y interposa son autorité, Monsieur Oliuier & Monsieur Coullart leur industrie, & tous les François leur affection. Cependant ie vis par plusieurs fois tout renuersé & desesperé, iusqu'à ce que i'eus particulièrement recours à nostre Seigneur I E S V S, pour l'vniue gloire duquel nous entreprenions ce penible voyage, & que i'eus fait vn vœu au glorieux saint Ioseph nouveau Patriarche des Hurons. Car aussi-tost ie vis tout se calmer, & nos Sauvages si contents, que ceux qui embarquerent le Pere Daniel l'auoient desia mis dans leur canot, & sembloit qu'ils l'alloyent emmener, sans auoir encore receu la paye ordinaire. Mais ledit Pere voyant qu'ils n'auoient point de capots comme les autres, sort du canot, m'en aduertit, & ie leur en fais donner.

En fin donc apres auoir briue-

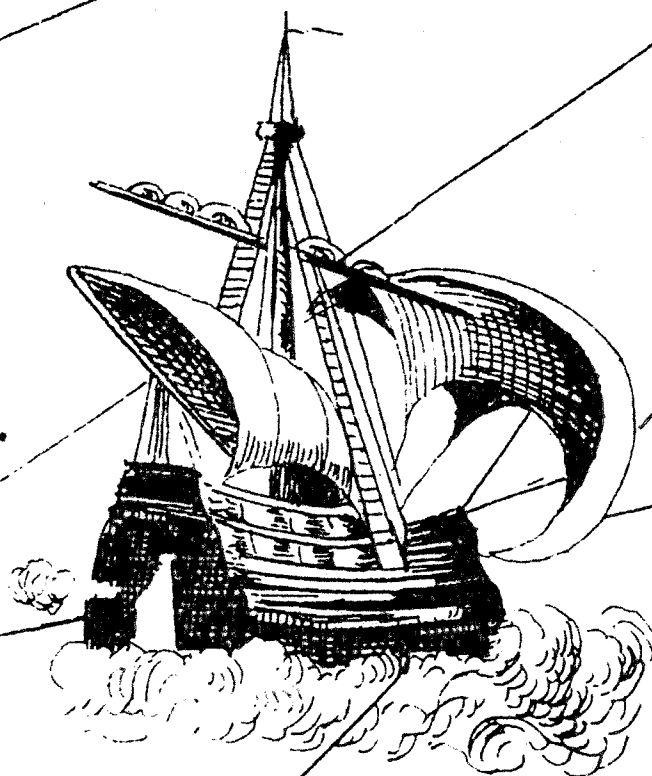
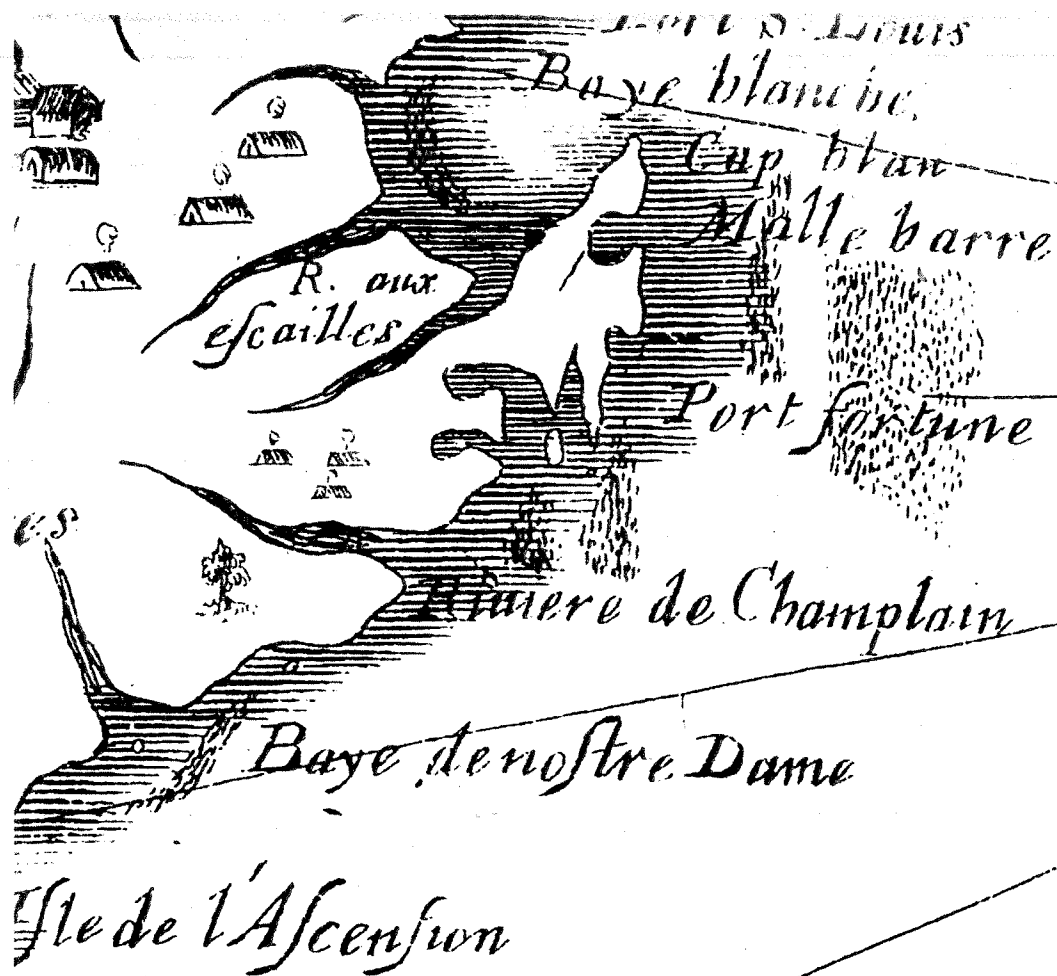
H iiii

120 *Relation de la Nouvelle*

ment remercié M^r du Plessis, luy a-
 uoir recommandé l'embarquement
 du reste de nos gens, si l'occasion se
 presentoit, & luy auoir dit adieu, &
 à tous nos François: Je m'embarquay
 avec le Pere Antoine Daniel, & vn
 de nos hommes; les deux autres ve-
 noient avec les Algonquains. Mon-
 sieur du Plessis honora nostre de-
 part de plusieurs canonnades, afin
 de nous rendre encore plus recom-
 mandables à nos Sauvages. Ce fut
 le septiesme Iuliet. Le P. Ambroise
 Dauost s'embarqua huiet iours a-
 pres avec deux autres de nos gens.
 Le reste suiuit huiet iours apres,
 pour prendre sa part des fatigues
 d'vn voyage tres fascheux, non seu-
 lement à raison de sa longueur, &
 de la mauuaise chere qu'on y fait,
 mais encore pour les circuits qu'il
 faut faire de Kebec iusques icy par
 les Bissirimiens & la petite Nation; ie



I Millot. excudit



[illegible]

Dr. L. A. French Esq. New York
Jan 3 1897

Dear Sir, I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 10th inst. and in reply to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am, Sir, very respectfully,
Yours, Sir, very obedient servant,
J. C. Smith



NOTES

1. Pigeon, p. 35;
2. Proulx, p. 60;
3. Ibid., p. 190. Notons que Guy Laflèche prétendait la même chose en 1973, sans preuve ni référence. Voir Laflèche, p. 249;
4. Bobine no. 601.5 de la Collection Nationale de la Grande Bibliothèque de Montréal du réseau B.A.N.Q.;
5. Ibid.;
6. Id., p. 17. Relations des Jésuites (désormais R.J.), 1635, pp. 8-9. Aussi Campeau, III, p. 57. Cependant le nom de la baptisée est Ouétata Samakhéou et on n'y indique pas le nom du parrain;
7. Id., p. 19, R.J., 1636, pp. 19-20. Aussi Campeau III, p. 217. Cependant, on n'y indique pas le nom du parrain de la baptisée;
8. Id., p. 3, 1635. Cité par Tanguay, Travers, p. 25;
9. Id., p. 5, 1636. À ne pas confondre avec un autre Antoine qui « fut accablé d'un arbre qu'il abbatoit dans le bois ». Aussi cité par Tanguay, op. cit., même page. C'était le 9 février 1636;
10. Id., p. 19, 1636. R.J., 1636, pp. 6-7. Aussi in Campeau, III, p. 230. On aura remarqué que le rédacteur inconnu dans ces trois derniers actes, n'écrit jamais que Bochart est commandant de Trois Rivières;
11. Bobine no. 451.14, voir note 4. À la p. 1, à noter « Bauchart » au lieu de « Bochart ». Cette page est reproduite in Roy, Ville, I, p. 117 et transcrite au vol. II, p. 405;
12. MSS, Archives du Séminaire de Québec, no. 27. Transcrit in Campeau, II, p. 324 et s. La première page a été reproduite dans Roy, Ville, I, p. 119 et transcrite au vol II, p. 405;

13. Trudel, Histoire, II, p. 274, note 9 et pp. 306-307, note 90. Voir aussi l'opinion de Ducreux in Trudel, Histoire, III, 1, p. 121, note 30. Ajoutons qu'en 1625, Ventadour, l'homme des Jésuites, alors Vice-Roi de la Nouvelle-France, avait interdit l'exercice de la religion protestante sur terre et sur mer. Voir Trudel, Histoire, II, p. 299, note 38;
14. Édits, 1803, p. 1 et s. ou 2^e ed. (1854), pp. 5 et s., particulièrement les articles II et XVII;
15. Le fait que Bochart ait été catholique au lieu de protestant exclut donc d'emblée la possibilité d'un quelconque complot pour faire disparaître son nom et le remplacer par celui de La Violette. Nous y reviendrons au deuxième et au troisième chapitre;
16. Voir note 4;
17. Pour une fois, nous sommes d'accord avec Sulte. Il s'agit plutôt en effet du 6 février de l'année 1635. Voir Sulte, Histoire, p. 76, note 1. Notons que notre rédacteur inconnu, par manque d'attention, commet une erreur lorsqu'il écrit dans l'acte de sépulture du 6 août 1637 que le défunt a été baptisé par le père Claude Pijart, au lieu de son frère Pierre, comme il est attesté par R.J., 1637, p. 22 et Campeau, III, p. 557;
18. Comme disait notre ancien professeur d'arts plastiques au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, l'abbé Caron;
19. À noter « Quentin » avec un « e », alors que ce père signait « Quantin » avec un « a ». Nous y reviendrons. Également, en p. 21, notre rédacteur inconnu écrit deux fois le prénom du père Daniel, « Antoine », à l'acte du 8 août 1637;
20. Voir note 11 et 4;
21. Que notre rédacteur inconnu persiste à écrire avec deux « l »;
22. Alors que Raymbaut signait comme nous venons de l'écrire, avec un « y »;
23. Nous savons qui il est, mais il n'est pas utile de le nommer;
24. Voir note 21;
25. Le rédacteur de ce titre n'est pas celui qu'on cherche. Il a écrit deux fois l'année;
26. Ferland, Notes, (1854), p. 32 et 2^e ed. (1863), p. 42. Cette page 7r est titrée : « Les Baptisés L'an 1640 à Kébec »;
27. Histoire, p. 24. Voir aussi Campeau, IV, pp. 508, 647-648;

28. Voir note 21;
29. Trudel, Histoire, III, 2, p. 349 à 352. Voir aussi Pouliot, p. 305, note 104. Les notes de Pouliot valent d'être lues pour elles-mêmes;
30. Dix. Voir aussi un extrait d'une lettre écrite et signée par Le Jeune in Thwaites, XLI, p. 242;
31. Campeau, VI, p. 414. Campeau écrit : « Il (Jérôme Lalemant) donna aussi au père Le Jeune, envoyé à Montréal à l'automne 1645, la mission de recopier les actes de baptêmes de ce poste dans un registre, celui que l'on conserve aujourd'hui. » Il n'existe pas de trace de cet ordre de mission à Le Jeune de la part de Lalemant, mais c'est probable, parce que les premières pages du registre sont effectivement de la main de Le Jeune. Cependant, Campeau minimise cette mission à un seul registre, alors que Le Jeune a copié et même, croyons-nous, remanié les trois registres. Voir aussi Journal, pp. 11 et 58. Aucune information à cet effet n'apparaît dans le biographie de LeJeune ou de Lalemant, écrites par Campeau. Voir Campeau, II, pp. 832 et 837. Les premiers registres de Montréal, reproduits par les Dix, se trouvent sur la bobine no. 391.6. Voir note 4;
32. Nous ne répéterons jamais assez, comme le fait le grand historien de la Nouvelle-France, Guy Frégault, que « la réputation de Sulte est très surfaite au Canada ». Frégault, p. 20. Nous l'avons traité de « raconteur » récemment, plutôt que de reconnaître son travail de défricheur de l'histoire de la Mauricie, mais il y a tellement d'erreurs à corriger dans ses travaux et nous l'avons fait si souvent. Et cette manière imprécise d'écrire l'histoire avec des expressions du genre « si je me souviens bien... » ou « il me semble que... » etc...Détestable ! Sulte a commencé à écrire à une époque, au XIXe siècle, où l'on n'avait pas à établir les faits sur lesquels on appuyait ses conclusions. J.-B.-A. Ferland est de la même école. À cette époque, on déclarait d'autorité. Ce qui a donné lieu à de multiples erreurs que les historiens sérieux ont dû corriger au siècle suivant. Quand Sulte nous dit qu'en histoire, « les erreurs ont la vie dure ! », nous pouvons lui répondre : les vôtres aussi !
33. Sulte, Histoire, p. 75;
34. Sulte, Album, n. p.;
35. Voir note 32;
36. Tanguay, Travers, p. 25. Tanguay avait déjà affirmé en 1878 que Le Jeune avait réécrit les « Catalogues » de Québec. Voir Tanguay, Registres, p. 11. Mentionnons aussi Larose, en 1980, p. 175;
37. Campeau, VI, p. 771. Mais il est bien le rédacteur du « Catalogue des Bienfaiteurs ». Voir note 12. Concernant ce « Catalogue », Campeau écrivait : « Une comparaison avec

l'écriture du premier registre de la paroisse Notre-Dame à Québec, indique à coup sûr la main de M. Gilles Nicolet (!) » Dommage...;

38. P. 9v;

39. P. 13r;

40. Ibid., note 37, pp. 413-414, voir aussi note 37;

41. Ibid., note 21 et 24. Voir lettre de Charles Lalemant à Charlet du 2 novembre 1633. ARSI, Gal.109 I, fol. 49, transcrite in Campeau, II, p. 397 et s. Aussi, transcription d'autres lettres du même, pp. 138 et 278;

42. R.J., 1638, p. 31 et 1640, p. 37. Campeau, II, p. 832, IV, p. 50, note 9, et p. 132, note 17;

43. On ne sait pas en effet pourquoi les « Catalogues » de Trois-Rivières ont été copiés, mais rien ne nous indique qu'ils aient été reconstitués, comme ceux de Québec, parce qu'ils auraient été détruits ou perdus. Nous y reviendrons;

44. On en a eu au moins cinq exemples dans le « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières et un dans le « Catalogue des Trépassés », ainsi que dans le « Catalogue des Chrétiens et Catholiques Trépassés » de Québec. Voir Campeau, IV, p. 499;

45. Bien qu'au « Catalogue des Trépassés » du même endroit, notre rédacteur inconnu signe un acte au nom du père Quantin avec un « e » le premier juillet 1640;

46. R.J., 1641, p. 1. Aussi, Trudel Histoire, III, 1, p. 149;

47. Ceux du 23 décembre 1639, du 14 janvier, 14 mai et 2 juin 1640, p. 35 et 36. Voir aussi Thwaites, XXIII, p. 224. Très belle pièce où l'on retrouve entre autres les autographes du Gouverneur de Montmagny, de Guillaume Hébert et du cartographe Jean Bourdon;

48. Latourelle, lettre de Brébeuf à Perraut du 31 mai 1631, reproduite dans Gagnon, I, p. 554 et transcrite dans Latourelle, p. 39 et s. et dans Campeau, II, pp. 771 et s. Une à Castillon du 3 juillet 1634, reproduite à la p. 126, transcrite pp. 42 et s. aussi dans Campeau, II, p. 503 et s. Une autre à Vitelleschi du 20 août 1641, reproduite aussi dans Latourelle en p. 126 et transcrite en p. 42 et s. aussi dans Campeau, V, p. 26 et s. Une dernière au même du premier octobre 1642, reproduite p. 158 et transcrite en p. 105 et s. aussi dans Campeau, V, pp. 368 et s.;

49. P. 41 et 46. Nous croyons qu'il s'agit des deux seuls actes écrits par Brébeuf à la fois à titre de célébrant et de rédacteur;
50. Panneton p. 18. Baptême du 29 septembre 1642 en p. 41 du « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières. Le Jésuite Félix Martin a fait exactement la même erreur 150 ans plus tôt ! Voir Bressany, Relation, p. 305;
51. Voir note 49. Panneton y confond le titre des deux « Catalogues » de Trois-Rivières. Il reproduit les pages 40 et 41 du « Catalogue des personnes Baptisées »;
52. P. 69, bobine no. 461.1, voir note 4. L'acte figure en page 25 de ce « Liber Baptizatorum » de Sillery, dont nous reparlerons. Cette reproduction n'existe plus dans les éditions récentes de l'ouvrage de ces messieurs. Mais, voir aussi Boréal, p. 71, vol 1, no. 5, p. 11;
53. Trudel, Histoire, III, p. 159, note 46;
54. Ces engagés ont-ils eu des rapports avec les amérindiennes et celles-ci en ont-elles eu des enfants ? Questions fort légitimes, mais qui sortent du cadre de notre étude;
55. Nous avons délibérément omis les noms des prêtres séculiers Gilles Nicolet et Jean Lesieur, ce dernier ne comptant que deux actes au « Catalogue des Baptisés de Québec » du 8 et 27 avril 1643. Voir biographie in Campeau, II, p. 838. Voir aussi notes 38, 39 et 40 et textes correspondants. Il existe aussi un acte unique, dont l'écriture ne revient pas qu'on peut lire au « Catalogue des Mariages » de Québec du 19 novembre 1642, p. 104v, au nom du père Vimont. Très belle écriture, mais pas celle dont on cherche l'auteur. Nous avons cru qu'il s'agissait de celle de Georges D'Eudemare ou d'André Richard, ce dernier incidemment, ne fait pas partie de la liste de Trudel parce qu'il officiait plutôt à Miscou, où il était débarqué. Mais cette écriture est peut-être celle d'un autre prêtre séculier. Si ces trois personnes étaient comptées, cela nous ferait en tout 18 rédacteurs. Prenons note aussi, qu'aucun nouveau Jésuite n'est arrivé en Nouvelle-France en 1644 ou 1645;
56. Voir notes 50 et 51 et textes correspondants. Autre exemple, note 52 et texte correspondant;
57. Voir notes 30 et 31 et textes correspondants. Voir aussi la biographie du père Joseph Poncet in Campeau, III, p. 856;
58. Une lettre manuscrite de Chastellain à Vitelleschi du 18 septembre 1661, ARSI Gal, 110, II, f. 173, transcription in Campeau, IX, p. 556. Ce n'est pas l'écriture dont on cherche l'auteur. Pour les années 1640 à 1644, R.J., 1640, p. 52 et s., 1641, p. 59 et s., 1642, p. 55 et s., 1644, p. 68 et s. Aussi dans Campeau, IV, p. 489 et s., V, p. 165 et 476 et s., VI, p.

170 et s., VII, pp. 40, 808, 809, 811, 813, 814 et 819. À noter, la « Relation » de 1643 ne donne pas la liste des Jésuites stationnés aux missions éloignées, se concentrant sur les péripéties du père Jogues. Mais, voir Campeau VII, p.816. Nous entendons par « missions éloignées », celles du pays des Hurons qui était situé au sud de l'Ontario actuelle, plus précisément entre la Baie Georgienne et le lac Simcoe. Le chef-lieu en était Sainte-Marie des Hurons, situé, tout prêt de la ville de Midland, du côté ouest. Notons que Chastellain ne fut ni célébrant ni rédacteur aux registres étudiés;

59. Un exemple de son écriture, dans Thwaites, LXIV, p. 58, n'est pas celle dont on cherche l'auteur. Aussi, une lettre de Chaumonot à Nappi du 31 août 1641, ARSI, Gal, 109, I, ff. 112-113, transcription in Campeau, V, p. 30. Chaumonot non plus, n'a été ni célébrant ni rédacteur aux registres étudiés. Voir aussi note 58;
60. Voir une pleine page de son écriture dans le « Liber Baptizatorum » de Montréal, in Dix, p. 63. Aussi Thwaites, XXXVI, p. 83. Druillette a été célébrant aux registres étudiés, mais pas rédacteur;
61. Trudel Catalogue, p. 67. Aussi Campeau, IV, p. 248, note 7. Gondoin non plus ne fut ni célébrant ni rédacteur des registres sous étude.
62. R.J., 1643, pp. 61-69 et 74-81. Campeau, V, pp.756-771 et 780-788. Voir aussi note 58;
63. Thwaites, XXVIII, p. 104. Ni célébrant, ni rédacteur non plus;
64. Journal, ed. 1973, fac-simile, p. 34. Aussi, une pleine page de son écriture du 7 janvier au 2 septembre 1654 dans le second « Catalogue des Baptisés » (intitulé « Livre »), de Québec, p. 26v. Sur cette page, il a laissé une note qui est presque la même que celle qu'il a laissé sur la page-titre du second « Catalogue des Baptisés » de Québec p. 5r, en dessous de la note de notre rédacteur inconnu. Ce père n'a été que célébrant aux registres étudiés. Jérôme Lalemant n'est ni célébrant, ni rédacteur. Voir aussi note 58;
65. Lafontaine, p. 2. Aussi deux documents aux Archives de la Ville de Montréal cités in Gagnon, I, p. 568, no. 3899, p. 608, no. 4131 et 4132 et p. 647, no. 43 et 48. Ni célébrant, ni rédacteur. Voir aussi note 58;
66. Thwaites, XV, p. 189. « Liber Baptizatorum » de Montréal in Dix, p. 69. Voir aussi note 58. Ni célébrant, ni rédacteur non plus;
67. Thwaites, XXXVIII, p. 49. Également un document du 6 juin 1651 portant sur les concessions faites au Cap de la Madeleine, greffe Audouart. Ni célébrant, ni rédacteur.

Voir aussi note 58;

68. Campeau, III, p. 840. Trudel se trompe quand il le fait partir en 1647. Trudel, Histoire, III, 1, p. 191, note 1;
69. Campeau, IV, p. 77. Voir note 58. Célébrant, mais pas rédacteur;
- 69a. Une lettre manuscrite du Pierre Pijart à Vitelleschi, de juin 1642, ARSI, Gal. 109, ff. 377-378. Transcription in Campeau, V, p. 362. Ce n'est pas l'écriture des « Catalogues »;
- 69b. Une lettre manuscrite de Garnier à Vitelleschi du 24 mars 1642. ARSI, Gal. I, f. 127. Transcription in Campeau, V, p. 248. Ce n'est pas non plus l'écriture des « Catalogues »;
70. Trudel, Histoire, III, 1, p. 107, note 84. Voir Campeau, V, pp. 828-829. Voir aussi note 58. Pierre Pijart, Daniel et Garnier n'ont été que célébrants;
71. Voir note 64. Thwaites a bien pensé avoir reproduit l'écriture de Buteux, mais n'a reproduite que celle de Le Jeune. Voir Thwaites, XXII, en frontispice. Il s'agit d'un acte de baptême du 31 août 1645 tiré du « Liber baptizatorum » de Montréal. Voir Dix, note 61. Voir aussi notes 30 et 31. Également, une lettre manuscrite de Buteux du 13 septembre 1641, ARSI, Gal. 109, I, f. 114 et s. Transcription in Campeau, V, p. 37;
72. Pp. 43, 44 et 45;
73. Bobine no. 461.1, p. 135 et s. Voir note 4. On trouvera une transcription de ce registre in Hébert, p. 298 et s. Pour connaître l'origine de cette mission, on pourra consulter R.J., 1643, p. 20 et s et Campeau, V, p. 679 et s.;
74. Il s'agit d'un document de deux pages décrit in Gagnon, II, p. 231, au no. 2365. de Quen avait souvent l'habitude d'écrire ses « q » et forme de « g », à tel point que les archivistes de la Ville l'on classé sous le nom « de Guen »;
75. Dix, pp. 65, 66 et 67. Aussi Hébert, p. 92. Voir aussi « Liber Defunctorum » selon la page-titre (p. 363), ou « Liber Sepulorum », selon la première page du registre (p. 365), aux pp. 368-369;
76. Gagnon, II, p. 357, au no. 2509;
77. Voir note 12, p. 324;

78. P. 37 et deux demies-pages, au bas des pp. 38 et 39;
79. Voir note 18;
80. Il signait son prénom avec un seul « n »;
81. ARSI, Gall, 109, I, f. 17. Transcrite in Campeau, I, p. 121;
82. Trudel, Histoire, II, pp. 460-461. Tout comme Charles Lalemant, Brébeuf et de Nouë, ce dernier arrivant en 1626;
83. Des 16 et 17 mai 1638;
84. R.J., 1636, p. 75 et Campeau, III, p. 306. R.J., 1637, pp. 58, 86 et 87, Campeau, III, pp. 615, 659-660. Pour l'année 1638, Campeau IV, p. 181. Pour l'année 1639, Campeau VII, p. 807, mais cette année-là, de Nouë était à Miscou. Pour l'année 1640, Campeau, VII, p. 808. Pour l'année 1641, *ibid.*, p. 810. Pour l'année 1642, *id.*, p. 813. Pour l'année 1643, *id.*, p. 815;
85. R.J., 1635, p. 22 et Campeau, III, p. 81. R.J., 1636, p. 27 et Campeau, III, p. 229. R.J., 1637, p. 75 et Campeau, III, p. 643;
86. Thwaites, XXXV, p. 218;
87. P. 11 et s.;
88. P. 68. Aussi un acte unique en p. 40. Également un acte de la même main, au même nom, bâtonné au « Liber Baptizatorum » de Sillery en date du 30 décembre 1640, p. 17;
89. Dix, pp. 233 et 234. Trudel se trompe quand il le fait venir en Nouvelle-France en 1643. Voir Trudel, Histoire, III, 1, p. 151, note 36;
90. Respectivement aux pp. 9r, 104v et 188r. À cette dernière page, figure l'acte de sépulture du père Charles Raymbaut en ces termes : « Le 22 d'octobre fut enterré dans la chapelle de Mr Champlain le P. Charle Rimbaut de N. Compie. ». L'acte suivant du 29 porte sur les funérailles de Jean Nicolet et « de trois de ses hommes ». Cet acte est complété par celui qui a écrit l'acte de mariage du 19 novembre 1642, sous le nom de François Bressani, et dont nous cherchons, toujours l'identité. Voir p. 104v et note 55. À la dernière minute, nous avons trouvé une reproduction d'une lettre manuscrite à

Vitelleschi, écrite en italien, datée de mai 1636, qui confirme son écriture. Voir Bressani, Breve, p. 184;

91. C'est un acte de baptême du 11 avril 1644 figurant en page 47 du « Catalogue des personnes Baptisées » de Trois-Rivières. Bressany, Relation, p. 305. Voir note 50;

92. Aux p. 29 et 30;

93. P. 30. Martin a aussi tenté de reproduire une signature de Chabanel, mais qui n'est manifestement pas la sienne. Il semble que ce soit le père Jean de Quen qui ait signé en son nom, dans l'acte du 6 mai de la même année et encore là, nous n'en sommes pas convaincu. Les baptêmes des 5 et 6 mai 1644 sont les deux seuls actes qui nous sont parvenus de Chabanel. Où donc Martin a-t-il déniché cette signature ? Voir note 91;

94. P. 27;

95. P. 9v. Par ailleurs, La Place retourne en France en 1639, en passant par Miscou et ne revient en Nouvelle-France qu'en 1641, avec Jeanne Mance, pendant que notre rédacteur inconnu continue d'inscrire des actes aux registres de Québec. Voir Trudel, Histoire, III, 1, p. 147, note 3. De fait, La Place n'inscrit aucun acte dans aucun registre de la Nouvelle-France entre avril 1639 et octobre 1641;

96. Dix, « Liber Baptizatorum » pp. 69 à 94. « Liber Matrimonium », pp. 236 à 255. Voir aussi l'index de ce dernier « Livre », pp. 229-230. Enfin, le « Liber Defunctorum » selon page-titre, p. 363, ou « Liber Sepultorum », selon la première page, p. 365, aux pages 369 à 375. Thwaites a aussi reproduit l'écriture de Claude Pijart, mais elle provient des registres de Montréal. Voir Thwaites, XLIII, p. 62;

97. p. 26;

98. p. 52, aussi d'autres actes en p. 47;

99. p. 26;

100. Voir note 50. Thwaites a aussi confondu l'écriture de Le Jeune avec celle de J.-I. Dupéron. Voir Thwaites, XXII, p. 196. Aussi, voir notes 30 et 31 et textes correspondants;

101. Ferland, Notes, 1^e ed., 1854, p. 26 et 2^e ed., 1863, p. 34;

102. p. 187r;

103. R.J., 1640, p. 49. Voir aussi Campeau IV, p. 646;

104. Campeau, IV p. 181, VII, p. 805 et 807;
105. P. 104r;
106. P. 8v;
107. R.J., 1643, p. 23 et R.J., 1644, p. 74. Aussi in Campeau, V, p. 644 et VI, p. 181.
Voir aussi note 90;
108. Il part avec le père Le Jeune et Quantin, mais ce dernier sur un autre navire.
Lettre de Le Jeune à Vitelleschi du 15 novembre 1641 in Campeau, V, p. 44 et s. Lettre
de Vimont au même du 15 septembre 1641, in Campeau, V, p. 40;
109. R.J., 1641, p. 1 et Campeau, V, p. 60. Mais Adam a bel et bien été renvoyé. Voir
lettre de Vitelleschi à Adam du premier juin 1642 in Campeau, V, p. 266 et 267;
110. P. 8r. Massé lui-même est resté 13 ans en Nouvelle-France et n'a à son actif que
deux baptêmes connus à Sillery. Voir notes 83 et 84 et textes correspondants. En 1852,
le Jésuite Félix Martin a aussi tenté de reproduire la signature de Nouë, mais il n'a
reproduit que celle d'Adam signant en son nom. Martin nous présente aussi celle de
Gabriel Lalemant qui est bien la sienne cette fois-ci. Elle provient d'un acte de baptême
du « Catalogue » de Trois-Rivières, du 31 juillet 1648, qu'on trouve à la page 54. Donc
sur cinq reproductions de signatures de Jésuites que nous présente Martin, trois sont
fausses, une est douteuse et une est vraie. Bressany, Relation, p. 305. Voir aussi notes
50, 91 et 93;
111. « Catalogue des personnes Baptisées », 12 décembre 1636, 13 janvier et 24
janvier 1638, aux pages 21, 24 et 25. « Catalogue des trépassés », 15 décembre 1636, à
la page 5. Quand monsieur Yannick Gendron affirme qu'aux « Catalogues » de Trois-
Rivières, aucun acte n'est signé avant 1638, encore faudrait-il qu'il ait fait l'effort de
chercher qui les a rédigés avant de conclure de la sorte. Voir Gendron, Mystère, p. 2. On
pourrait ajouter à ces quatre actes, celui signé par Claude Pijart au « Catalogue des
personnes Baptisés » du 22 septembre 1637;
112. « Catalogue des personnes Baptisées », 2 mai 1638, p. 26. Nous pensons qu'il a
été remplacé par Jacques de La Place. Voir Campeau, IV, p. 181 et VII, pp. 805, 807, 810
et 812;
113. En réalité il en a 12 à son actif, mais cinq sont écrits par d'autres;
114. Voir note 55 et texte correspondant;

115. Campeau, VII, p. 816, note 18. Il y est dit « Supérieur de la résidence des Jésuites »;
116. Dix, p. 363 et 365. Voir aussi notes 30 et 31 et textes correspondants;
117. Trudel, Histoire, III, 1, p. 152, note 41. R.J., 1643, p. 72. Campeau, V, p. 775. Biographie in Campeau, II, p. 817. Une lettre de Vimont à Vitelleschi du 28 septembre 1643 qui dit du père Davost : « Revocatus est in Galliam Pater Ambrosius Davost, qui hic erat inutilis », in Campeau, V, p. 633;
118. Bressani, Relation, p. 58, note 2. Notons que, bien que fort mal cité, Martin est le premier à avoir publié le premier paragraphe de l'introduction du « Catalogue des Trépassés » de Trois-Rivières, qui parle de La Violette, en 1852;
119. Ferland, Cours, I, p. 270, note 1. Ferland a juste oublié que le premier acte du « Catalogue des Trépassés » du 6 février 1635 était plus vieux encore;
120. Sulte, Histoire, p. 75;
121. Sulte, Rivière, p. 16;
122. Ibid, p. 17. En ce qui concerne l'écriture de Le Jeune en tant que rédacteur des « Catalogues », voir notes 32, 33, 34 et 35 et textes correspondants. Concernant la première page du « Catalogue des Trépassés », l'histoire que nous raconte Sulte sur le fait qu'elle aurait été détachée et gardée ailleurs, semble vraie, car la page 2 porte en son coin supérieur gauche le chiffre « 1 »;
123. Trudel, Histoire, III, 1, p. XXIX;
124. Larose, p.175;
125. Hébert, p. 1;
126. Le plus vieux manuscrit « du genre », bien sûr ! Panneton, pp. 17 et 18;
127. Plus précisément, avec l'acte du 23 août 1637;
128. Rappelons que sur 84 actes de baptêmes, 83 concernent les autochtones. Davost lui-même, à partir du 12 novembre 1637, indique à la fin d'une douzaine d'actes que la personne baptisée « est décédée » et dans trois de ces actes, il ajoute « et

enterrée », mais il n'écrit aucune note marginale. En tout, nous comptons 22 actes sur 48 avec cette mention, écrite par les trois pères;

129. Ainsi, lorsque Davost inscrit que la personne est « décédée et enterrée », c'est que la sépulture s'est faite à Trois-Rivières. Mais bizarrement, elles n'ont pas mérité d'inscriptions au « Catalogue des Trépassés », peut-être parce que précisément il ne disposait pas de la date du décès. Voir p. 23 les actes du 27 novembre et du 5 décembre 1637;
130. En effet, à l'été 1637, le père Le Jeune était présent à Trois-Rivières, puisqu'il y baptisa une petite Montagnaise le 4 août. Aucun ordre écrit n'a été retrouvé sur le sujet;
131. Rappelons que le « Liber Baptizatorum » de Sillery, commence le 18 avril 1638 et qu'il compte, jusqu'au 31 décembre 1644, 270 actes dont 141, ainsi que l'introduction, ont été écrits par le père Jean de Quen. Ce sont tous des baptêmes d'indigènes, sans intérêt pour la généalogie, parce qu'il est impossible d'établir une lignée jusqu'à nos jours, les indigènes n'ayant que des prénoms et aussi parce qu'ils quittent Sillery plus tard où on perd leurs traces. Voir généralement Hébert;
132. Le premier « Catalogue des Baptisés à Québec » et le premier « Catalogue des Mariages faits à Québec »;
133. Aucun écrit non plus n'atteste de ce mandat donné à Davost;
134. P. 6r;
135. P. 187r;
136. Ibid., Aussi dans R.J., 1640, p. 49 et Campeau, IV, p. 647;
137. Voir note 105 et texte correspondant;
138. P. 188r. Il s'agit d'une sépulture;
139. Nous avons cru, au début de notre recherche, que les « Catalogues » originaux de Trois-Rivières étaient gardés à Québec et qu'ils avaient été détruits dans l'incendie du 15 juin 1640, comme ceux de Québec, parce que nous ne savions pas pourquoi on les avait copiés. Mais, nous n'avons jamais trouvé aucune preuve de ce fait;
140. Voir notes 30 et 31 et textes correspondants;
141. Il y a bien eu un incendie le premier décembre 1635 à l'habitation de Trois-Rivières. Mais celui-ci semble n'avoir été que de peu d'importance. Voir R.J. 1636, p. 53

et Campeau, III, p. 271. Nous n'excluons pas cependant une détérioration partielle dues aux moisissures suite à un dégât d'eau. Rappelons que le papier à cette époque était fait entièrement de fibres naturelles;

142. Note 73 et texte correspondant;
143. Comme pour la fondation de Montréal, était-ce le samedi 17 mai 1642, ou le dimanche 18 ?
144. Ferland, Cours, p. 299, note 1;
145. Ferland, Notes, 2^e ed., p. 42 *;
146. Journal, 1^e ed., 1871, p. 9, note 1;
147. Tanguay, Travers, p. 25;
148. Campeau IV, p. 502, note 4, p. 563, note 16, p. 647, note 9. Cependant, Campeau parlant de la noyade d'Améline et de Vacho (voir note 101 et texte correspondant), nous dit que cette noyade eut lieu le premier mai 1640 et que « c'était un mardi » (p. 646, note 7). Or, si le premier de mai était un mardi, le vendredi de juin dont on essaie de trouver le jour de la semaine correspondant, tombe bien le 15 de ce mois, Nous ne savons pas où Campeau a pris cette information, mais elle est exacte et contredit malheureusement son affirmation à l'effet que l'incendie eut lieu le 14 juin;
149. R.J., 1640, p. 4 et 50 et Campeau, IV, pp.563 et 647;
150. Campeau, IV, p. 502;
151. Voir notes 26 et 27 et textes correspondants, Le Jeune nous précise que le brasier dura deux à trois heures. R.J., 1640, p. 50 et Campeau, IV, p. 747;
152. p. 186r;
153. Journal, après p. X. Mère de Sainte-Hélène se serait-elle également trompée sur la date du décès de Marie Guénet (1610-1646), dite Mère de Saint-Ignace, Supérieure des Hospitalières de Québec, qu'elle dit être le 15 novembre 1646, alors que Jérôme Lalemant qui l'a assistée dans son décès, dit que c'était le 5. Histoire, p. 61 et R.J., 1647, p. 47. Notons aussi que le calendrier de l'année 1640 correspond à celui de 1635,

du moins après le premier mars de l'année 1635, parce que le dimanche de la Pentecôte y tombe le 27 mai. Voir R.J., 1635, p. 41 et Campeau, III, p. 115;

154. Journal, p. 284;
155. Voir note 135. Cette erreur est confirmée par l'acte du 20 mai 1641, lendemain de la fête de la Pentecôte, nous dit Adam, ce qui est exact, p. 187v;
156. Montarville p. 58;
157. Ibid., pp. 26-27;
158. Ni Théodore du Plessis Bochart, dont la présence à Trois-Rivières n'a jamais rien eu à faire avec la fondation ou la gouvernance de l'habitation;
159. Édit pour l'établissement de la Compagnie des Cents Associés, in Édits, I, p. 4 et s.
160. Ibid., art. XI;
161. Roy, Inventaire, I, p. 27;
162. Ibid., p. 45;
163. Édits, II, p. 11. Cette Commission a été renouvelée plusieurs fois. Voir Trudel, Histoire, III, 1, p. 15, note 53;
164. Biggar, VI, p. 378. Cette lettre a été reproduite in Vachon, p.66. Cependant, si elle est signée par Champlain, ce n'est pas lui qui l'a écrite; Champlain ne parle pas ici de Laviolette, cependant, il ne parle pas non plus de Bochart, personnage beaucoup plus considérable. S'il avait envoyé le Général de la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France « dresser » l'habitation de Trois-Rivières, il nous semble qu'il l'aurait écrit.
165. Le grand historien de la Nouvelle-France, Marcel Trudel le reconnaît d'ailleurs lui-même, quoique discrètement, dans l'index de son livre, au mot « Champlain ». Il écrit : « fonda les Trois-Rivières ». Trudel, Histoire, III, 1, p. 457
166. R.J., 1634, p. 91 et Campeau, II, p. 737;
167. Tout comme du Plessis Bochart d'ailleurs;

168. Ferland, Notes, (1863) p. 42. Cette note n'apparaît pas dans l'édition de 1854;
169. R.J., 1635, p. 4 et Campeau, III, p. 50;
170. Et que dire de Champlain qui fonde Québec le jeudi 3 juillet 1608. Il n'est en fait que le Lieutenant de Pierre du Gua de Monts, lui-même Lieutenant Général du roi Henri IV pour la Nouvelle-France. C'est sous ses ordres que Champlain agit de 1603 à 1609. Trudel, Histoire, II, p. 152. N'oublions pas non plus que même Montréal n'a pas été fondé par Maisonneuve, mais bien par la Société Notre-Dame de Montréal. Maisonneuve n'en fut que le premier Gouverneur. Trudel, Histoire, III, 1, p. 156;
171. R.J., 1634, p. 88. Campeau, II, p. 731. Nous reproduisons dans notre « section des illustrations » les pages pertinentes de l'édition originale de 1635, p. 326. Il existe un manuscrit de cette « Relation » à la Bibliothèque Nationale de France, sous la cote BN Ms Fr 24226. Il contient 137 feuillets. Campeau nous dit que ce n'est pas le manuscrit qui a servi aux imprimeurs pour publier la « Relation », pas plus qu'il n'est une copie de cette « Relation » imprimée, ce avec quoi nous sommes d'accord. Voir Campeau, II, p. 532 et s. Les affirmations de Guy Laflèche à l'effet que ce manuscrit aurait servi à imprimer la « Relation » de 1634 et qu'il a été écrit par plus d'une personne, sont sans fondement (Voir Laflèche, pp. 225-226. Voir aussi note 3 et texte correspondant).

Campeau nous dit qu'il n'a pu identifier l'écriture qui n'est manifestement pas celle du père Le Jeune. Après un examen attentif, nous avons déterminé qu'il s'agissait bien de celle du père Nicolas Adam, bien que la forme de certaines lettres majuscules ne correspondant pas à celle qu'il utilise en 1640. Nous croyons que cela est dû à une simple évolution de son écriture, comme il arrive à tous ceux qui écrivent beaucoup. On constate aussi la même évolution chez Davost, entre la rédaction des « Catalogues » de Trois-Rivières et ceux de Québec quelques années plus tard. Avec le temps, on en vient à se débarrasser d'un style morphographique inutile au profit de la rapidité d'exécution. Cependant, d'autres lettres et chiffres ne laissent aucun doute. Ce manuscrit a dû être écrit en 1635 ou 1636, avant le départ de Adam pour la Nouvelle-France. Campeau nous dit qu'à cette époque, Adam était père spirituel au Collège de Clermont de 1633 à 1635, pour remplir la même fonction au Collège de Rouen en 1635 et 1636 (Voir Campeau, II, p. 789). Dans ce manuscrit, Adam appelle le père Davost, « Davenot », qu'il ne connaît pas encore (p. 130v), erreur que ne note pas par ailleurs Campeau (Campeau, II, p. 731), qui nous dit avoir collationné « soigneusement les deux textes », l'imprimé et le manuscrit, afin de « reconstituer le plus intégralement possible l'œuvre du père Le Jeune » (Ibid., p. 534). Enfin, ce manuscrit ne nous a été d'aucune utilité dans le cadre de notre recherche. Voir aussi notes 101 à 109 et textes correspondants;

172. R.J., 1635, p. 24. Campeau, III, p. 85. Nous reproduisons aussi les pages pertinentes de l'édition originale de la « Relation » imprimée de 1635, dans notre « section des illustrations », p. 115;
173. Dans la Baie Georgienne, à l'ouest du Lac Simcoe, dans le sud de l'Ontario actuelle, ce que nous avons appelé le pays des Hurons ou les « missions éloignées » dans le chapitre précédent;
174. Voir note 29 et texte correspondant;
175. R.J., 1635, p. 25, Campeau, III, p. 87. Édition originale, p. 120;
176. Ibid.;
177. R.J., 1634, p. 88, Campeau, II, p. 732 et édition originale p. 328;
178. R.J., 1636, p. 74, Campeau, III, pp. 303-304;
179. Journal, pp. 71-72. Voir aussi p. 44. Jérôme Lalemant écrira après le 29 novembre 1646 que « On eut nouvelle que la perte n'avait pas été si grande, & qu'on avoit recouvré 2. Tiers pour le moins de ce qui estoit dans le brigantin », p. 73;
180. P. 189r. Le Cap-à-l'arbre, en face de Deschaillons, nous dit Tanguay, Travers, p. 28. Il est à remarquer ici, qu'à la liste des naufragés donnée par le Journal, il manque un nom, celui de « Guillaume Lasue, ouvrier, matelot et soldat », juste après celui de Jacques Aveline. Journal, p. 72, note 1;
181. Journal, p. 257;
182. Ibid., p. 184;
183. Id., p. 262;
184. Id., p. 9;
185. Id., p. 141 et 219;
186. Id., p. 345;
187. Id., p. 348;
188. Id., p. 156;

189. Id., p. 160;
190. Id., p. 184;
191. Id., p. 299;
192. La Berge, p. XVII;
193. Campeau, V, p. 44;
194. Trudel, Atlas, pp. 29 et 32, 2^e éd., pp. 76, 86 et 87. Tous les autres bateaux qui ornent la carte de Champlain, n'ont que deux mâts. Lorsque Champlain revient en Nouvelle-France en 1633, c'est avec trois navires, jaugeant entre 80 et 160 tonneaux, portant 6 à 12 canons. Pour lui, un « moyen vaisseau » jauge 250 à 300 tonneaux. Donc, une barque ne peut avoir qu'un faible tonnage. Voir Mercure, pp. 803, 804, 815 et 817 et Campeau, II, pp. 353, 354, 363 et 364. Voici ce que le père Le Jeune nous dit sur cette question : « Pour la grandeur des Vaisseaux qui peuvent entrer dans ce Fleuve, ie me persuade que tous ceux qui marchent en assurance sur l'Océan peuvent venir en seureté iusques à Tadoussac et peut-être encor iusques à Kébec, et un peu plus haut; neantmoins on n'y en fait ordinairement monter que de cent à deux cents tonneaux. Au-delà de Kébec, on n'envoye que des Barques, qui passent bien loing au dessus de Trois Rivières. » R.J., 1636, p. 46 et Campeau, III, p. 359;
195. R.J., 1635, p. 25 et Campeau, III, p. 87. Édition originale, p. 120. De fait, en 1633, Champlain avait promis qu'il dépêcherait une « barque armée » pour aller à Trois-Rivières l'année suivante. Voir Mercure, p. 863 et Campeau, II, p. 394;
196. R.J., 1635, p. 13 et Campeau, III, p. 65;
197. Mercure, pp. 822-823 et Campeau, II p.; 367 à 369. Voir aussi Trudel, Histoire, III, 1, p. 126;
198. Journal, p. 44;
199. Les Archives des Jésuites du Canada (A.C.S.I.) en possède une copie photographique, réalisée par le Jésuite Léon Pouliot le 20 octobre 1934 à Jersey, en Angleterre, en cote D-7. Le Jésuite René Latourelle a reproduit le corps de cette lettre, mais pas le début, ni la fin. Voir Latourelle, p. 126. Voir aussi note 48;
200. Champlain, pp., 175-176;

201. À Sillery, chez monsieur Pizeaux;
202. Dollier de Casson, p. 22;
203. Le père Le Jeune nous dit que les nouvelles habitations sont « ordinairement dangereuses ». R.J., 1634, p. 91 et Campeau, II, p. 738. Champlain écrit aussi en 1633 que « les ouvriers qui sont ici sont employés aux habitations et fortifications qu'il faut faire à l'Isle de Richelieu & trois rivières ». Voir Mercure, p. 838 et Campeau, II, pp. 378-379;
204. Gendron, Énigmatique, p. 72 et Mystère, p. 5;
205. Ibid., p. 58 et Ibid., p. 1
206. Gendron, Énigmatique, p. 66;
207. Trudel Histoire, I, pp. 257-258;
208. Héroux, p. 4 à 6 et pp. 21-22;
209. Op. cit., note 206, p. 58;
210. Gendron, Mystère, p. 1;
211. Ibid., p. 2. Voir aussi note 209, p. 59 où Gendron dit « après 1638 »;
212. Gendron, Énigmatique, p. 59;
213. Aussi mentionné in Gendron, Mystère, p. 2;
214. Voir note 212. Remarquons déjà comment s'exprime l'auteur, ce sont les baptêmes inscrits au « Catalogues » qui suivent ceux rapportés dans les « Relations de Jésuites »;
215. Gendron, Mystère, p. 2;
216. Gendron, Énigmatique, p. 59 et 72;
217. Ibid., p. 62;

- 218. Id., p. 59;
- 219. R.J., 1637, p. 11. Campeau, III, p. 539;
- 220. Voir note 218;
- 221. R.J., 1635, p. 5, Campeau, III, p. 52;
- 222. Gendron, Énigmatique, p. 63;
- 223. Ibid., p. 62;
- 224. Gendron, Mystère, p. 2;
- 225. Voir note 223;
- 226. Voir notes 223 et 224;
- 227. Voir note 169 et texte correspondant;
- 228. Voir note 168 et texte correspondant;
- 229. Voir note 172 et texte correspondant;
- 230. Voir note 222;
- 231. Entre autres, note 171 et texte correspondant;
- 232. Voir note 222;
- 233. Gendron, Mystère, p. 4;
- 234. Gendron, Énigmatique, p. 72;
- 235. P. 70;
- 236. Id., p. 72;
- 237. Gendron, Mystère, p. 3;

238. Trudel, Histoire, II, pp. 274-275;
239. R.J., 1633, p. 26 et Campeau, II, p. 451 et 452;
240. Trudel, Histoire, II, p. 306;
241. Gendron, Énigmatique, p. 67;
242. Voir notes 12, 13, 14 et 15 et textes correspondants. Ajoutons l'éloge que fait Le Jeune de Bochart in R.J., 1636, p. 74 et Campeau, III, p. 304;
243. Gendron, Énigmatique, p. 67;
244. Trudel, Histoire, III, 2, pp. 30-31;
245. R.J., 1637, p. 9. Campeau, III, p. 537. Comme aussi cet Isaac le Conte « lequel hérétique Calviniste s'estoit converty à la foy catholique de ce pais » avant de recevoir les derniers sacrements, écrit Davost à l'acte du 9 mars 1635, à Trois-Rivières (p. 2 du <Catalogue des Trépassés>)
246. Gendron, Mystère, pp. 3 et 4 et Énigme, p. 72. Bibliothèque Nationale de France, Commission de Richelieu à Bochart du premier mars 1633, BN Fr 26860 (P.O. 376, dossier 8234, no. 242;
247. Gendron, Énigmatique, p. 70 et Mystère, p. 4;
248. R.J., 1636, p. 68 et Campeau, III, p. 294, note 57;
249. R.J., 1636, p. 66, Campeau, III, p. 290. En juin 1633, trois Français furent tués par une bande Iroquois « au delà des Trois rivières ». Voir Mercure, pp. 822, 823 et 863 et Campeau, II, pp. 368 et 394. Voir aussi R.J., 1633, pp. 28-29 et Campeau, II, pp. 456-457, cependant, Le Jeune n'indique pas le lieu de l'évènement;
250. Voir note 171 et texte correspondant;
251. Pp. 20, 21 et 25;

BIBLIOGRAPHIE

BIGGAR, H.-P., Works of Samuel de Champlain, Toronto, Champlain Society, 1938, 6 vol.
(réimpression, U.T.P., 1971);

BORÉAL EXPRESS, Journal d'histoire du Canada, 1524 à 1760, (Collectif d'auteurs, dont Denis Vaugeois et Jacques Lacoursière), Éditions du Boréal Express, Trois-Rivières, 1967;

BOUCHER DE LA BRUYÈRE, Montarville. La naissance des Trois-Rivières. Cahiers de la Société d'histoire régionale, Trois-Rivières, 1928;

BRESSANI, F.-J., Breve Relatione, présenté par Francisco Guardiani. Légas, Ottawa, 2011;

BRESSANY, F.-J. Relation abrégée de quelques missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. (traduit de l'Italien par le père Félix Martin, S. J.)
Montréal, Lovell, 1852;

CAMPEAU, Lucien. Monumenta Novae Franciae. Québec, P.U.L., 1967 à 2003, 9 vol. Œuvre très utile, mais on aurait souhaité que les textes reproduits en latin soit traduits en français. Le latin se perdant, dans 20 ou 50 ans, cet ouvrage sera peut-être devenu en partie inutile;

CHAMPLAIN, Samuel de, Les Voyages du Sieur de Champlain, Paris, Berjon, 1613;

DIX, Les premiers registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Montréal, Les Dix, 1961.

Ce livre nous a été extrêmement utile car il s'agit d'une reproduction des registres originaux, non seulement parce qu'un livre est plus malléable qu'un microfilm, mais aussi parce qu'on y trouve de bons exemples d'écritures de pères Jésuites de l'époque, tels, Le Jeune, de Quen, Claude Pijart, etc... Cependant Olivier Mauraut qui en signe la préface, en page 10, nous dit que « le père Jésuite qui faisait la cérémonie se nommait lui-même dans l'acte. C'est faux, pas toujours, comme dans tous les autres registres, les uns rédigeaient souvent pour les autres. Étrange qu'on fasse toujours la même erreur ? En page 9, il nous dit aussi que le Livre original des baptêmes ne mesure que 7 ¼ po. Par 5 ¼ po., ce qui réduit d'autant l'espace consacré à l'écriture qui semble quelques fois toute rabougrie. Sans compter qu'il fallait, pour ce faire, une plume bien affûtée. Jusqu'à 1657, avant que les Sulpiciens ne prennent charge de la paroisse, les actes sont écrits en Latin. Aussi bobine no. 391.6, voir note 4;

DOLLIER DE CASSON, François. Histoire du Montréal 1640-1672. Montréal, Sénécal, 1871;

ÉDITS ET ORDONNANCES ROYAUX, DÉCLARATIONS ET ARRÊTS DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI CONCERNANT LE CANADA. 2 vol. Québec, Desbarats, 1803 et 1806. 2^e ed., 3 vol. Québec, Fréchette, 1854 à 1856;

FERLAND, J.-B.-A Cours d'histoire du Canada, première partie, 1534-1663. Québec, Coté, 1861;

-----Notes sur les registres Notre-Dame de Québec. Québec, Coté, 1854. 2^e ed., Québec, Desbarats, 1863;

FRÉGAULT, Guy. Iberville le conquérant. Montréal, Pascal, 1944, dont la bibliographie vaut d'être lue pour elle-même;

GAGNON, Philéas. Essai de bibliographie canadienne. Vol I, Québec l'auteur, 1895. Vol II, Ville de Montréal, Montréal, 1913;

GENDRON, Yannick. L'énigme La Violette, in « Rencontrer Trois-Rivières : 350 ans d'histoire et de culture ». Ouvrage collectif sous la direction de René Beaudoin. Éditions d'art Le Sabord, Trois-Rivières, 2009, pp. 56 à 72;

-----Le mystère La Violette, janvier 2010. 5p. Disponible sur Internet.
Ce document est le résumé du précédent, malheureusement tout aussi romanesque;

HÉBERT, Léo-Paul. Les registres de Sillery 1638-1690, Sainte-Foy, P.U.Q., 1994;

HÉROUX, B.-Guy. Hennepin, La Salle et la description du Haut-Mississippi. Montréal, l'auteur, 1998;

HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC. Montauban, Legier, 1751;

JOURNAL DES JÉSUITES. Québec, Leger et Brousseau, 1871. 2^e ed. Montréal, Valois, 1892. 3^e ed. Montréal et Laval, Francois-Xavier, 1973. Campeau le reproduit aussi à partir du vol. 6, pp. 414 et s. Préface et notes par les Abbés Laverdière et Casgrain;

LA BERGE, Lionel. Charles Aubert de la Chesnaye et la construction de vaisseaux pendant la première intendance de Talon et le commerce des Antilles (1665-1670). Une page d'histoire économique, in Statistique, Bureau de la statistique du Québec, 1969, Vol. VIII, no. 1, juin, pp. XVII-XXXIV;

LAFLÈCHE, Guy. Le missionnaire, l'apostat, le sorcier. Relation de 1634 de Paul Le Jeune. Montréal, P.U.M., 1973;

LAFONTAINE, André. Journal annoté des Jésuites (1645-1668). Sherbrooke, l'Auteur, 2012;

- LAROSE, André.** Les registres paroissiaux au Québec avant 1900. Introduction à l'étude d'une Institution ecclésiastique et civile. Collection Études et recherches archivistiques No. 2, Québec, Ministère des Affaires Culturelles, 1980;
- LATOURELLE, René.** Essai sur les écrits de Saint-Jean de Brébeuf. Vol 10 , Collection des Studia, Tome X, Immaculée-Conception, Montréal, 1953;
- MERCURE FRANÇOIS.** Le dix-neufviesme tome du. Paris, Richer, 1636. Relation du voyage du Sieur de Champlain en Canada, pp. 803 à 867;
- MORIN, Jacques-Yvan et Woerhling, José.** Les constitutions du Canada et du Québec, du régime Français à nos jours. Montréal, Thémis, 1992;
- NIELLON, Françoise, Nadon, Pierre et Faubert, Denis.** La sépulture de Samuel de Champlain. Examen critique des recherches. Ville de Québec, Service de l'Urbanisme, Québec, 1990;
- PANNETON, Jean.** Le Diocèse de Trois-Rivières 1852-2002. 150 ans d'espérance. Québec, Septentrion, 2002;
- PIGEON, Louis-Philippe.** Rédaction et interprétation des lois. Cours donné en 1965 aux Conseillers juridiques du gouvernement du Québec, s.l.n.d. Cet Excellent ouvrage a été réédité quelques fois;
- POULIOT, Léon.** Étude sur les relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672). Montréal, Compagnie de Jésus, 1940;
- PROULX, Gilles.** Nouvelle-France, ce qu'on aurait dû vous enseigner. Montréal, Éditions du Journal, 2015. Il s'agit d'une réédition de « Ma petite histoire de la Nouvelle-France », Boucherville, Proteau, 1992, où cependant, les passages cités n'apparaissent pas;
- RELATIONS DES JÉSUITES,** Québec, Côté, 1858, 3 vol. Rééditées à Montréal, Éditions du Jour, 1972, 6 vol. C'est l'édition que nous citons le plus souvent, parce que plus accessible;
- RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA NOUVELLE-FRANCE EN L'ANNÉE 1634.** Paris, Cramoisy, MDCXXXV;
- RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA NOUVELLE-FRANCE EN L'ANNÉE 1635.** Paris, Cramoisy, MDCXXXVI;
- RÉPERTOIRE DES ACTES DE BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES ET DES RECENSEMENT DU QUÉBEC ANCIEN (P.R.D.H.),** Montréal, P.U.M., 1980-1990, 7 vol. 2^e ed., 1991. Ouvrage toujours fort utile, mais on y trouve plusieurs erreurs. Prudence !

- ROY, P.-G.** Inventaire des concessions en fiefs et seigneuries, foi et hommage et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec. Princeville, l'Auteur, 1927 à 1932, 6 vol.;
- La ville de Québec sous le régime français. Québec, Paradis, 1930. 2 vol.;
- SULTE, Benjamin.** Album de l'histoire des Trois-Rivières. Montréal, Desbarats, 1881. n.p.;
- Histoire de la ville des Trois-Rivières. Montréal, Sénécal, 1870;
- La Rivière des Trois-Rivières. In Trois Rivières d'autrefois, Mélanges Historiques, vol. 20, troisième série, Montréal, Garand, 1933, pp. 5 et s. Annoté par Gérard Malchelosse. Il s'agit d'une réédition du même article publié en 1901 dans les Mémoires de la Société Royale du Canada, 2ième série, 1900-1901, to. VII, sec. 1. Donné sous forme de conférence, Le texte a été lu le 21 mai 1896. Sulte est décédé en 1923;
- TANGUAY, Cyprien.** Registres de l'état des personnes. Foyer domestique, Ottawa, 1878;
- À Travers les registres. Montréal, Cadieux et Derome, 1886;
- THWAITES, R.-G.** Jesuits Relations and Allied Documents. Cleveland, Burrow's Bros., 1896 à 1901, 73 vol.
- TRUDEL, Marcel.** Atlas historique du Canada français. Québec, P.U.L., 1961. 2^e ed. 1968, sous le titre : Atlas de la Nouvelle-France;
- Catalogue des immigrants (1632-1662). Les Cahiers du Québec, Collection Histoire. Montréal, Hurtubise HMH, 1983;
- Histoire de la Nouvelle-France. Vol. I, Les vaines tentatives, 1624-1603 Montréal, Fides, 1963.
Vol. II, Le comptoir, 1604-1627, 1966.
Vol. III, La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663, 1, Les événements, 1979.
2, La société, 1983;
- VACHON, André**, en collaboration avec V. Chabot et A. Desrosiers. Rêve d'empire. Le Canada avant 1700. Ottawa, Archives Publiques du Canada, 1982;
- VAUGEOIS, Denis et Lacoursière, Jacques.** Canada-Québec, synthèse historique, Montréal, Renouveau pédagogique, 1970;

Du même auteur :

Les frères Pépin au pays des Sioux, 1997;

Hennepin, La Salle et la description du Haut-Mississippi, 1998;

Pierre Hérrou et les commencements de Yamachiche, 2000;

Les Ursulines à Trois-Rivières (1697-1753) Terrains et bâtiments, notes et documents, 2001;
Complément, 2004;

Un trifluvien en Louisiane, Louis Boucher de Grandpré (1695-1763), 2001;

